

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

MAG

LE SNES S'ADRESSE À L'OPINION

Penser, ensemble, un autre avenir pour la jeunesse

CONFÉRENCE DE PRESSE

Premières déclarations du ministre

DOSSIER

La formation continue des personnels



Cher sociétaire,
 Veuillez trouver ci-jointe la liste exhaustive
 des pièces à nous communiquer avant de
 prêter votre véhicule.

200 avenue Salvador Allende
 79038 Niort cedex 9
 Téléphone : 05 49 73 74 75 - Télécopie : 05 49 73 76 61

Quand vous prêtez votre voiture à quelqu'un,
 c'est que vous avez confiance en lui.

Et comme nous avons confiance en vous, nous l'assurons comme si c'était vous.

Avec le contrat VAM de la MAIF, vous pouvez prêter occasionnellement
 votre véhicule* à qui vous voulez, sans faire aucune démarche
 et sans déclaration préalable.

Rejoignez-nous :  **0 810 500 810** ou www.maif.fr

PRIX APPEL LOCAL



ASSUREUR MILITANT.

* Pour déplacements privés et trajets domicile/lieu de travail



Edito

Le sursaut citoyen du 1^{er} Mai n'aura-t-il été qu'un feu de paille ? C'est à craindre. Le président de la République semble avoir oublié ses déclarations républicaines du soir de son élection. Les vieilles habitudes semblent reprendre le dessus : défilé des centrales syndicales, sans concertation préalable, chez le Premier ministre, déclarations de chacun de leurs responsables, reprises par les médias. Les problèmes profonds de la société française, des inégalités qui se creusent, du mal-vivre et du désespoir d'une partie importante de la population, semblent relégués au second plan. Le coup de semonce du 21 avril n'aura donc pas fait réfléchir ? Le gouvernement provisoire en profite pour mener campagne et se présenter comme installé. Il a déjà annoncé la couleur : réductions d'impôts, allègement des charges sur les bas salaires, renforcement du sécuritaire par l'usage de nouvelles armes dans les quartiers. Mis sous pression de la Commission européenne pour réduire à marche forcée les déficits publics, il fera payer, s'il est encore là, aux services publics, la facture. Il y a donc urgence pour les organisations syndicales à faire valoir les solutions à la crise qui nourrit aujourd'hui une extrême droite particulièrement agressive.

Par l'appel que vous trouverez dans cette *US*, nous tentons d'apporter notre contribution à une démarche unitaire à partir de ce que nous vivons et constatons dans nos établissements. A chacun de s'en saisir. Du côté de l'Education nationale, nous sont échus deux ministres habitués de la rue de Grenelle. Ils ont reçu la FSU le 16 mai sans rien dévoiler de leurs intentions, en affirmant seulement que tout ce qui a été arrêté avant ne pouvait pas toujours être financé. Le SNES demande une rencontre pour examiner les problèmes de rentrée qui ne peuvent attendre, notamment les questions de recrutement et de précarité, les rectifications urgentes des réformes mal engagées dans les collèges et les lycées (horaires, TPE et IDD...). Au-delà, nous observons la prudence des déclarations et l'expression des convictions : certaines que nous pouvons partager sur l'anti-jeunisme, sur le fait que l'école n'est pas là pour maintenir dans l'enfance, sur le primat de la prévention ; d'autres plus problématiques sur le collège et le recentrage sur les " savoirs de base " qui laissent de côté la question d'une élévation générale des qualifications. Que l'école refasse surface dans le débat public, nous ne nous en plaindrons pas. Mais quelle école, avec quelles ambitions et quels moyens ? A nous de faire entendre notre expertise professionnelle.

36 **Portrait**
Fédérer par le sport

17
Dossier
La formation continue

44
Entretien
avec
Stéphane Beaud :
80 % au bac,
mythe ou
mystification ?



Sommaire

Revue de presse	4	Métier	28
30 jours	5	• <i>Baccalauréat : quelles évolutions ? Informations pratiques.</i>	
Débat	6	• <i>Français en Sixième : dissiper les malentendus.</i>	
• <i>Courriers</i>		• <i>Observatoires : initiative à Bordeaux.</i>	
• <i>Opinion : La laïcité en question</i>		International	33
Actualités	10	• <i>Portugal : autonomie et inégalités.</i>	
• <i>Le SNES s'adresse à l'opinion publique.</i>		• <i>Corée : échec au libéralisme.</i>	
• <i>Communiqué de presse après les déclarations de Luc Ferry.</i>		Portrait	36
• <i>Le congrès du SNPDEN.</i>		<i>Association sportive dans les Yvelines : fédérer par le sport.</i>	
• <i>Entretien avec le secrétaire de l'UNEF.</i>		Culture	38
• <i>Précarité : l'exemple de Grenoble.</i>		• <i>Livres-revues</i>	
Éco/social	14	• <i>Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions</i>	
• <i>Déficit : acrobaties budgétaires.</i>		• <i>Multimédia</i>	
• <i>Fonction publique : premier contact avec le nouveau ministre.</i>		Entretien	44
• <i>Social : divorce et réussite scolaire.</i>		<i>Avec Stéphane Beaud : 80 % au bac, mythe ou mystification.</i>	
Dossier	17	Petites annonces	46
<i>La formation continue des personnels.</i>			
Table ronde	25		
<i>Politique de la ville à Amiens.</i>			
Fenêtre sur	26		
<i>La FIDL.</i>			

Avez-vous pensé à régler votre COTISATION SYNDICALE ?
2001/2002

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignants de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard : 01 40 63 29 00). Directeur de la publication : Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteur en chef (hebdomadaire) : Serge Chatelain. Rédacteur en chef (magazine) : Alexis Chabot. Secrétaire de direction : Thérèse Bara. Collaborateurs permanents : Andrée Béhotéguy, Nicolas Beniès, Elodie Walck. Responsable publicité : Clotilde Poitevin, tél. : 01 42 80 96 05. Photocomposition et photogravure : C.A.G. Imprimerie : Roto Press Numéris, Livry-Gargan (93). C. P. N° 1578D73. Conception : Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro : 1,30 €. Abonnement :



1) Personnels de l'Education nationale : France 26 € ; étranger et DOM-TOM : 40 €. 2) Autres, France : 37 € ; étranger : 51 €. Publicité : ABC (47), ACACIA (46), ADEO (46), ARVEL (47), CASDEN (48), GCU (46), MAIF (2), Publibook (35). Photo de Une : Yann DUGAIN. Pour s'informer et donner son avis : Mél : Secgene@snes.edu, Internet : http://www.snes.edu



Denis Paget
cosecraire
général

DOUCE FRANCE

La crise ?!

Le Journal du Dimanche 12 mai 2002

J'AI ENVIE DE M'ADRESSER AUX ENSEIGNANTS

par Laurent Fabius

(...) Dans notre société, beaucoup de nos concitoyens se retrouvent désemparés, déboussolés ; nous devons réaffirmer que l'école constitue le socle de la démocratie et de la République. (...) Le monde éducatif - que Jack Lang a bien servi, comme Luc Ferry s'attachera aussi certainement à le faire - ne demande pas une énième refonte des programmes ni une énième rallonge. Il souhaite que l'autorité reprenne sa place à l'école pour que l'école redevienne une autorité. Il souhaite que les crédits se traduisent en véritables moyens, c'est-à-dire en matériels pour les élèves, et d'abord pour ceux qui en ont le plus besoin. Il souhaite que la formation concerne aussi les formateurs : formation aux nouveaux supports du savoir, à l'apprentissage des langues vivantes dès le plus jeune âge, à la réalité du terrain et de la vie de classe. Il souhaite davantage d'autonomie pour agir. Le monde éducatif veut également que chaque niveau de l'institution scolaire fasse l'objet d'une mise à jour.

Libération 30 avril 2002

ANGOISSE SYNDICALE FACE AU VOTE LE PEN

Les militants partent à la reconquête d'un terrain social exploité par le FN. Petit à petit, la lepénisation des esprits cerne les syndicats. Selon l'hebdomadaire *Liaisons sociales* du lundi 29 avril, 17 % des salariés « proches du syndicalisme » ont voté Le Pen lors du premier tour de la présidentielle. (...) Encore faut-il porter la bonne parole. Toutes les équipes ne se sentent pas mobilisées. Un responsable CGT des Finances avouait samedi que rien « d'exceptionnel n'était prévu » pour diffuser les textes de la centrale.

Le Monde 30 avril 2002

Crise de l'école, crise politique et choc électoral

par Robert Redeker

La crise politique - votes d'extrême droite, abstention - est intimement liée à la crise de l'école. Voici plus d'un siècle, Charles Péguy a assimilé, en une page célèbre, les crises de l'enseignement avec des crises de civilisation. A l'orée d'un siècle nouveau, l'école est frappée d'une maladie que d'aucuns (Alain Finkielkraut, Régis Debray) estiment mortelle : la fin des humanités, la fin de l'étude et du loisir, auxquels sont substitués des mythes para-publicitaires issus d'une inversion de la révolution culturelle soixante-huitarde. Cette crise contemporaine de l'école ne témoigne-t-elle pas d'une crise plus profonde, dont les derniers résultats électoraux sont un autre symptôme ?

Crise de l'école : dans toute l'Europe, on assiste à la destruction des systèmes d'enseignement, sous la pression du mercantilisme. A la place de l'étude et du loisir, âme traditionnelle de l'école, on promeut un nouveau modèle : celui d'une école où l'on s'active beaucoup (le fanatisme de l'activité y imposant son terrorisme), où l'on s'occupe, où l'on est en permanence occupé, où le temps est occupé, où il n'y a pas de temps vide, pas de vacuité du temps, plus de vacance de l'activité. Ainsi, le projet est mis en œuvre de bâtir une école active des loisirs sur les ruines de l'école studieuse du loisir. (...)

L'utopie de l'enfermement ludique est en voie d'accomplissement : les élèves seront occupés en permanence à des activités les plus diverses, les maîtres aussi. (...)

C'est l'utopie totalitaire d'une école sans maîtres ni élèves.

Les Echos 14 mai 2002

LES SYNDICATS DE FONCTIONNAIRES PRENNENT DATE

(...) Malgré la rupture avec le principe de stabilité des effectifs ou encore l'octroi de la baisse de la durée du travail sans contrepartie de modération salariale, l'échec des discussions sur les salaires puis sur les 35 heures avaient noirci le bilan de Lionel Jospin aux yeux d'un électorat plutôt enclin à voter à gauche. Jacques Chirac s'est, lui, gardé, contrairement à 1995, d'afficher un discours libéral sur la nécessité d'amaigrir l'Etat. (...) Les syndicats n'en sont pas pour autant rassurés. Ils s'inquiètent de la compatibilité de ce discours avec la promesse d'alléger de 5 % l'impôt sur le revenu. En clair, alors que les dépenses de personnel (pensions de retraite comprises) représentent 43 % du budget de l'Etat, ils craignent que les fonctionnaires ne fassent les frais du coût de ces allègements fiscaux.

Le Monde 26 avril 2002

LE PEN, C'EST UNE DÉMISSION COLLECTIVE

par Michel del Castillo

(...) Il faut rappeler que ces Français dont on rougit sont aussi les plus pauvres, les plus méprisés. Une armée de jeunes prolétaires à la dérive, de chômeurs en déshérence, d'assistés et de RMistes, de retraités déboussolés, d'employés nourris de fiel, tous abandonnés dans le fossé de l'autoroute mondialiste. Fascistes ? Ceux qui crient ce mot en ignorent le plus souvent le sens. On doit leur rappeler que, plus que des idées, le fascisme est un style. Il n'y a pas de fascisme sans le recours à la terreur des pavés. (...) Choc, tremblement de terre, séisme, toutes les métaphores telluriques ont fleuri, manière d'é luder l'analyse et d'éviter la remise en cause radicale. On refuse de penser parce que, dans le fond, on est d'accord sur l'essentiel : maintenir ce désordre abject que des troupes d'experts ont baptisé « cercle de la raison », ce qui laisse une seule échappatoire, la déraison absolue.

Le dessin du mois

ET DÉJÀ UNE MESURE POPULAIRE



Le Canard enchaîné, le 15 mai 2002



1^{ER} MAI

Sursaut partout en France

Comme ici, à Nancy, avec 30 000 manifestants. Le maire UDF, présent dans la manifestation, avait ouvert le balcon de l'hôtel de ville aux syndicats. Plusieurs défilés organisés dès le lundi 22 avril ont contribué à la force du sursaut républicain dans cette ville.

L'engagement constant d'associations de lutte contre l'extrême droite rassemblant de nombreux étudiants, en lien régulier avec les organisations syndicales, explique certainement le moindre poids du vote d'extrême droite dans les environs de Nancy, vote nettement plus important sur le reste de la région.

Le coup de semonce du 21 avril avait été rude : la réaction du 1^{er} Mai a redonné l'espoir. Dans toute la France, un 1^{er} Mai ponctué d'immenses manifestations, affirmation de l'attachement à la République et à ses valeurs, éloge de la fraternité et refus de l'intolérance. Une réponse, aussi, au sentiment d'humiliation et de tristesse ressenti le soir du premier tour, et le désir de se dire, de dire au monde, que la France n'est pas à l'image déformée et grimaçante qu'en offre le Front national. Les syndicats, et la FSU parmi eux, étaient présents en bonne place. Manière de dire qu'au-delà de ce sursaut, la vraie réponse à la détresse ou à la peur sera dans une véritable politique de justice sociale, de générosité et de réduction des inégalités. Gageons que les manifestants de ce beau 1^{er} Mai y seront attentifs en toutes circonstances.

21
avril

« Séisme ». Le Pen au second tour...

1^{er}
Mai

Sursaut. 1 300 000 citoyens défilent pour la République.

5
mai

« Dites 82 ». Jacques Chirac réélu président de République.

7
mai

Rentrée des classes. Le nouveau gouvernement, conduit par Jean-Pierre Raffarin, est constitué. Le philosophe Luc Ferry est nommé ministre de l'Éducation nationale.

15
mai

Cannes !

16
mai

Impasse. Le Likoud, principal parti de la droite israélienne, refuse la création d'un Etat palestinien.

17
mai

Promesses. Yasser Arafat annonce des élections et une profonde réforme de l'Autorité palestinienne.

17
mai

« Dites 22 ! » Nicolas Sarkozy s'arme de *flash-balls*...

18
mai

Accords et désaccords. La droite s'unit malgré Bayrou, la gauche s'unit malgré Chevènement...

20
mai

Drame. Dans une HLM de Strasbourg, un enfant meurt à la suite d'une chute dans une cage d'ascenseur.

21
mai

Foule. 8 633 candidats aux élections législatives de juin, soit 15,5 par circonscription.

31
mai

Allez les Bleus !

Billet d'humeur

Flash-ball et baisse de l'impôt sur le revenu : tout un programme !

Quand les télévisions éduquent à la citoyenneté, c'est avec une efficacité redoutable pour notre modeste éducation civique, juridique et sociale : les itinéraires de découverte sont soignés (Loft story par exemple) et les travaux personnels encadrés sont bien illustrés (la ville et l'insécurité). Dans la même veine, envisageons un instant une approche interdisciplinaire des flash-ball : il suffirait de dépêcher une équipe à Bercy pour montrer à la France de 20 heures un ministre s'essayant rageusement au maniement de l'arme : le projectile de la baisse de l'impôt sur le revenu

atteindrait sa cible électorale avec une précision exceptionnelle.

Ce qu'il y a de bien avec le flash-ball fiscal, c'est qu'il est capable de cibler tout seul la taxe qui, aux yeux des gens d'en haut, présente le délit de sale gueule de la redistribution.

Mais l'expérience du passé montre que la manipulation de l'engin est délicate : dégâts électoraux collatéraux, effet boomerang. En effet, c'est une bien curieuse façon de s'occuper de la France d'en bas que de distribuer des revenus à la France d'en haut.

Daniel Rallet

Sciences physiques

Le bénévolat ça suffit !

Y. J., Saint-Nazaire (44)

Pour la troisième année consécutive, nous allons procéder à l'évaluation de TP en sciences physiques. Vu la pénurie d'HSE, on va certainement nous refuser le paiement d'HSE pour procéder à cette évaluation, comme les autres années. Nous avons vingt groupes de quatre élèves à évaluer et nous sommes cinq enseignants de Terminale S et sept autres n'y enseignant pas. Certains de ces collègues n'y ont jamais enseigné. Cela va demander un travail de préparation important et des heures de présence nombreuses puisque, à raison de 5 heures par prof de TS et 2 heures pour les autres, nous ne couvrons pas tout à fait l'ensemble de l'évaluation. Evidemment, on peut le faire sur nos heures de cours avec les autres classes, mais l'année scolaire étant déjà pas mal désorganisée par les évaluations des TPE, les élèves vont en pâtir une nouvelle fois... Mes collègues de SVT sont volontaires pour une évaluation et eux aussi sont concernés. Et je crois savoir que cela s'annonce pour les années à venir. Et pourtant, cette évaluation est devenue obligatoire en sciences physiques. Pourquoi le ministère n'a-t-il pas prévu son financement ? Le bénévolat : cela suffit ! Et l'on s'inquiète de l'anonymat des élèves pour ce type d'épreuve l'an prochain... puisque comptant dans la note du bac coefficientée...

DÉTAIL

On se souvient que Maurice Papon a été condamné par la cour d'assises de la Gironde pour complicité de crime contre l'humanité, d'une part à dix ans de réclusion criminelle, d'autre part à verser aux familles des victimes des dommages intérêts.

Dans un arrêt en date du 12 avril 2002, le Conseil d'État vient de faire droit à une requête du condamné : la Haute Assemblée, comme on dit, a en effet considéré que les agissements de Papon pendant l'Occupation pouvaient être qualifiés de « *faute de service* », même s'il y a aussi faute personnelle. La responsabilité de l'État est donc engagée, dans les mêmes conditions qu'en cas d'accident consécutif à un simple défaut de surveillance dans une cour de récréation. C'est donc finalement le contribuable français de 2002 qui devra, pour la moitié, indemniser les victimes, non sur le fondement de la solidarité, ce que pourrait décider le législateur, mais bien pour le crime commis par Papon.

Pourtant l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine avait constaté la « *nullité* » des actes, qu'elle énumérait, de « *l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État français* », et tout particulièrement des dispositions relatives au statut des Juifs. Ce constat de nullité signifiait, pour les auteurs de l'ordonnance, que les actes déclarés nuls n'avaient jamais existé et n'avaient donc jamais pu produire d'effet juridique. Seule la responsabilité des individus pouvait donc être éventuellement recherchée.

Dans l'affaire du supplément familial de traitement, le Conseil d'État avait déjà fait revivre un « *acte dit loi* » du gouvernement de Vichy qui, selon l'ordonnance de 1944, était nul de plein droit, affirmant qu'il avait été simplement « *abrogé* » pour l'avenir, ce qui permettait ensuite d'admettre qu'il avait pu être ultérieurement rétabli. Tout ceci dans le but louable de faire échec à des milliers de requêtes de fonctionnaires qui s'estimaient grugés, économisant ainsi 9 milliards à l'État. C'était déjà très fort.

Mais ici on fait même mieux : le Conseil d'État fait revivre, contre la volonté du législateur, les lois sur les Juifs en admettant qu'elles ont pu conduire, et peuvent encore produire aujourd'hui, des effets juridiques dans le droit républicain.

On fait ainsi revivre ce qui n'a jamais existé.

Francis Berguin

TPE

... De la généralisation des TPE en Terminale...

F. T., Troyes

Qu'est-ce que ce monstre que l'on nous impose ? Un enseignement obligatoire mais que l'élève choisit ou non à l'évaluation du baccalauréat...

est-ce à dire qu'une prochaine circulaire permettra aux élèves de choisir s'ils sont évalués en mathématiques, lettres et autres enseignements obligatoires ?

M. de Gaudemar a décidé de changer les coefficients des TPE et de la première option facultative, la légalisation se fera après coup ! « Au total, ce sont près de 40 % des élèves qui ont choisi de préparer un TPE » (BO n° 19)... conclusion : « il importe donc de poursuivre et de consolider la dynamique ainsi engagée... C'est pourquoi, j'ai décidé de les généraliser en classe de Terminale dès la rentrée scolaire 2002/2003 » (BO n° 19).

Que voilà une belle leçon de démocratie à étudier avec les élèves en ECJS ; moins de 40 %, cela s'entend : c'est une adhésion massive.

La généralisation est tout bonnement impossible ? Qu'à cela ne tienne : « il vous (?) appartient toutefois d'apprécier le cas des établissements, qui, notamment pour des raisons matérielles, seraient pour l'année scolaire 2002-2003, dans l'impossibilité de procéder à cette généralisation. Un régime transitoire pourra donc leur être appliqué... » (BO n° 19).

Voilà donc un enseignement obligatoire uniquement dans certains établissements.

Les TPE sont censés favoriser l'autonomie des élèves ; autonomes, ils le seront, certes, sans conteste : dans des classes à 30/35 élèves, ils bénéficieront chacun de moins d'une heure d'encadrement de la part des professeurs... (s'il s'en trouve ! les professeurs doivent être volontaires).

Les enseignants s'élèvent contre cette décision arbitraire et demandent le maintien des TPE en Terminale, en option facultative.

Elections

A Françoise Giroud

F. V., Nersac (16)

Dans le n° 1956 du *Nouvel Observateur*, vous écrivez « rien n'exclut absolument que, le 5 mai, le score de Le Pen soit supérieur à celui de Chirac... Rien, quand on lit que le corps enseignant a largement voté Le Pen au premier tour pour punir... Claude Allègre ! »

Je suis enseignante, et certes je n'ai pas voté Jospin au premier tour : trois ans de dénigrement de notre corps infligés par Claude Allègre n'y ont pas été pour rien, entre autres, et qui en accuser sinon Jospin qui au nom de je ne sais quelle « amitié » nous a gratifiés de ce braillard incapable du moindre dialogue. Vous le savez fort bien, notre corps est majoritairement de gauche, plus que vous sans doute qui avez été, si je ne m'abuse, ministre dans un gouvernement de droite. Si les mécontents se sont abstenus, ou ont voté pour des candidats sans doute plus à gauche que le PS, s'il existe chez nous comme partout des sympathisants du FN, quels « sondages » peuvent vous permettre d'écrire de manière aussi injurieuse que nous avons voté Le Pen largement ? Citez donc vos sources (« ... lorsqu'on lit... », alors que beaucoup de ces enquêtes nous classent parmi ceux qui votent le moins pour le FN. Quoi ? Pour avoir souffert trois ans d'un homme qui n'écoutait personne et nous accablait d'injures, nous irions voter pour un individu du même genre avec en plus des idées d'extrême droite ? Alors que ce dernier nous accuse d'avoir nous-mêmes jeté les jeunes dans la rue pour protester contre lui ? Où avez-vous la tête ? Le dépit

vous égare. Ce n'est pas un hasard si le cas Allègre vous est venu à l'esprit pour jeter l'anathème sur des « responsables » : qui se sent morveux se mouche, c'est l'amorce de l'aveu que cet homme était une erreur. Qu'on en tire des leçons au lieu de se déshonorer avec de basses explications. (...)

Le Pen accuse « les canailles enseignantes » d'avoir contribué à sa défaite

Vigneux-de-Bretagne (Loire-Atlantique), 21 mai (AFP). Le président du Front national, Jean-Marie Le Pen, a mis en cause mardi « les canailles enseignantes » dans la « réaction de haine » à son égard, les accusant d'avoir contribué à sa défaite à l'élection présidentielle. « J'accuse les canailles enseignantes qui trahissent leur rôle et l'argent public qui les paye d'avoir mis les élèves dans les rues pour une réaction de haine », a déclaré à la presse M. Le Pen, qui s'exprimait à Vigneux-de-Bretagne, près de Nantes.

« Certains des 1,3 million de fonctionnaires de l'Éducation nationale sont un des signes de la profonde décadence de notre pays », a-t-il ajouté.

La haine...

« Les insultes et invectives de M. Le Pen révèlent la haine dont il est porteur vis-à-vis de la maturité, du sens critique et de la responsabilité des jeunes » a déclaré à l'AFP Gérard Aschieri, secrétaire-général de la FSU.

« Le plus dur est de mesurer à quel point M. Le Pen méprise les jeunes et leur capacité citoyenne » a ajouté Denis Paget, secrétaire général du SNES-FSU. « Les enseignants n'ont pas poussé les jeunes dans la rue, c'était même souvent le contraire. Mais ils les forment à la citoyenneté, et ce qui étonne M. Le Pen, c'est que ça marche ». (AFP).

TPE

Les TPE en Première STT

I. G., Castelnauary

Nous avons malheureusement testé les TPE en Première STT cette année. Lors d'une visite récente, M. Bonnet, inspecteur académique, nous annonce leur généralisation à la rentrée prochaine* à moyens constants, sans tenir compte du bilan tiré de cette expérience par les professeurs d'éco-gestion et de français impliqués. Il est absolument nécessaire de porter à la connaissance de l'ensemble de nos collègues les difficultés que nous rencontrons et d'organiser une résistance à leur mise en place dès la rentrée prochaine.

A moyens constants : il faudrait prendre sur des horaires de français et d'éco-droit déjà insuffisants pour le programme normal, et/ou sur la comptabilité et la communication (...).

Ces travaux constituent une redondance avec ce qui se pratique déjà dans de nombreux établissements en communication, comptabilité, activité en milieu professionnel en Première, option communication ou gestion en Terminale.

Nos élèves sont saturés en horaires de cours et travail personnel. Les enseignants de français et d'éco-gestion sont eux aussi surchargés (...). Cette nouvelle épreuve ne laisse pas le temps aux élèves d'expérimenter des méthodes de travail, de recherche (...).

* NDLR : Pour l'instant, la circulaire de rentrée ne prévoit pas la généralisation mais la poursuite de l'expérimentation.

L'AEFE (ENCORE) CONDAMNÉE

Une fois de plus l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est censurée par le juge administratif. Sur recours du SNES, le tribunal administratif de Paris vient d'annuler une circulaire de l'Agence en date du 21 juillet 1999, qui instituait entre les personnels résidents une discrimination fondée sur la situation de famille pour l'attribution de la prime de cherté de vie. Les collègues qui en ont été victimes sont éventuellement fondés à demander réparation à l'Agence.



Albert DAUM

Albert Daum vient de nous quitter subitement à 73 ans. Il y a quelques jours encore, il travaillait, discutait au siège national du SNES où il avait choisi chaque jour de s'occuper des collègues qui préparaient leur retraite. Il avait participé avec tout le sens de l'anticipation qui était le sien à l'élaboration de la dernière enquête, à de nombreux documents publiés par la FSU sur ces questions.

Albert, certifié de mathématiques, était connu de tous les collègues qui travaillaient « hors de France », et dans les départements d'outre-mer. Ils sont nombreux à l'avoir rencontré pendant les 23 années au cours desquelles il a sillonné le monde pour aller débattre sur le terrain des problèmes de chacun. En effet, en 1967 lorsque s'est construit un nouveau SNES, résultat d'une fusion entre deux syndicats (le SNES et le SNET), avec une nouvelle équipe de militants confrontés à des responsabilités nouvelles, sans expérience, il a créé de toute pièce « le secteur hors de France » du SNES faisant ainsi école à la FEN, notre fédération de l'époque. Grâce à ce travail de proximité, il a contribué à élaborer des revendications cohérentes. Difficile tâche à un moment si proche de l'accès de nombreux pays à l'indépendance, où se mettait en place une politique de coopération ! Combats permanents avec les enseignants engagés dans ces missions pour que cette coopération fasse rapidement place à ce qu'il appelait « le développement auto-centré » des populations concernées. Quelle bataille il a fallu conduire pour conquérir des droits syndicaux, pour moraliser le système des affectations à l'étranger, pour faire échec en maintes circonstances à la répression syndicale, pour rompre avec les pratiques coloniales ! Il était respecté et écouté de tous ses interlocuteurs ministériels, et de leurs représentants dans les divers pays. La qualité de son argumentation, la bonne connaissance qu'il avait des dossiers, son attachement à des valeurs fortes, sa conscience que rien ne pouvait être acquis sans la détermination des collègues ont permis de faire avancer bien des revendications.

Jusqu'en 1990, Albert a assumé cette tâche dans ce secteur avec la rigueur et la grande conscience qui étaient les siennes. Ses réponses réfléchies étaient toujours précises. Il avait le souci de mettre les syndiqués en mesure de s'inscrire dans la démarche syndicale, en leur donnant tous les éléments pour cela.

Homme de grande culture, curieux de tout, aimant l'art, humaniste, Albert, respectueux de chacun, d'une très grande générosité, ne comptait pas son temps pour les autres et pour défendre les droits et les libertés. Beaucoup d'associations d'immigrés, des organisations diverses, ses amis de la Ligue des droits de l'homme et du MRAP, de SOS Racisme, ont pu apprécier la force des convictions qu'il défendait au nom du SNES. Nous nous souviendrons de lui, lui qui nous a mis le pied à l'étrier sur des domaines de l'activité syndicale parfois mal connus. Nous n'oublions pas Albert, venant s'asseoir, parfois tard le soir, pour discuter longuement de ce qui le préoccupait, de ce qu'il fallait dire pour faire résoudre les problèmes, qui tirait les sonnettes d'alarme chaque fois qu'il avait le sentiment que l'équipe ne prenait pas assez en compte les problèmes de ceux qui vivaient une autre réalité professionnelle que la nôtre, à des milliers de kilomètres. C'est un grand militant qui nous quitte, mais aussi un ami. Au nom de tous, au nom de ceux qui ont travaillé avec toi, merci pour tout ce que tu as fait, merci pour le patrimoine syndical que tu nous lègues avec la discrétion et l'humanité qui t'allaient si bien.

Monique Vuallat, Roger Ferrari, Jean Raynaud

École

Arrêtons le délire

A longueur de colonnes dans *Le Monde* ou *Libé*, après le séisme du 21 avril, de « grandes âmes » ont tiré à boulets rouges sur l'école rendue responsable du déclin des valeurs de la République dans le corps social. Et pourtant, ces manifestations de lycéens qui ont surgi dans la France entière dès le 22 avril ont montré avec éclat que la jeunesse lycéenne adhère fortement à ces valeurs ! Voilà une évaluation en grandeur nature des résultats d'un enseignement ! Evidemment, il reste du chemin à faire pour approfondir et renforcer la fonction citoyenne de l'école. D'abord en combattant la ségrégation sociale au sein de l'école et l'échec scolaire, en travaillant à

une culture commune. D'autre part, l'ECJS (éducation civique juridique et sociale) a apporté quelque chose au lycée, mais il y a un risque à cantonner cette dimension citoyenne à un espace réservé, et à soutenir que les savoirs scolaires ne sont pas porteurs en eux-mêmes de cette dimension. L'éducation à la citoyenneté devrait davantage inspirer l'évolution des contenus enseignés.

Mais arrêtons le délire sur l'école et interrogeons nous un peu plus sur cette société qui ne valorise que la concurrence et l'appât du gain, précarise les vies et creuse les inégalités. Une société qui a perdu le sens de l'utopie.

ÉCOLE PUBLIQUE. Dans le contexte actuel, notamment face à la montée des intégrismes, la nécessité de la laïcité est à nouveau dans tous les esprits.

Laïcité : principes et implications



Henri Pena-Ruiz*
Philosophe.

Principes et définition

La laïcité est un principe de droit politique. Elle recouvre un idéal universaliste d'organisation de la cité et le dispositif juridique qui tout à la fois se fonde sur lui et le réalise. Le mot qui désigne le principe, laïcité, fait référence à l'unité du peuple, en grec *laos*, telle qu'elle se comprend dès lors qu'elle se fonde sur trois exigences indissociables : la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions ou leurs options spirituelles, et la visée de l'intérêt général, du bien commun à tous, comme seule raison d'être de l'Etat. La laïcité consiste à affranchir l'ensemble de la sphère publique de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière. Elle préserve ainsi l'espace public de tout morcellement communautariste ou pluriconfessionnel, afin que tous les hommes puissent à la fois s'y reconnaître et s'y retrouver. Cette neutralité confessionnelle se fonde donc sur des valeurs clairement affichées et assumées : l'Etat laïque n'est pas vide, puisqu'il incarne le choix simultané de la liberté de conscience et de l'égalité, et de l'universalité qui lui permet d'accueillir tous les êtres humains, sans privilège aucun accordé à un particularisme. Par le truchement de l'école laïque, cette liberté de conscience et cette égalité reçoivent la garantie fondatrice d'une instruction soucieuse d'émanciper le jugement et de lui donner les références culturelles qui l'affranchissent des puissances idéologiques dominantes et de leur emprise médiatique. L'autonomie de jugement et le pari de l'intelligence constituent des valeurs décisives de la laïcité.

Le souci d'un espace commun aux hommes par-delà leurs différences est compatible avec celles-ci pourvu que leur régime d'affirmation ne porte pas atteinte à la loi commune, qui rend justement possible leur coexistence et conditionne ainsi la paix. La loi de séparation de l'Etat et des Églises est le dispositif juridique constitutif de la laïcité institutionnelle, car elle seule garantit pleinement non seulement la liberté de conscience mais aussi la stricte égalité des divers croyants, des athées, et des agnostiques. Les populations se distribuant aujourd'hui selon ces trois types

d'options spirituelles, le principe laïque d'égalité est incompatible avec la moindre discrimination positive ou négative appliquée à la figure athée ou religieuse de la conviction spirituelle. L'invocation de la culture ou de la tradition, ou de facteurs supposés d'« identité collective » pour remettre en cause cette égalité en consacrant publiquement une option spirituelle plutôt qu'une autre serait illégitime. Elle reviendrait à privatiser la sphère publique, tout en faisant violence à ceux qui ne jouiraient pas d'un tel privilège, dès lors que leur option spirituelle propre aurait un statut inférieur. La république laïque, par ailleurs, ne reconnaît pas d'autre sujet de droit que la personne individuelle, seule habilitée à choisir ses références spirituelles.

La laïcité exclut par conséquent tout privilège public accordé soit à la religion, soit à l'athéisme. Cette abstention, ou neutralité (du latin *neuter* : « ni l'un ni l'autre »), situe l'Etat, communauté de citoyens, hors de toute emprise confessionnelle. L'autolimitation de l'Etat, qui n'est plus arbitre des croyances, libère la sphère privée dans le champ éthique et spirituel. Marianne, la République démocratique et laïque, ne ressemble pas à César, pouvoir traditionnel de domination qui instrumentalise le cas échéant la religion tout en lui assurant le statut d'un credo obligé. La laïcité est un idéal dont l'originalité est qu'il permet à tous, croyants et athées, de vivre ensemble sans que les uns ou les autres soient stigmatisés en raison de leurs convictions particulières. Sa raison d'être consiste à promouvoir ce qui est commun à tous les hommes, non à certains d'entre eux.

Implications pour l'école publique

À l'école, le respect de la liberté de conscience, conjugué à celui de la sphère privée, se traduit par le souci de développer le seul bien qui puisse être commun à tous, à savoir l'éducation à la liberté, notamment par la connaissance raisonnée et la culture universelle, conditions de l'autonomie de jugement.

L'école publique, école de tous, est dévolue à l'universel, et doit se donner les conditions qui lui permettent de remplir son rôle. Accueillant des jeunes gens dont la plupart ne sont pas encore sujets de droit, mais requièrent cette sorte de respect qui rend possible l'accomplissement des plus riches potentialités, elle ne les enferme pas dans des groupes

La laïcité est un idéal dont l'originalité est qu'il permet à tous, croyants et athées, de vivre ensemble sans que les uns ou les autres soient stigmatisés en raison de leurs convictions particulières. Sa raison d'être consiste à promouvoir ce qui est commun à tous les hommes, non à certains d'entre eux.

auxquels ils seraient censés appartenir. Cette consécration de la différence menacerait en effet son rôle émancipateur. Cela ne signifie pas que l'affirmation de la différence soit absolument impossible, mais plus précisément que son mode d'affirmation doit rester compatible avec la loi commune, et n'attester aucune aliénation première, comme dans le cas où des familles entendent manifester dans l'école leur particularisme, en instrumentalisant les enfants ainsi réduits à des « membres » d'un groupe particulier, sans libre-arbitre personnel.

La distinction de la sphère privée et de la sphère publique est ici décisive, car elle permet de distinguer des lieux et des régimes d'affirmation des « différences », afin de préserver simultanément le libre choix d'une option éthique ou spirituelle, et la sérénité de l'espace scolaire ouvert à tous. Cet espace est aussi – et surtout – ouvert à la culture émancipatrice qui met à distance tout

particularisme, ne serait-ce que pour mieux le comprendre en le resituant dans un horizon d'universalité, et en susciter ainsi une modalité d'affirmation non fanatique.

La question de la connaissance du fait religieux

Du fait que l'école publique est par définition ouverte à tous, nulle croyance religieuse, nulle conviction athée, ne peut y être valorisée ou promue, car cela romprait aussitôt le principe d'égalité, tout en faisant violence aux familles qui ne partagent pas la conviction particulière ainsi privilégiée. C'est pourquoi, si la connaissance du fait religieux comme du patrimoine mythologique et symbolique de l'humanité doit y être développée, il n'y a pas plus place en elle pour un cours de religion que pour un cours d'humanisme athée, les deux options spirituelles jouissant du loisir de se cultiver dans la sphère privée, que celle-ci soit de nature individuelle ou associative. La connaissance du fait religieux, qu'il s'agisse des doctrines ou des réalités historiques, comme celle des mythologies et des symboliques inscrites dans le patrimoine universel, ou des représentations du monde, légitimement inscrite dans la culture à enseigner, doit être rigoureusement dissociée de toute valorisation prosélyte comme de tout dénigrement polémique. Les expressions « culture religieuse » ou « enseignement des religions » sont à cet égard trop ambiguës pour pouvoir être utilisées. L'approche des faits et des doctrines religieuses, à l'écart de toute posture partisane, doit relever d'une attitude conforme à la responsabilité confiée à l'école publique, et aux principes qui la règlent. Nulle institution théologique ne doit intervenir dans l'enseignement public, ou dans la formation des maîtres de l'école publique, sous prétexte d'y faire connaître les religions. Nul parti politique non plus n'est habilité à y intervenir sous prétexte de faire connaître

Une déontologie laïque appelle un devoir de distance et de réserve de l'enseignant, correspondant au droit des élèves de ne subir aucun prosélytisme.

les doctrines politiques. Le mélange des genres serait en l'occurrence dommageable, et source potentielle de conflits.

D'où la nécessité d'une déontologie laïque. Celle-ci appelle un devoir de distance et de réserve de l'enseignant, correspondant au droit des élèves de ne subir aucun prosélytisme. La question du sens de l'existence, et des repères éthiques ou civiques propres à l'éclairer, ne peut recevoir qu'une élucidation réflexive et critique, à l'exclusion de toute valorisation non distanciée, forme larvée de conditionnement. Les registres du savoir et de la croyance doivent être soigneusement distingués, et ce qui est objet de croyance explicitement indiqué aux élèves (le terme « révélée », à propos de la religion, par exemple, doit toujours comporter des guillemets, indiquant qu'il n'y a « révélation » que pour ceux qui y croient).

Une discipline spécifique pour l'étude du fait religieux ne se justifie pas, car cela préjugerait d'une importance préférentielle au regard d'autres aspects des humanités et des univers symboliques ou philosophiques, comme de la possibilité de décider de son sens indépendamment du rapport à un contexte. Nulle raison ne permet en effet de réserver ce traitement à la figure religieuse plus qu'aux figures athées ou agnostiques de la vision du monde. En revanche, le traitement du fait religieux, ainsi que des humanités qui constituent le patrimoine culturel indispensable à une culture commune, peut être assumé dans les disciplines existantes. Celles-ci peuvent d'ailleurs être encouragées à cet effet à des corrélations interdisciplinaires propres à promouvoir la complémentarité des approches. ■

Henri Pena-Ruiz

* H. Pena-Ruiz a notamment publié *Dieu et Marianne, philosophie de la laïcité*, aux PUF ; *Le Roman du monde* et *Un poète en politique : les combats de Victor Hugo* (avec J.-P. Scot) aux éditions Flammarion.

« L'ENSEIGNEMENT DU FAIT RELIGIEUX DANS L'ÉCOLE LAÏQUE »

Régis Debray a remis à Jack Lang, en février 2002, un rapport publié aux éditions Odile-Jacob. Extraits.

• L'opinion française, dans sa majorité, approuve l'idée de renforcer l'étude du religieux dans l'école publique. Et pas seulement pour cause d'actualité traumatisante ou de mode intellectuelle. (...)

« L'inculture religieuse » dont il est tant question (devant une Vierge de Botticelli, « qui c'est cette meuf ? » ne constitue pas un sujet en soi. Elle est partie et effet, en aval, d'une « inculture » d'amont, d'une perte des codes de reconnaissance affectant tout uniment les savoirs, les savoir-vivre et les discernements, dont l'Éducation nationale, et pour cause, s'est avisée depuis longtemps, pour être en première ligne et devoir jour après jour colmater les brèches. Il ne s'agit donc pas de réserver au fait religieux un sort à part, en le dotant d'un privilège superlatif, mais de se doter de toutes les panoplies permettant à des collégiens et lycéens, par ailleurs dressés pour et par le tandem consommation-communication, de rester pleinement civilisés, en assurant leur droit au libre exercice du jugement. Le but n'est pas de remettre « Dieu à l'école » mais de prolonger l'itinéraire humain à voies multiples, pour autant que la *continuité cumulative*, qu'on appelle aussi *culture*, distingue notre espèce animale des autres, moins chanceuses.

• Ces réponses profanes aux questions que

nous posent la mort, l'origine et la finalité de l'Univers, contribuent pleinement à la formation du sens. Cette évidence rappelée n'empêche pas de prendre acte qu'aujourd'hui comme hier et probablement demain (si l'on admet que les âges successifs de l'histoire des mentalités ne se chassent pas l'un l'autre mais constituent des étages structurels dans la psyché humaine), les hommes vivent et s'entre-tiennent pour et au nom de symboles. Comme ils se déchirent, au premier degré, pour les logos, affiches et images. Cultures, langues, religions, identités, patrimoines font descendre dans la rue, encore plus aujourd'hui qu'hier, des manifestants par millions (on l'a vu à Paris avec l'école, dans les deux sens). Et c'est l'univers symbolique comme tel, ou peuvent rentrer aussi bien et à des titres divers le droit, la morale, l'histoire de l'art et le mythe, dont l'école, notamment à travers l'enseignement philosophique, se doit d'étendre l'intelligence réflexive et critique. (...)

• La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances, favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir. Le marché des crédulités, la presse et la librairie gonflent d'elles-mêmes la vague ésoétrique et irrationaliste. L'école républicaine ne doit-elle pas faire contrepoids à l'Au-

dimat, aux charlatans et aux passions sectaires ? (...)

• Une laïcité qui esquivait s'ampute. Ouvrir les jeunes esprits à toute la gamme des comportements et des cultures pour les aider à découvrir dans quel monde ils vivent, et de quels héritages collectifs ils sont comptables, doit conduire à faire la lumière sur l'obscur. (...)

• L'histoire des religions, tout comme l'histoire des arts et celle des sciences et des techniques, peut sans aucun doute constituer une discipline spécifique dans l'enseignement supérieur et la recherche, en rameau autonome d'un tronc de disciplines préalables (histoire, philosophie, sociologie, médiologie). Mais pas plus que ses consœurs, elle ne saurait prétendre, au lycée et au collège, occuper une place à part. La charge en incombe aux personnels en fonction, à travers les disciplines reconnues. (...)

• C'est donc sur les contenus d'enseignement, par une convergence plus raisonnée entre les disciplines existantes, et surtout sur la préparation des enseignants qu'il convient de faire porter l'ambition. Ce sont ces derniers qu'il faut inciter, rassurer et désinhiber et, pour ce faire, mieux armer intellectuellement et professionnellement face à une question toujours sensible car touchant à l'identité la plus profonde des élèves et des familles. (...)

ADRESSE DU SNES à l'opinion publique, aux forces syndicales et aux associations.

Penser, ensemble, un autre avenir pour la jeunesse

Les résultats électoraux du 21 avril ont créé un choc profond et un sursaut démocratique saluables, d'abord chez les jeunes, puis le 1^{er} Mai ; pour autant, si le danger imminent de l'extrême droite a été écarté, rien n'est résolu sur le fond. Beaucoup dépendra de l'issue des législatives, mais les raisons profondes qui nourrissent le vote d'extrême droite depuis des années risquent de produire les mêmes effets si le mouvement social et les forces syndicales n'apportent pas et n'imposent pas, par la mobilisation, des réponses aux principaux problèmes de notre société ; en France, mais aussi en Europe où les mêmes signes inquiétants apparaissent partout.

tos et l'absence de tout processus d'intégration. Les jeunes, et, parmi eux les plus vulnérables, loin d'être, comme cela a tant été dit pendant la campagne électorale, les premiers fauteurs de troubles, sont les premières victimes.

Trop de jeunes vivent en dessous du seuil de pauvreté, mangent mal, ne se soignent pas, connaissent le chômage et les emplois précaires, en arrivent au suicide, consomment des drogues. La marginalisation sociale et scolaire donne le sentiment de l'inutilité et pousse à toutes les conduites à risques. Dans ces conditions, notre tâche, qui est de construire l'avenir avec patience et sérénité, en donnant le goût de l'effort et du savoir, l'envie de se dépasser et de se

Des décennies de chômage de masse, six à huit millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, le développement de la précarité, les bas salaires, les licenciements massifs, la destruction du tissu industriel frappant des régions entières, l'isolement, l'affaiblissement de tout ce qui produisait du lien social et de l'entraide, parfois jusqu'aux liens familiaux, la concentration urbaine de la pauvreté, l'insécurité, les trafics et économies parallèles qui en résultent, voilà à quoi il faut d'urgence s'attaquer. L'écart ne cesse de se creuser entre les modes de vie, de loisirs et de consommation des couches moyennes et supérieures et ceux des catégories les plus modestes. L'école elle-même est plus que jamais coupée en deux. Inégalité sociale et inégalité scolaire se recourent et se conjuguent. Plus que jamais pourtant, les grandes institutions du service public ont un rôle majeur à jouer pour contribuer au progrès social et économique, et redistribuer les richesses en faveur des plus démunis. L'heure n'est pas à territorialiser les politiques éducatives, mais au contraire à renforcer les références nationales qui fondent l'égalité.

La responsabilité du mouvement syndical et de toutes les forces du mouvement social aujourd'hui est d'élaborer des solutions et de mobiliser dans l'unité pour faire résoudre les problèmes. Déjà très affaibli, le mouvement syndical porte aussi une responsabilité dans la situation et verra les salariés se détourner totalement de lui s'il ne surmonte pas ses divisions.

Il devrait avoir à cœur de lutter contre une conception de l'Europe fondée sur le libéralisme, l'exclusion et la xénophobie et de faire valoir une conception solidaire et humaniste du projet

européen. Il devrait formuler de nouvelles propositions.

Dans notre pays, une autre politique économique et sociale est possible si l'on se fixe enfin l'objectif de mieux répartir les richesses, de développer une croissance respectueuse de l'environnement et porteuse de mieux être pour tous. Il faut rompre avec le chômage, les licenciements abusifs, les emplois précaires et viser le plein emploi, et augmenter les salaires et les minima sociaux. Les salariés doivent pouvoir accéder, à égalité, à une vraie formation tout au long de la vie. Les privatisations doivent être stoppées et des services publics doivent être développés pour mieux répondre aux besoins individuels et collectifs. Une politique sociale ambitieuse peut être financée pour sortir de l'exclusion et se fixer l'objectif de réinsérer socialement, économiquement et professionnellement ces millions de jeunes et d'adultes qui sont aujourd'hui tenus à l'écart de tout : de l'emploi, de logements dignes de ce nom, de la santé, de la culture, de la vie démocratique des cités. Il est de la responsabilité du mouvement syndical de réfléchir aux financements, de proposer une réforme fiscale qui donne des marges de manœuvre et qui soit fondée sur plus de justice par la taxation des hauts revenus, des bénéficiaires et des produits financiers spéculatifs.

Les forces syndicales devraient rapidement se rencontrer et élaborer des plates-formes communes au plan national et au plan européen, s'inspirant de ce qui a déjà été fait dans les initiatives pour une mondialisation solidaire. Notre fédération, la FSU, s'est adressée aux autres organisations syndicales, ainsi qu'au mouvement associatif, dans ce sens. Nous entendons nous inscrire dans cette démarche et y apporter notre contribution.



© E. BEQUART

Nous, personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation, de surveillance des lycées et collèges, nous observons tous les jours les méfaits de la misère sociale, affective et culturelle, les dégâts parfois irréversibles produits par la pauvreté, sa concentration dans des quartiers ghet-

transformer positivement, en développant l'attachement aux valeurs de la démocratie et de la République, est continuellement contrariée par l'injustice. L'école propose parfois des modèles culturels à mille lieues des préoccupations quotidiennes d'une bonne partie de nos élèves.



© E. BEQUART

Pour notre part, nous faisons de l'exigence d'intégration et de qualification pour tous, jeunes et adultes, une mission majeure du système éducatif. Nous ne pouvons tolérer d'échouer totalement ou partiellement dans notre mission et nous savons dans quelles directions il nous faut faire évoluer nos métiers, et quels moyens considérables il faudra investir pour éradiquer vraiment l'échec scolaire. Nous pensons que c'est une chance à saisir au moment où des générations nombreuses vont partir en retraite et où notre pays prend le risque, à retarder ces évolutions et ces investissements, de se trouver devant une pénurie des qualifications qui font sa seule richesse, alors que de nombreux jeunes n'atteignent même pas les premiers niveaux qui leur permettraient de s'insérer et ensuite de progresser.

Il y a urgence à renforcer le suivi



© E. BEQUART

en équipe des jeunes les plus fragiles, à dégager des moyens pour mieux accueillir les enfants non francophones, à renforcer le suivi psychologique par des conseillers d'orientation-psychologues plus nombreux, à renforcer les moyens

de surveillance, à augmenter les bourses et les aides sociales, à mieux dialoguer avec les familles et les jeunes. Il y a urgence à renforcer pour certains l'enseignement du français écrit et oral, à ouvrir des perspectives quali-

fiantes, à construire des passerelles, à personnaliser les conseils d'orientation, à repenser la culture scolaire et ses pratiques et à en effacer les implicites. Il y a urgence à donner toute leur place à la voie technologique et à la voie professionnelle pour accéder aux plus hautes qualifications.

Il y a urgence à mieux former les enseignants, à reconnaître les difficultés de leur métier, à le rendre plus attractif sur le plan des conditions de travail et des carrières, à programmer avec ambition les recrutements. Ainsi on renforcera un service public essentiel pour notre avenir.

Trouvons les formes, sans plus attendre et sans arrière-pensée, pour travailler et construire ces revendications et les mobilisations qui donnent un vrai débouché au raz-de-marée du 1^{er} Mai. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE suite aux premières déclarations du ministre.

Des propositions qui conduiraient à renforcer la fracture scolaire au lieu de la réduire

On peut souscrire à une volonté de s'adresser à la jeunesse sans démagogie, en laissant de côté le « jennisme » et le maintien dans l'enfance. On peut aussi souscrire à la priorité d'en finir avec la « fracture scolaire » si celle-ci s'inscrit dans une politique ambitieuse d'augmentation du nombre et de la qualité des diplômés et des étudiants. Le SNES, pour sa part, propose depuis longtemps d'amplifier l'effort en faveur du suivi et de l'aide aux élèves les plus en difficulté, notamment pour l'apprentissage de la langue, en faveur de la réinsertion des sans-diplôme dans un processus de formation, de l'amélioration de l'aide sociale, de toutes les passerelles et les poursuites d'études. Le SNES propose depuis longtemps des mesures en faveur des ZEP pour aider les personnels à mieux faire face et à travailler de façon plus coordonnée. Il propose aussi des mesures pour favoriser la mixité

sociale et éviter fuites et dérogations abusives.

Or, les grandes lignes tracées aujourd'hui par le ministre ne situent pas son action dans cette ambition éducative. Il ne dit rien de la stagnation du nombre des bacheliers et de la régression de la voie générale du lycée.

S'il reconnaît que l'échec scolaire ne commence pas au collège, il n'apporte aucune solution nouvelle pour l'enrayer à l'école primaire et se contente de poursuivre les réformes de son prédécesseur, au collège comme au lycée, sans même envisager de les retoucher.

Il renvoie aux recteurs le soin de l'accueil des élèves en difficulté en Sixième. Il insiste en parallèle sur toutes les formules qui permettraient de sortir du collège un certain nombre de jeunes : Troisième en LP, apprentissage, alternance, classes relais « hors les murs ». Ces dispositions n'ont pas le même sens si elles complètent des dispositifs efficaces de lutte contre l'échec ou si elles

s'y substituent. Or, l'absence de mesures nouvelles pour le collège renforce l'hypothèse d'un délestage important des élèves hors du collège, accompagnant le maintien de fortes inégalités sociales.

Toutes ces propositions s'inscrivent dans une logique de globalisation des moyens (abrogation de l'ordonnance organique relative aux lois de finances), de renforcement de l'autonomie des établissements, de territorialisation des politiques éducatives, de déconcentration et dans une politique de « l'encadrement ». Loin de réduire la fracture scolaire, la territorialisation risque au contraire de la renforcer en amplifiant les adaptations locales, la concurrence entre établissements, en leur renvoyant le soin de se débrouiller au nom du seul objectif de résultat, en amoindrissant les références nationales qui fondent le principe républicain d'égalité. Voulant en finir avec ce qui sépare l'administratif du pédagogique, le ministre

ouvre la voie à la confusion des rôles.

Le ministre, non seulement n'envisage aucun collectif budgétaire ni pour la rentrée 2002, ni pour financer ses maigres mesures (100 nouvelles classes relais, meilleure indemnisation de l'école ouverte...), mais il laisse planer le doute sur les engagements pris par son prédécesseur, notamment sur le temps de travail des CPE et des CO-Psy alors les textes sont prêts.

S'il reconnaît bien la nécessité de recruter 180 000 enseignants d'ici 2005, il fait l'impasse sur les conditions à remplir pour rendre la fonction attractive. Ces annonces n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les organisations syndicales. Certaines sont lourdes de menaces sur l'organisation du service public et la situation des personnels. Le SNES appelle les personnels à la vigilance et à débattre rapidement de ces orientations dans les établissements. ■

Paris, le 23 mai 2002

Extraits de la conférence de presse de MM. Luc Ferry, Xavier Darcos et François Loos, le 23 mai 2002

I. Le « discours à la jeunesse » ou l'esprit de ce nouveau ministère

(...) Les jeunes veulent être écoutés, respectés, reconnus et aimés mais ils veulent aussi être guidés : c'est la finalité de l'éducation. Nous devons nous tenir résolument à l'écart de deux conceptions, toutes deux également fausses, la première consistant à laisser à l'enfant une liberté absolue, la seconde privilégiant le dressage qui convient sans doute à des animaux mais pas à des êtres libres. Comment respecter la liberté de l'enfant tout en lui enseignant une discipline ? En revalorisant une notion que notre société tend plutôt à dévaloriser : le travail. En travaillant, l'enfant exerce sa liberté tout en se heurtant à des obstacles réels et objectifs qui, lorsqu'ils sont bien choisis par l'adulte, au premier rang desquels l'enseignant mais aussi l'éducateur comme le maître de stage, peuvent se montrer pour lui formateurs s'il parvient à les surmonter. Le travail est le principal trait d'union entre le monde des enfants et celui des adultes, le passage obligé vers la conquête d'une discipline de soi, en même temps qu'un épanouissement de soi. A l'anarchie du « jeu » et à l'absolutisme du « dressage » succède ainsi la citoyenneté du travail : le citoyen est libre lorsqu'il vote la loi et contraint par cette même loi dès lors qu'il l'a approuvée ; de même, le travail réconcilie en lui liberté et discipline, activité et passivité. (...)

II. Le discours de la méthode autour de quatre objectifs

(...) Pour lutter contre la fracture scolaire et dans le cadre des grandes orientations définies par le président de la République, j'ai décidé de fixer, en accord avec Xavier Darcos et François Loos, quatre objectifs qui guideront l'action de mon ministère et d'ouvrir dès maintenant six chantiers prioritaires. Je n'ignore pas les chantiers en cours : pour certains d'entre eux, j'annoncerai les décisions immédiates qui peuvent et doivent être prises. Pour ceux dont le coût budgétaire n'est pas encore clairement assuré, j'attendrai, avant d'arrêter mes décisions au nom même de l'éthique de la responsabilité, les résultats de l'audit commandé par le Premier ministre.

(...) Quatre grands objectifs vont orienter l'ensemble de mon action :

- l'exigence de la qualité ;
- le renforcement de l'autonomie ;
- la rigueur des évaluations ;
- la réussite de 2005.

Chacun s'accorde sans difficulté sur l'exigence de la qualité. La qualité de nos enseignements n'est pas contestée et les enquêtes les plus récentes montrent la très grande confiance de nos concitoyens dans un corps enseignant exceptionnel, parmi les meilleurs du monde. Mais nous nous devons d'exiger la même qualité dans tous les aspects de la vie scolaire et universitaire, au premier rang desquels je citerai évidemment la sécurité des personnes mais aussi l'accueil des élèves et des étudiants et la réussite de leur orientation. De plus, si nous voulons favoriser une meilleure coordination entre les composantes scolaires et extra-scolaires de l'éducation, il faudra encore améliorer l'accueil des parents au sein des écoles, des collèges et des lycées. Je n'ignore pas que cette idée de qualité

peut être pour certains suspecte, qui y voit la menace d'une remise en cause des moyens. Seul l'objectif d'une meilleure qualité peut justifier l'attribution de moyens supplémentaires : cet objectif devra à l'avenir être clairement inscrit dans les projets d'établissement et traduire ainsi l'effort de la communauté éducative.

Ma volonté de développer l'autonomie, dans le cadre du respect des principes du service public et des fonctions régaliennes de l'Etat, des différentes composantes de notre système éducatif et d'abord des établissements, se fonde sur un premier constat simple : il faut libérer les initiatives. Les plans nationaux n'ont eu trop souvent que des effets décevants, voire contre-productifs, alors que les très nombreuses initiatives de terrain témoignaient de la mobilisation des enseignants et rencontraient des succès notables sans être vraiment relayées au plan national. De plus, les acteurs locaux de notre système éducatif, à l'instar de la grande majorité de nos concitoyens, souhaitent se réapproprier des problèmes qui les concernent directement, en être responsables et développer des rapports de proximité. Le rattachement de la jeunesse à notre ministère donne encore plus de pertinence à cette volonté de territorialisation. Comment, en effet, peut-on imaginer une vraie politique d'animation de la jeunesse qui ne soit pas ancrée sur des dispositifs de proximité ? Enfin, la réforme de l'ordonnance organique du 2 janvier 1959, adoptée à la quasi-unanimité par les deux chambres, conduira à une « révolution » des logiques politiques et administratives qui devrait entraîner des bouleversements du pilotage des politiques publiques, dorénavant fondé sur les résultats. Trois domaines devront être réformés dans les cinq années à venir :

- la répartition des compétences et les mesures de déconcentration ;
- la gestion des personnels d'encadrement ;
- le dialogue.

Pour réussir cette réforme, nous devons dès maintenant donner une nouvelle impulsion au développement de l'autonomie des établissements et poursuivre la politique de déconcentration.

III. Six chantiers prioritaires pour lutter contre la fracture scolaire

(...) Les six chantiers prioritaires que j'ai retenus sont les suivants :

1. La lutte contre l'illettrisme.
2. L'articulation entre enseignement général et enseignement professionnel.
3. Autorité, sécurité, violence.
4. Service public et répartition des compétences.
5. Quelle culture générale dans les premiers cycles universitaires ?
6. Revaloriser l'image de la science auprès des jeunes. (...)

2. L'articulation entre enseignement général et enseignement professionnel (...)

Il n'est pas question de remettre en cause les principes qui ont présidé à la création de ce que l'on a appelé le « collège unique » : je préfère, pour ma part, utiliser l'expression de « collège pour tous ». Je suis convaincu que certains aspects de la culture sont si essentiels à la formation de chacun qu'ils doivent

être offerts à tous les élèves, que la formation du citoyen, dans le cadre du principe républicain d'intégration sociale et culturelle par l'école autour de valeurs et de langages communs, demeure un objectif prioritaire et que tous les niveaux d'insertion professionnelle exigent des compétences toujours plus étendues et plus complexes.

Je souhaite mener résolument mon action dans quatre directions :

- Définir encore plus précisément le socle commun de savoirs et savoir-faire : le livre « Qu'apprend-on au collège ? » élaboré par le conseil national des programmes en proposait une première définition. Il faut sans doute être encore plus audacieux. La réforme des programmes de l'école primaire d'une part, des lycées d'autre part, impose des aménagements au programme du collège. Je souhaite engager cette réflexion dès maintenant en la confiant à un groupe d'experts interdisciplinaire.

- L'effort engagé à l'école primaire doit réduire à terme le nombre des enfants en difficulté à l'entrée en Sixième ; sans attendre les effets de ces mesures, j'invite les recteurs à étudier avec les chefs d'établissement des formules novatrices pour l'accueil de ces élèves.

- Il faut poursuivre les expériences d'installation de classes de Troisième en lycée professionnel, en développant l'apprentissage et l'alternance dans les établissements publics.

- Enfin, il convient de poursuivre la réforme de la filière professionnelle qui a été engagée avec la rénovation des diplômes du CAP et se poursuivra avec les baccalauréats professionnels. Cette filière doit devenir une véritable filière de réussite, du CAP à l'enseignement supérieur.

3. Autorité, sécurité, violence

(...) Nous voulons que l'école continue de rebattre les cartes du jeu social, et c'est pourquoi la lutte contre la violence nous apparaît tellement prioritaire. (...)

Les mesures immédiates

Les classes relais. Une revendication unanime monte des collèges exposés à la violence : que l'on trouve une solution adaptée au cas du tout petit nombre d'élèves en rupture avec l'institution scolaire, qui, sans doute

parce qu'il sont eux-mêmes en souffrance, perturbent gravement par leur comportement violent le travail de leurs camarades et de leurs professeurs. Inventée en 1998, la classe relais est un lieu d'accueil provisoire de ces jeunes, destiné à permettre à la communauté scolaire de souffler et au jeune de se re-motiver. Elle est animée par un instituteur spécialisé, quelques professeurs et, le plus souvent, par des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Le jeune accueilli reste un élève sous statut scolaire, l'objectif étant de le réintégrer, au bout de quelques semaines ou quelques mois, dans son établissement d'origine. Il existe aujourd'hui 250 classes relais. 3 500 élèves y passeront cette année.

Le dispositif existant sera conforté et développé. De nouvelles structures relais seront créées en partenariat avec les associations d'éducation populaire. Elles seront implantées « hors les murs » des collèges. Les professionnels de l'école y collaboreront avec les professionnels de ces mouvements, qui auront été rigoureusement sélectionnés. En 2002-2003, cent structures nouvelles de ce type seront créées (une par département en moyenne), certaines dès la rentrée 2002. L'objectif est de doubler l'offre d'accueil en deux ans. (...)

Les chantiers en cours

J'estime cependant que certaines décisions, notamment celles qui conditionnent l'organisation de la prochaine rentrée scolaire, doivent être annoncées dès maintenant. Les premières interrogations concernent l'élargissement des travaux personnels encadrés dans les classes terminales et la mise en place des itinéraires de découverte au collège. Sur le fond, j'ai toujours été favorable aux principes qui président à ces dispositifs ; leurs objectifs sont comparables : offrir aux élèves et aux professeurs un espace de liberté où l'on enseigne et où l'on apprend autrement, où l'on expérimente et innove. Ces dispositifs favorisent le travail autonome des élèves en valorisant l'approche interdisciplinaire et les démarches de projet. De plus, et c'est à mes yeux l'une de leurs fonctions principales, ils permettent aux enseignants de travailler en concertation mais aussi d'intervenir ensemble devant les élèves pour mettre en évidence les convergences et les différences de leurs disciplines respectives. Il me paraît simplement préférable de ne pas fixer un cadre trop rigide à ces dispositifs et de laisser aux équipes pédagogiques, une plus large souplesse de mise en œuvre (notamment dans les petits collèges, en ce qui concerne les itinéraires de découverte).

Je rappelle que les itinéraires de découverte au collège doivent être entièrement au service des enseignements prévus dans les programmes des différentes disciplines et ne sauraient en aucun cas venir en concurrence avec ceux-ci.

Par ailleurs, je confirme l'élargissement du dispositif des TPE dans les classes terminales mais je suis conscient de la lourdeur excessive des modalités d'évaluation, qui doivent être simplifiées : des propositions seront rapidement faites dans ce sens. Cette évaluation se fera dans le cadre de la première option facultative dont le coefficient est double. (...)

DERNIÈRE MINUTE

Le ministre vient de décider de suspendre la publication des textes sur la RTT des CPE et des CO-Psy, adoptés au CTPM du 2 mai, dans l'attente des conclusions de l'audit financier demandé par le Premier ministre (cf. la conférence de presse). Ceci ne manque pas de sel lorsqu'on sent que ces mesures ne sont accompagnées d'aucune création d'emploi. Il faut se faire entendre d'urgence. Nous vous invitons à vous adresser par fax, par mél au ministre pour exiger la signature et la publication de ces textes, tout en rappelant notre exigence de création des emplois nécessaires.

CHEFS D'ETABLISSEMENT. Le SNPDEN (Syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale), très largement majoritaire dans son secteur, s'est réuni à Nantes du 13 au 17 mai. Le SNES a été invité à y intervenir.

Congrès du SNPDEN

Nous sommes revenus à cette occasion sur les tensions qui peuvent exister dans certains établissements. Elles sont surtout la conséquence de politiques qui veulent faire des chefs d'établissement des « managers » dotés de larges pouvoirs, y compris sur la notation pédagogique, l'affectation, et dans certains cas le recrutement des enseignants. Il faut y ajouter les pressions de la hiérarchie départementale et académique qui tient le discours de l'autonomie des établissements mais qui contrôle tout, et veut, par le biais des bassins de formation par exemple, échapper aux instances statutaires des établissements.

Nous avons aussi dénoncé la politique qui, au lieu de faire vivre les instances existantes, les vide de leur sens en empilant les uns sur les autres les conseils et en multipliant, sans efficacité, des réunions dont il sort, bien souvent, peu de choses.

Nous appuyant sur le rapport Obin, nous avons rappelé que le travail du professeur a toutes les caractéristiques du travail d'un cadre. Les enseignants n'ont pas besoin d'un encadrement et les personnels de direction ne doivent pas réduire leur rôle à celui de chef d'entreprise. Leur rôle est d'impulser le travail collectif, d'aider à sa coordination, d'assumer des responsabilités mais aussi de les partager avec une équipe, d'arbitrer quand c'est nécessaire, de stimuler le plus possible le débat pédagogique et d'aider, par l'organisation concertée du travail, à la cohérence et à la cohésion éducative.

Nous avons dit aussi que la divi-

sion syndicale dans laquelle nous a plongés l'éclatement de la FEN – le SNPDEN a adhéré à l'UNSA – est un handicap majeur et que nous ne nous y résignons pas. Dans un premier temps, nous proposons au SNPDEN de retisser des liens que nous avons trop

laissés se distendre et de trouver les voies qui nous permettraient de formuler des revendications et propositions communes

Formuler des revendications communes pour améliorer la vie et l'efficacité des établissements où nous travaillons ensemble.

pour améliorer la vie et l'efficacité des établissements où nous travaillons ensemble. Pourquoi ne pas discuter, par exemple, de questions comme le conseil pédagogique, la gratuité scolaire ou bien encore les missions des chefs d'établissement ? ■

Bernard Boisseau

TROIS QUESTIONS À YASSIR FICHTANI, PRÉSIDENT DE L'UNEF « Ne pas baisser la garde mais donner du contenu »

Quelle analyse ton syndicat fait-il de la situation ?
Depuis le 21 avril nous traversons une grise grave, même si les résultats du 5 mai sont bons. Le Pen a été écrasé d'abord dans la rue puis dans les urnes. Cependant, la crise est à la fois sociale et politique. Mais, la V^e république n'est pas morte, elle peut se régénérer. Pour preuve, la mobilisation de la jeunesse qui a entraîné une prise de conscience. Le mouvement de la jeunesse a été un élément déterminant de la réussite du 1^{er} Mai, qui a permis des convergences avec le salariat et la société.

Pour les jeunes, au-delà du mouvement affectif, il y a eu une vraie prise de conscience, la bataille contre l'extrême droite s'est imposée.

Quels sont les enjeux actuels ?
Il faut ne pas baisser la garde et donner du contenu.

L'extrême droite c'est le fascisme, la xénophobie mais aussi le démantèlement des acquis sociaux. Contre l'ultralibéralisme,

il faut un engagement collectif et développer la solidarité.

Il nous faut expliquer de façon pédagogique auprès des étudiants, de la jeunesse ce qu'est l'extrême droite, décortiquer son programme. Donner du contenu en créant une nouvelle dynamique sociale. Quelle est votre action spécifique ?

Nous poursuivons la mobilisation autour de ces deux axes mercredi 8, lors de « Rencontres nationales de la jeunesse mobilisée », le matin sur l'extrême droite et l'après-midi sur la jeunesse dans les mouvements sociaux, un atelier portera sur quelle éducation pour tous ? quel service public ? quelle démocratisation ? De nombreux chercheurs y participeront.

C'est la jeunesse scolarisée qui s'est mobilisée, celle qui a accès à l'éducation, ceci révèle une fracture. Il nous faut faire avancer l'accès au savoir pour tous.

Interview réalisée le 6 mai par Gisèle Jean



Henri TILHOU



Henri Tilhou, secrétaire général du S3 de Nantes, s'est éteint le 8 mai 2002.

Henri, c'était d'abord une intelligence doublement exceptionnelle.

Exceptionnelle parce que toujours en éveil, toujours un peu en avance dans sa réflexion, et toujours attentive à celle des autres.

Exceptionnelle aussi par l'usage qu'il en faisait, toujours positif et toujours pour aider, pour construire, pour agir et pour avancer.

Henri, c'était encore une grande gentillesse, un constant souci et un profond respect des autres, ainsi qu'une grande humilité personnelle, une totale abnégation.

Henri a toujours été un militant. Sa fidélité à ses engagements a toujours été constante, non pas malgré mais grâce aux doutes et aux remises en cause personnels et collectifs.

Toutes celles et tous ceux qui se sentent honorés d'avoir été ses amis et ses camarades s'associent à la douleur de sa famille.

Henri Tilhou fut secrétaire départemental du SNES Maine-et-Loire de 1991 à 1995. Il fut secrétaire général adjoint de la section académique de Nantes de 1993 à 1999.

Depuis 1999, il était secrétaire général de la section académique de Nantes.

Le secrétariat académique

CSE du 27 juin

Programmes repoussés

Le ministère a souhaité repousser l'examen des programmes au Conseil supérieur de l'Éducation du 27 juin prochain. Cela concerne les programmes des séries générales et technologiques, SES en Terminale, langues vivantes en classe de Seconde et histoire et géographie (cycle terminal). Le programme de philosophie devrait être examiné par la commission lycée du CSE le 29 mai et passer au CSE du 6 juin.

Le SNES sera extrêmement vigilant pour que les résultats des consultations sur ces programmes soient réellement pris en compte.

Nous vous tenons informés sur le site observatoires du SNES.

Supérieur

Communiqué commun pour les sciences en collège

Au moment où paraît de nouveau une étude ministérielle (rapport Porchet sur les jeunes et les études scientifiques) qui fait le bilan de l'insuffisance d'étudiants dans certaines filières scientifiques du supérieur, le ministère met en place une réforme du collège qui ne permettra pas le développement d'une composante scientifique et technologique de la culture commune dans le cadre d'un horaire suffisant incluant la mise en place d'une partie des activités en groupes restreints. Il s'agit d'enjeux cruciaux au moment où il faut à la fois assurer des flux suffisants d'étudiants vers les études scientifiques pour faire face aux besoins prévisibles du pays en matière de recrutement de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs et d'enseignants en sciences, et assurer à ceux qui s'orienteront vers les sciences humaines une compréhension suffisante du fait scientifique. Un communiqué a été signé avec le SNES par l'APBG, l'APISP, l'APMEP, l'UDP et relayé par la presse nationale. Il est disponible sur le site du SNES. Diffusez-le largement.

TPE

Le ministre persiste

Faisant fi de l'opinion majoritaire des enseignants, le ministre annonce, dans le *BO* du jeudi 9 mai, sa décision de généraliser les TPE en Terminale à la rentrée 2002. Tous les élèves de Terminale des séries générales devront donc réaliser un TPE l'an prochain, cependant ils pourront choisir de le faire évaluer ou non pour le baccalauréat. Dans le premier cas, les points au-dessus de la moyenne seraient affectés du coefficient 2 !

Le SNES a contesté cette décision de généralisation et obtenu que, si le ministère imposait ce coefficient, la première option facultative en soit aussi affectée. Il y va de l'existence des options facultatives. Conscient malgré tout des difficultés locales de mise en œuvre, le ministère donne latitude d'adopter un régime transitoire

aux « établissements qui, notamment pour des raisons matérielles, seraient, pour l'année 2002-2003 dans l'impossibilité de procéder à cette généralisation. »

La présence obligatoire des élèves sans obligation d'évaluation et le coefficient imposé sans réelle réflexion sur les risques de rupture des équilibres du baccalauréat donnent bien peu de crédit à cette décision !

La généralisation, sans aucun bilan une fois de plus, révèle le peu de cas que les ministres successifs accordent à la parole des enseignants et aux réalités vécues dans les établissements.

Le SNES rappelle que, s'il est favorable à un véritable travail interdisciplinaire sur des objets clairement définis permettant de mieux travailler des contenus de programme, sur des démarches

de travail personnel développant l'autonomie, il a toujours refusé la mise en place des TPE dans les conditions imposées par le ministère, passant par une réduction des horaires disciplinaires. Le SNES demande que l'encadrement des TPE soit doublé (4 heures prof au lieu de 2 heures) et que certains horaires disciplinaires soient augmentés. Les élèves les moins autonomes devraient bénéficier d'aides et de soutien disciplinaires en Terminale.

Il est indispensable que les équipes pédagogiques se réunissent rapidement pour décider collectivement si les conditions de généralisation sont réunies dans leur établissement, puis de faire part de leur décision à leur recteur et au ministre. ■

Communiqué de presse,
Paris, le 14 mai 2002

NON-TITULAIRES

Précarité à Grenoble

Une centaine de personnes, contractuels et vacataires, mais aussi quelques titulaires, se sont rassemblés le mercredi 15 mai devant le rectorat à l'appel du SNES, du SNEP et du SNUEP pour dénoncer à la fois la poursuite et l'accroissement du recours aux emplois précaires. Une délégation a été reçue par le chef de cabinet et un secrétaire général adjoint. Pas de réponses formelles à nos demandes, mais un rendez-vous a été pris avec la rectrice. Il semble que nous avançons sur le principe d'une instance de représentation des personnels précaires. A suivre donc... Alors que la loi de « résorption de la précarité », suite au protocole « Sapin », commence à peine à être mise en œuvre, nous estimons à 2 200 environ le nombre de personnes employées à titre précaire pour assurer des missions d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Cela représente au moins 10 % des 19 000 ETP dont dispose l'académie. Cette situation est la conséquence directe de l'insuffisance des

recrutements, par concours, au cours des années précédentes. Ces choix ne sont pas imputables à une mauvaise gestion, à l'incompétence des services de prospective, ni à leur incapacité à mesurer l'évolution des besoins. Il s'agit au contraire d'une politique délibérée qui vise à atteindre plusieurs objectifs cohérents : réduire les financements publics, en particulier les financements d'Etat, du système éducatif ; abaisser le niveau de qualification des enseignants et déconnecter leurs rémunérations de ces qualifications ; développer le recrutement local ; réduire à terme la charge des pensions civiles ; créer les conditions d'un abandon progressif des formations qualifiantes au secteur marchand, c'est à dire remplacer progressivement le droit à l'éducation, et l'accès à des qualifications certifiées, par le marché des formations et par la reconnaissance d'acquis et de compétences par les employeurs et/ou les fournisseurs de « produits de formations ».

Au-delà de notre appréciation de cette situation et de ses origines, nous avons dénoncé les conditions dans lesquelles ces personnels sont aujourd'hui gérés pour ce qui est de leur recrutement, de leur affectation, de leur rémunération et, dans certains cas, de leur licenciement. Nous demandons que soit rapidement mise en place dans l'académie une procédure de concertation, CTPA ou groupe de travail à son image, avec les représentants des personnels. Cette instance devrait, d'une part être consultée sur une circulaire unique de gestion des personnels non titulaires ou sur toute décision d'ordre général les concernant, d'autre part sur les problèmes et litiges individuels en matière de recrutement, affectation, quotité, rémunération, protection sociale, droits, renouvellement ou interruption de contrats.

Pour les sections académiques, le secrétaire général de la section SNES. ■

Jacques Agnès,
secrétaire académique du SNES

DÉFICIT. Les finances publiques en péril.

Acrobaties budgétaires



© AFP

Le nouveau gouvernement table sur une croissance de 3 % pour cette année et les suivantes. Est-ce réaliste ? Il y a cinq ans, les exportations, dopées par un euro faible et la croissance américaine, ont été le premier moteur de la croissance. Le ralentissement imprévu de l'inflation a ensuite fait progresser le pouvoir d'achat, fournissant le second moteur. Le redressement de la croissance ayant convaincu les entreprises, l'investissement a été le troisième moteur.

La répétition d'un tel scénario est peu probable : l'euro est en hausse, la reprise américaine demeure molle et l'Allemagne ne parvient pas à sortir de la récession. Les exportations devraient donc stagner. Les ventes de biens d'équipement sont très faibles, ce qui indique que la reprise de l'investissement n'est pas encore là. Le gouvernement compte donc sur les salaires, qui devraient être stimulés par la hausse du smic en juillet prochain, et espère que l'annonce de baisses d'impôt fera repartir la consommation. Mais, pour le moment, les différents instituts prévoient une croissance proche de 1,5 % pour l'année 2002, bien loin de l'hypothèse gouvernementale.

Ce décalage dans l'appréciation de la conjoncture est assez gênant, car les engagements

pris, s'ils sont tenus, mettent déjà en péril l'équilibre des finances publiques. Le nouveau président a promis de nombreuses baisses d'impôt : 5 % de baisse de l'impôt sur le revenu dès 2002 et 15 milliards d'euros au total pour la législature, baisse de la TVA sur la restauration, diminution de 6 milliards d'euros des charges sociales, 7 milliards d'allègements fiscaux pour les entreprises, réduction de 2 milliards d'euros de la taxe d'habitation. Les déficits publics vont donc s'aggraver. Ce n'est pas une bonne chose car un budget équilibré en période de relative croissance est nécessaire si l'on veut

être en mesure d'utiliser ensuite les déficits en période de récession. D'autre part, au sommet européen de Barcelone, le président Chirac a pris l'engagement de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2004. Cet engagement ne sera pas tenu, alors que onze pays sont déjà à l'équilibre et que trois autres devraient y parvenir. L'indiscipline budgétaire française va se traduire par des taux d'intérêt plus élevés pour l'ensemble des pays de la zone euro, qui vont peu apprécier. La campagne française en faveur d'une forme de gouvernement économique de la zone euro va également y perdre toute crédibilité.

Il est donc probable que les promesses fiscales faites ne seront pas entièrement tenues, de même que les engagements européens de la France. Mais, comme le gouvernement va tout de même essayer de s'en approcher, il va lui falloir faire preuve d'une grande rigueur dans la gestion des dépenses publiques. Or, le candidat Chirac prévoyait une hausse moyenne des dépenses inférieure à l'inflation, et la consultation médicale à 20 € ou le plan sécurité vont coûter cher. Les autres dépenses, en particulier le nombre et le traitement des fonctionnaires, ont alors toute chance d'être les premières victimes de cette accumulation de promesses non financées. ■

Arnaud Parienty

BAISSE D'IMPÔT ET JUSTICE SOCIALE

Il est toujours agréable d'apprendre qu'on paiera moins d'impôt que prévu. Pourtant, l'annonce d'une baisse sensible de l'impôt sur le revenu n'est pas forcément une bonne nouvelle. Déjà diminué de 7 milliards par le gouvernement Jospin, le seul impôt qui réduise véritablement les inégalités ne représente que 19 % des impôts d'Etat et 7,5 % des prélèvements obligatoires, moins que la CSG, moins de la moitié de ce que nous payons sous forme de TVA.

La baisse de l'impôt ne profiterait pas aux 15 millions de foyers non imposables. En moyenne, l'impôt sur le revenu représente 0,2 % du revenu d'un foyer figurant parmi les 10 % les plus pauvres, 2,8 % d'un revenu médian, mais 15 % du revenu des 10 % les plus riches et 25 % du revenu des 1 % les plus riches. La réforme Chirac ne profiterait quasiment pas aux premiers, mais augmenterait de 4 % et 7 % le revenu des deux derniers. Autant pour la justice sociale.

ONU

« Un monde digne pour les enfants »

Le plan d'action adopté lors du sommet de l'ONU pour l'enfance s'est fixé quatre priorités : la santé, l'éducation, la protection contre les abus, l'exploitation et la violence, et la lutte contre le sida. Il demande aux pays développés de consacrer au moins 0,7 % de leur PNB à l'aide au développement (la France y consacre 0,39 % actuellement).

Le bilan du dernier plan est plus que mitigé : si la mortalité infantile a un peu reculé, et si 2 enfants sur 3 sont aujourd'hui vaccinés (contre 1 sur 2 il y a 10 ans) 1 600 enfants meurent chaque jour du sida, 600 millions vivent dans le dénuement, 250 millions travaillent et plus de 100 millions sont privés d'école, dont 60 % de filles. « Plutôt l'école que le travail » disent l'UNICEF et le BIT, soulignant que « le travail des enfants et l'illettrisme sont les deux faces d'une même médaille. »

RESSY

Mondialisation

L'association RESSY (Recherche, société, syndicalisme) organise le 1^{er} juin 2002, de 9 h 30 à 16 h, une journée de réflexion sur « La place du mouvement syndical dans l'altermondialisation* après Porto Alegre » :

- Dimensions nouvelles de l'international.

- Stratégies.

- Prospective.

Locaux du SNUIPP (FSU), 12, rue Cabanis, 75013 Paris. Métro : Glacière, Saint-Jacques ou Denfert-Rochereau (RER). Avec la participation de chercheurs et de militants de la CGT, de la CFDT, de la FSU et du Groupe des 10.

* « Autre mondialisation ».

LICENCIEMENTS

Ça continue

Les plans dits sociaux continuent de se multiplier. Les entreprises concernées sont peut-être moins connues que celles touchées il y a un an (Mark et Spencer, Moulinex, Air Liberté, LUDanone...) mais le rythme des suppressions d'emploi est toujours aussi soutenu. Le quotidien *Les Echos* en dresse une carte de France et précise que « 8 600 salariés sont cette année dans le collimateur, soit deux fois plus qu'il y a un an ». Parmi les régions les plus durement touchées, on note le Soissonnais en train de perdre 1 000 emplois mais aussi Evreux (Aspocomb), Bayonne (Ruwel), Le Pas-de-Calais (Usinor, Seine-Saint-Denis (Aventis à Romainville), les bassins de Sarrebourg et Lunéville (Bat et Flextronics), le Tarn-et-Garonne et le Lot (groupe Valeo).

FONCTION PUBLIQUE. Nouveau ministre.

Premier contact

La FSU a été reçue le 14 mai dernier par Jean-Paul Delevoye, nouveau ministre de la Fonction publique. Comme pour les autres fédérations de fonctionnaires, cette rencontre a été essentiellement l'occasion d'une prise de contact sans que le ministre soit en mesure de présenter des orientations très précises et encore moins de prendre des engagements.

La délégation de la FSU a présenté sa démarche d'ensemble en insistant sur quelques dossiers très urgents comme celui de la précarité, mais en abordant aussi de façon prospective les questions du rôle des services publics, de l'emploi public, des recrutements et de l'attractivité de la fonction publique. C'est dans cette optique qu'elle a pu traiter des salaires et des carrières, de la réduction du temps de travail et de l'avenir des retraites. Elle a également exprimé

sa demande de voir évoluer le dialogue social et les règles de reconnaissance de la représentativité encore loin de vraiment prendre en compte le vote des personnels. Le ministre a beaucoup développé le thème du dialogue social mais en restant à un très haut niveau de généralités. Il a parlé de réconciliation de Françaises et de Français avec les services publics « *qu'il ne fallait pas opposer au secteur privé* » et dont « *la qualité est importante pour une économie performante* ». Il s'est dit préoccupé « *du sentiment de la lassitude et de la malaise des agents de l'Etat* », mais n'a pas dévoilé quoi que ce soit de concret ni sur les salaires, ni sur les retraites, ni sur de nouveaux droits mis en avant par exemple en matière de possibilités de mobilité professionnelle. Il a précisé que l'appellation de son ministère incluant la réforme de l'Etat et l'aménagement du territoire ren-



voyait à la « *nécessité de territorialiser les politiques publiques* ». Les sept fédérations de fonctionnaires ont été reçues tour à tour. La CGT « *a jugé plutôt décevant de rencontrer un ministre qui ne pouvait apporter de réponses sur rien* », l'UNSA a trouvé un ministre « *attentif aux préoccupations des fonctionnaires* » et la CFDT « *un ministre tout à fait ouvert au dialogue* ». La CGC a parlé d'une « *volonté de dialogue à transformer* », FO a fait

connaître ses revendications et la CFTC a parlé « *d'esprit très ouvert* » mais « *dans un attentisme logique* ». La FSU a constaté « *la volonté de discuter* » mais « *sans pouvoir rien en déduire* », en disant avoir présenté une démarche et des demandes qui valaient pour le gouvernement aujourd'hui en fonction et qui vaudront tout autant pour celui qui sera issu des élections législatives. ■

François Labroille

SOCIAL. Un enfant peut-il poursuivre normalement sa scolarité quand la famille éclate ?

Divorce et réussite scolaire

Un enfant sur quatre voit ses parents divorcer. A Paris, un couple sur deux se sépare. Les trajectoires familiales des enfants sont plus complexes, mais aussi plus courantes et les familles monoparentales et recomposées sont aujourd'hui des réalités sociales peu stigmatisantes.

Pour autant, la rupture du couple parental, si banale soit-elle pour la société, ne l'est pas pour l'enfant, et entraîne, selon Paul Archambault, auteur d'une étude sur « *le devenir des enfants de familles dissociées* », une pénalisation en termes de réussite scolaire. Selon cette étude, qui s'appuie sur des chiffres relativement anciens (cohortes de 1959 à 1974), et ne prend donc pas en compte la démocratisation des années 90 et l'amélioration des poursuites d'études, le divorce diminue les chances de réussite et réduit de 6 mois à 1 an la durée

des études (le divorce ayant un impact différé dans le temps et produisant peu d'échec l'année même de la séparation). Les effets de la désunion sont sensibles quel que soit le milieu social.

Ainsi, dans les milieux favorisés (père cadre, mère diplômée du supérieur) les enfants échouent peu au baccalauréat (7 %) mais ce chiffre atteint 15 % en cas de divorce. Le capital culturel dont dispose l'enfant se trouve écorné. Quant aux poursuites d'études, elles chutent également dans ces mêmes milieux : 45 % des enfants d'un couple de cadres obtiennent un bac + 3, contre 25 % si leurs parents sont séparés.

Un jeune sur deux quitte le système scolaire sans diplôme dans les familles ouvrières désunies contre un sur trois lorsque les parents sont restés ensemble. L'avantage, considéré comme

élevé, d'avoir une mère instruite est annulé par un divorce : ainsi un enfant a plus de chances de devenir bachelier avec une mère non diplômée et un père employé (35 %) qu'avec une mère diplômée mais séparée (30 %).

De quoi interpellé, voire culpabiliser bon nombre de parents ! mais aussi interroger la société et l'école.

On ne peut en effet se contenter d'imputer au divorce les raisons profondes d'une réussite plus médiocre ou plus incertaine, sans traiter des conditions de vie (logement), de travail (horaires et double journée), de revenus (un divorce est toujours pénalisant financièrement). De plus, on sait que les enfants de divorcés quittent en moyenne un an plus tôt le domicile familial, ce qui n'est pas sans incidence sur les poursuites d'études

Il faudrait également analyser plus

finement les cohortes, selon que l'enfant vit durablement ou de manière transitionnelle en situation de monoparentalité, quelles sont ses relations avec ses deux parents, quelle est la réussite des enfants dans des familles recomposées, sachant que la situation s'améliore alors en conditions de vie, mais peut provoquer des conflits susceptibles de perturber la scolarité. L'auteur souligne d'ailleurs qu'il faudrait aussi travailler sur les circonstances antérieures au divorce, et sur les situations scolaires et familiales éventuellement défavorables à la réussite des enfants. Un vaste chantier de recherches est en tout cas ouvert. ■

Elizabeth Labaye

Etude de l'INED : « *Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ?* », Paul Archambault.

DOSSIER

Métier

Prendre enfin au sérieux la formation continue des personnels



© PHOTOS : ŒUVRES D'Y. DUGAIN

DOSSIER RÉALISÉ PAR : MARYLÈNE CAHOUE, ANNE-FRANÇOISE CARRÉ, ODILE CORDELIER, LAURENCE DUBLÉ,
NATHALIE DUCEUX, ANNE FERAY, ELISABETH LABAYE, DANIEL RALLET

« Les jeunes veulent avant tout rester dynamiques [...] savoir se remettre en question, ne pas s'encroûter [...].

Ils expriment le souhait de pouvoir se perfectionner et notamment de bénéficier d'une formation continue de qualité tout au long de leur carrière.

C'est la demande la plus consensuelle et la plus massive vis-à-vis de l'institution. » (Extrait du rapport Obin).

Ce dossier est consacré à un paradoxe : le consensus autour de la formation tout au long de la vie d'une part et la déshérence de la formation continue dans l'Education nationale d'autre part. Incontournable pour préparer l'avenir de l'ensemble des professions, elle est en régression dans nos métiers : budget de misère, droit remis en cause, formation rapide, pilotage hiérarchique, assujettissement aux besoins immédiats de l'institution, découragement des per- ▶▶▶

►►► sonnels qui s'en détournent. Un défi nouveau est à relever : on va devoir recruter 180 000 enseignants nouveaux durant les cinq prochaines années. Les évolutions du monde, de la société, des savoirs, requièrent une forma-

tion initiale renforcée, un accompagnement à l'entrée dans le métier et de véritables possibilités de formation tout au long de la carrière. Combien de temps encore l'Education nationale pourra-t-elle se tenir à l'écart

du mouvement qui se dessine autour de la formation tout au long de la vie ? Avec ce dossier, le SNES veut souligner l'importance que doit prendre la formation continue des personnels et souhaite engager la réflexion avec la profession. ■

Historique

Grandeur et misère de la formation continue

La formation continue est élevée « au rang d'obligation nationale » par la loi du 13 juillet 1971.

Elle reconnaît un droit individuel à la formation pour tous les salariés.

La loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires stipule que le droit à la formation permanente est reconnu aux fonctionnaires.

Les années 80 : une réflexion sur la formation continue, des avancées limitées sur le terrain.

Dès 1980, le rapport De Peretti dresse un bilan alarmant de la formation continue dans l'Education nationale. Les crédits ne représentent que 1,5 % de la masse salariale en 1980, essentiellement destinés au premier degré. Dans le second degré, ils ne sont même pas utilisés dans leur totalité. Consacrée à des formations ciblées, notamment en collège, la formation continue ne concerne pas la grande majorité des enseignants.

Après quelques hésitations, le ministre Savary s'engage dans une politique qui marque une rupture sur des points importants :

- Création des MAFPEN (1982) dont la direction est confiée à un universitaire.
- Les actions doivent être élaborées avec les personnels autour de deux axes : des actions liées à la rénovation du système éducatif, des actions en réponse à la demande d'éducation permanente des personnels.
- La formation se fait sur le temps de travail. Pourtant les moyens restent limités, en particulier pour les remplacements : des stages sont proposés hors du temps de service, des frais ne sont plus remboursés. Les MAFPEN ont du mal à constituer un potentiel de formateurs.

En 1986, un congé de formation professionnelle est créé en réponse à la pression émanant du corps enseignant. Il permet à tout enseignant ayant accompli trois ans de service, d'obtenir un congé rémunéré à 85 % du salaire, l'enseignant étant assuré de retrouver son poste. Une avancée notable : en 1989 est créé le congé mobilité destiné à la mobilité professionnelle. 3 000 postes sont prévus annuellement, le congé ouvrant droit à un an de traitement à temps plein.



© Y. DUGAIN

Les années 90 : entre avancées, régression budgétaire et délégitimation.

Dans la première moitié des années 90, la formation continue est victime de la récession et des coupes opérées dans son budget (baisse de 40 % en francs courants entre 1993 et 1997 alors que le nombre d'enseignants augmente). Cela se traduit par la suppression de stages, le non-remboursement de certains frais, le déclin des formations aux concours et surtout par la disparition du congé mobilité en 1997 alors même qu'est réaffirmée la priorité donnée à la formation continue (proposition 149 du ministre Bayrou).

Paradoxalement, une avancée très importante est réalisée dans la fonction publique en 1995 : le 22 février un accord cadre est signé qui reconnaît le droit individuel à la formation continue et la FSU obtient que le seuil financier consacré aux congés de formation passe à 0,20 % de la masse salariale.

Cependant d'autres demandes n'ont pas été satisfaites, notamment les questions décisives de remplacement des enseignants.

Les négociations engagées dans l'Education nationale pour appliquer cet accord aboutissent au début de 1997 à un projet de protocole intéressant, fruit d'un travail approfondi avec les syndicats : il reconnaît un droit individuel à la formation, la participation des personnels et de leurs syndicats à la définition des objectifs, des contenus de la formation, par le biais des instances paritaires. Il prévoit des mesures de remplacement, il définit un nombre de jours minimal de formation pour chaque agent. Restent en discussion la prise en compte de la formation dans la carrière et la validation des acquis.

Pourtant, faute d'un engagement financier, le texte n'est pas signé et les négociations qui reprennent ensuite sous le ministère Allègre s'enlisent. En juillet 1998, les négociations sont interrompues laissant un vide juridique comblé par des circulaires, des lettres aux recteurs... Tout en poursuivant la politique de désengagement financier, Allègre délégitime la formation continue en proclamant qu'elle est responsable de la désorganisation de l'enseignement et de l'absentéisme des enseignants. Cette polémique est dérisoire quant à l'objet réel du litige, les enseignants et personnels d'éducation ayant le droit en moyenne à trois malheureuses journées de formation par an, dont 30 % se déroulent hors du temps de travail.

Aujourd'hui, on valorise les actions courtes, les stages en établissement, les journées d'information institutionnelles... Une caricature. Combien de temps pourra-t-on se dispenser de former tout au long de la vie celles et ceux dont le métier est précisément de former les individus tout au long de leur vie ? ■

Entretien avec le président de la conférence des directeurs d'IUFM,
directeur de l'IUFM du Limousin

Le point de vue de Gérard Gonfroy

Aujourd'hui, chacun s'accorde à reconnaître l'importance de la formation continue et beaucoup, notamment les enseignants, la critiquent.

Quelles réflexions faites-vous sur l'état de la formation continue ?

La réforme de 1998, qui a marqué la fin des MAFPEN et le transfert aux IUFM de la mise en œuvre de la formation continue du second degré, n'est pas allée à son terme. La répartition des rôles entre le rectorat (maître d'ouvrage : il conçoit le cahier des charges de la formation continue académique et arrête le plan de formation) et l'IUFM (maître d'œuvre : il répond au cahier des charges, choisit les formateurs et exécute le plan arrêté par le recteur), logique et simple en théorie, génère bien des difficultés dans la pratique : en particulier, il faudrait distinguer beaucoup plus clairement ce qui relève du pilotage académique et ce qui relève de la formation. D'autre part, l'IUFM, en tant qu'établissement d'enseignement supérieur, ne saurait se contenter d'exécuter une commande totalement contrainte, mais doit disposer d'une marge d'appréciation, afin d'apporter une valeur ajoutée, grâce à la mobilisation des ressources offertes par les universités et la recherche. En outre, on doit donner à la formation continue les moyens de ses ambitions : or les cré-

aits stagnent, après avoir régressé, alors même qu'elle doit couvrir de plus en plus de domaines : ainsi l'accompagnement des néo-titulaires, dispositif d'un grand intérêt (même si la portée en est encore trop modeste), empiète dans les faits sur le budget habituel qui se trouve amputé d'autant. Une autre difficulté provient du temps de réaction nécessaire pour disposer des ressources de formation indispensables : ainsi, les dispositifs innovants mis en place (aide individualisée, TPE, itinéraires de découverte...) requièrent des formateurs compétents dont chaque IUFM ne dispose pas toujours d'emblée. D'autre part, on doit bien constater que la demande institutionnelle, liée à l'importance des réformes en cours, tant sur le plan des programmes que sur celui des modalités de travail, envahit tout le champ de la formation continue. Et pourtant, il conviendrait d'offrir aux enseignants, qui sont des personnels hautement qualifiés, en complément de la formation continue dictée par les orientations institutionnelles, des possibilités de formation favorisant approfondissement personnel et mise à distance critique, ce que seul un lien avec la recherche permet d'assurer. La notion de parcours de formation, apparue depuis deux ans, en revanche, constitue un important progrès.

En résumé, un bilan contrasté : un très gros investissement des IUFM pour répondre à cette nouvelle mission ; des conditions réglementaires dont il faut poursuivre la clarification ; une situation qui est beaucoup trop dissemblable d'une académie à l'autre...

Quelles propositions faites-vous ?

Il faut redonner des perspectives ambitieuses et du souffle à la formation continue pour que, à la fois, elle réussisse à répondre aux attentes de l'institution et qu'elle soit à la hauteur des aspirations des personnels.

**Il est indispensable
d'associer davantage
la recherche à la formation
continue des enseignants**

Cela signifie d'abord qu'il faut donner à l'enseignement supérieur, aux IUFM comme aux universités, les moyens d'assurer véritablement leur mission de formation continue des enseignants. Il faut également prendre davantage en compte les besoins exprimés par les personnels eux-mêmes, en réussissant à mieux équilibrer l'offre de formation entre ses diverses composantes. Il conviendrait par exemple de donner une nouvelle impulsion à la préparation des concours internes : chacun s'accorde à reconnaître que préparer une agrégation interne, outre la promotion qu'elle permet d'assurer, constitue une formation continue de très grande qualité. Enfin, très concrètement, il faut rendre l'offre de formation plus lisible, et la dégager des contraintes imposées actuellement par l'utilisation d'un logiciel, GAIA2, qui bride les possibilités de choix des personnels et rend le travail préparatoire des IUFM et des rectorats particulièrement lourd.

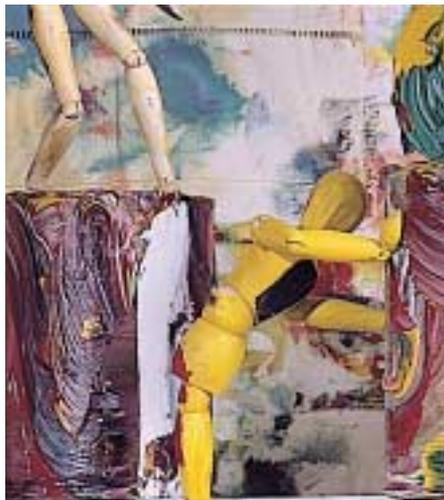
Le SNES a toujours défendu, comme vous, la conception d'une formation continue en lien avec la recherche. Comment envisagez-vous cette interrelation ?

Il est indispensable d'associer davantage la recherche à la formation continue des enseignants : le développement très rapide des sciences, les évolutions de la société, les modifications du comportement des enfants et des adolescents, tout concourt à ce que l'on accorde une place essentielle à la recherche. Il faut multiplier les modules de formation associant analyse de pratiques et recherche : les stages réussis sont ceux qui font intervenir, au moment opportun, tel chercheur qui apporte, en quelques heures, un éclairage théorique sur tel nouvel aspect d'un programme ou dresse un tableau des avancées de la recherche dans son domaine, mais cela implique une connaissance précise des attentes et des besoins des enseignants en formation ; autrement dit, que l'action ait été construite en associant praticiens et théoriciens et ne se présente pas comme une juxtaposition d'interventions. Il faut aller plus loin encore et dégager des moyens pour permettre l'accès aux DEA, aux DESS ... Si l'on veut rendre le métier d'enseignant plus attractif, il convient d'offrir de nouvelles perspectives de carrière, de mobilité professionnelle. La formation continue évoluera positivement si elle favorise



les parcours qualifiants (avec une qualification reconnue par l'employeur). Pour le moment, l'Education nationale ne sait guère valoriser les compétences acquises en tant qu'enseignant, alors que, paradoxalement, elle le fait fort bien pour les autres métiers. La validation des acquis de l'expérience devrait permettre de valoriser les compétences acquises en enseignant et en se formant.

On constate une diversité importante entre les formateurs. Est-ce un avantage ? Sans nul doute. L'IUFM joue ici à plein son rôle de coordination entre théoriciens et praticiens, entre chercheurs et enseignants de terrain, entre l'Université et l'école. La formation continue, pour être pleinement enrichissante, doit faire appel à la plus grande variété possible d'intervenants et c'est là que l'expérience acquise depuis dix ans par les IUFM en formation initiale se révèle un très précieux atout : nous avons appris à faire travailler ensemble corps d'inspection et universitaires, enseignants du premier et du second degré, formateurs IUFM à temps plein et formateurs en service partagé. Mais, à ce sujet, je ne saurais taire une véritable inquiétude quant au nombre et à la qualité des formateurs dont nous allons avoir besoin : 180 000 enseignants nouveaux à recruter et à former en 5 ans, des milliers de néo-titulaires à accompagner lors de leur entrée dans le métier, une relance véritable de la formation continue, tout cela impose un recrutement



© Y. DUGAIN

d'une ampleur inégalée de formateurs de haut niveau. A cela s'ajoute la nécessité de disposer de réseaux de conseillers pédagogiques – dont la qualification devrait être mieux reconnue – qui puissent dans tous les établissements assurer l'accueil des jeunes enseignants, à commencer par celui des contractuels dont le recrutement devient massif. Concernant ces derniers, l'institution se doit d'assurer sa mission de formation : force est de constater qu'on en est loin. Il en va de même de tous les autres personnels qui ne passent pas par les concours externes (listes complémentaires, concours internes, etc.). Il est urgent de concevoir pour eux une formation, adaptée, certes, mais d'une ampleur significative.

Comment rendre effectif le droit à la formation continue ?

Je crois avoir déjà avancé quelques éléments de réponse : avec une offre de qualité, diversifiée, souple et une formation devenant, à court terme, qualifiante. A cela s'ajoute évidemment le droit à partir en formation, ce qui suppose une politique de remplacement qui n'inciterait plus les chefs d'établissement à limiter le départ en stage des personnels.

Mais il s'agit aussi de diversifier les modalités de la formation : si les stages en établissement offrent un intérêt réel (proximité, utilisation *in situ* des matériels...), ils ne sauraient être le modèle unique. La formation continue ne s'épanouit pas en vase clos. Il en va de même pour le recours aux TICE, qui doit être conçu en complémentarité avec les autres dispositifs. Enfin, la formation continue ne peut efficacement fonctionner que si elle s'affranchit progressivement d'une conception verticale et hiérarchique.

En conclusion je dirai une seule chose : les enjeux de la formation continue sont considérables. Ne pas en prendre la mesure pourrait se révéler catastrophique pour un système éducatif dont la société exige, sans doute à juste titre, toujours plus. ■

Propos recueillis par Marylène Cahouet et Nathalie Duceux

Témoignage/entretien

Pour une autre entrée dans le métier

Point de vue de Frédéric Normand, 33 ans, certifié d'histoire-géographie, en lycée

US : Pensez-vous qu'une aide en termes d'insertion professionnelle, après l'année de stage, soit nécessaire ?

Frédéric Normand : Oui ! L'IUFM ne prépare pas complètement à affronter les 18 heures, et surtout l'avant et l'après 18 heures, la quantité de travail liée à la multiplication des niveaux différents. La première année, le travail de préparation disciplinaire est très important. On n'enseigne bien que ce que l'on connaît bien ; pour des aspects n'ayant pas été bien vus il y a un travail personnel très important à accomplir.

US : Quand vous avez débuté, aviez-vous le sentiment de comprendre ce qui se passait dans tes classes ?

F. N. : Non, avec un an d'IUFM, on ne peut pas avoir le recul nécessaire... L'expérience est trop restreinte et je n'avais pas les outils pour analyser la classe, les réactions des élèves, les problèmes de vocabulaire de pré-acquis, de prérequis, etc.

J'ai l'impression d'avoir appris le métier pendant ma première année d'exercice comme titulaire. Pour construire son identité professionnelle, trouver son style professionnel

(autorité, image, personnalité de prof), il faut du temps, il faut plus d'une ou deux années.

US : Des apports théoriques auraient-ils pu vous aider ?

F. N. : Oui. Je n'étais pas au point sur un certain nombre de thèmes que je n'avais pas étudiés en fac. Un complément de formation de type universitaire m'aurait aidé : cela m'aurait évité un lourd travail de lectures et de synthèse et m'aurait permis de gagner beaucoup de temps.



© Y. DUGAIN

La connaissance des conceptions des courants pédagogiques m'aurait aussi aidé, tout comme la maîtrise des nouvelles technologies... : j'ai dû apprendre seul les bases... et m'équiper, aussi, seul.

US : Et maintenant ?

F. N. : Mes besoins ont un peu évolué. L'éclairage de ma pratique au bout de cinq ans fait que je ne prendrais pas les mêmes choses dans ces formations, parce qu'aujourd'hui je nourrirais ces apports de ma pratique. En plus, il y a des éléments nouveaux qui me paraissent être importants (tout ce qui a trait aux sciences de l'éducation et à la psychologie) et qui ne paraissaient pas importants au début.

US : Cela aurait-il comblé tous vos besoins ?

F. N. : Non, la première année, j'aurais voulu travailler vraiment avec l'équipe disciplinaire et avoir dans cette équipe un interlocuteur privilégié qui m'aurait apporté un soutien particulier. Cela m'aurait permis de travailler plus vite, d'avoir une aide immédiate face à la quantité de travail, pour faire face à l'urgence. Maintenant, c'est un peu différent, le collectif est important pour la réflexion que l'on ne

peut mener qu'en commun. C'est vrai qu'on peut réfléchir seul, mais c'est souvent moins efficace. Il faut en finir avec l'idée qu'il faut se débrouiller tout seul dans ce métier, ce n'est pas tenable : l'individualisme, ça va bien !

US : Le SNES a des revendications en termes de temps pour que l'entrée dans le métier se fasse plus facilement...

F. N. : Je ne suis pas favorable à une demi-décharge de service la première année de titulaire, c'est trop parce que pendant deux ans on

n'est jamais qu'un demi-prof. Et c'est problématique d'avoir un tel statut face aux élèves et face aux collègues. Je préférerais que ce temps soit étalé sur les premières années (par exemple 2/3 temps). La première année c'est surtout face à l'urgence, refaire un cours qui a raté... après c'est pour suivre une vraie formation continue qui nourrisse ma réflexion et me permette de prendre du recul. ■

Propos recueillis par
V. Gay-Chanteloup et A.-F. Carré

QUELLE AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE ?

répondez à notre enquête

ce questionnaire est sur le site

edm.snes.edu

(Les pages des jeunes profs)

Témoignage

Le cri d'une enseignante

Je me souviens, à mes débuts, un IPR de SVT avait déclaré : « de nombreux profs en collège finissent avec un niveau Troisième ». Impossible souriais-je, il suffit d'être volontaire pour suivre régulièrement les stages de formation continue... Quelle naïveté !

Depuis six ans, enseignant en collège ZEP, j'ai bien sûr mis l'accent sur le « pédagogique, le travail d'équipe », et je n'ai pas eu beaucoup de temps pour actualiser mes connaissances ! Je me tire donc la sonnette d'alarme, l'IPR ne peut avoir raison, il est temps de suivre une formation disciplinaire.

Penchée sur le PAF, parmi les nombreux stages de mise en œuvre des réformes (interdisciplinarité en tête), je trouve deux stages « actualisation des connaissances » en biologie ; moi qui rêvais de replonger dans l'univers de la géologie...

Poursuivant mes investigations, que lis-je : « public cible : enseignants de lycées » ! Alors un vertige me prend : l'an dernier, déjà, le stage sur l'évolution était destiné « en priorité aux enseignants de lycée » et a eu lieu... sans moi !

Vous me direz, il y a les universités d'été ? Pour sûr, elles ont lieu l'été, hors temps de travail, mais au menu, point de travail avec les universitaires de SVT !

Et si l'IPR avait raison ? Et si un jour je souhaitais enseigner au lycée, serais-je au point ? Je ne veux pas être prof de collège ! Stop, il faut que ce cauchemar cesse ! Je ne veux pas me retrouver enfermée au collège, sans ouverture avec les collègues de lycées sur les évolutions de la discipline.

Qu'on nous redonne le droit à une véritable formation continue ! ■

L. Cotton

Indicateurs : la mesure du déclin

Les dépenses de formation pour les personnels du second degré ont régressé de 3,50 % à 3,12 % de la masse salariale entre 1996 et 1999.

La durée de formation par enseignant en fonction est passée de 3,5 jours à 2,1 journées par an. Entre 1997 et 2001, les équivalents temps plein délégués aux recteurs pour le congé de formation ont diminué de 30 %.

En 1999, plus de 80 % des actions se déroulent au maximum en trois jours (53 % en 1993/1994).

Témoignage

Formation continue et nouvelles technologies

S'agissant de la formation aux TICE, la situation actuelle n'est pas satisfaisante : certes, les TICE représentent 17 % du volume de formation continue, mais la formation est concentrée sur des stages courts, d'apprentissage d'outils, sans suivi, ni continuité. Pire, les stages lourds ont disparu alors que les personnels formés dans les années 80 vont partir en retraite. Il faudrait des formations plus longues, mieux adaptées aux besoins, qu'il s'agisse de donner une formation de base à l'informatique qui fait cruellement défaut ou d'approfondir la réflexion sur les usages disciplinaires pour permettre aux enseignants de mieux les maîtriser et de participer à la production d'outils pédagogiques. D'autre part, le ministère préconise de développer la formation continue au moindre coût en mettant des conférences, des conseils en ligne.

Mais diffuser de l'information n'est pas former : la formation passe par un processus de

socialisation, où les interactions entre les personnes jouent un rôle essentiel.

Si on sort de cette conception du « on line » comme substitut bon marché de la formation continue « physique », on peut par contre essayer de réfléchir à ce que pourrait être l'apport des TICE à la formation continue. Partons de ce qui existe : des échanges sur des listes de diffusion, des sites personnels, d'associations de spécialistes, des sites acadé-

miques... Les enseignants utilisent les ressources numériques pour eux-mêmes avant de les exploiter avec leurs élèves : auto-formation, constitution de ressources documentaires, élaboration d'exercices, de cours... Le rôle du service public de formation continue serait de faciliter ces échanges entre pairs, de coordonner les initiatives, de faciliter l'accès aux ressources documentaires, de mettre en ligne des conclusions de stages, des fiches de cours, d'exercices, de textes.

Deux conditions :

- y mettre les moyens (décharges à des enseignants pour concevoir, alimenter les sites, assurer le suivi, le conseil) ;
- modifier le fonctionnement de l'institution scolaire car le travail coopératif, le fonctionnement en réseaux se heurtent trop souvent à une organisation hiérarchique qui bride les initiatives ou entrave les échanges.

Daniel Rallet



© Y. DUGAIN

Témoignage

L'exemple de l'académie de Rouen : le point de vue du S3

Pdans l'académie de Rouen, 1,6 journée de formation (0,3 en mathématique) par enseignant, alors que la moyenne nationale est à 2,1 ; une perte de 44 % (collègues ne se présentant pas aux formations) et un taux d'assiduité particulièrement faible de 45 % ! Ces indicateurs fournis par le ministère confirment l'analyse que nous faisons de la situation de la formation continue dans notre académie depuis plusieurs années. Nous avons contesté à de nombreuses reprises les choix qui ont été faits : un parti pris systématique de formation hors temps de travail sur demi-journées banalisées au préalable dans les emplois du temps, des actions de formation (conférences disciplinaires notamment) le mercredi après-midi, n'incitent pas les collègues à s'inscrire et la charge de travail amène certains à renoncer aux actions auxquelles ils s'étaient inscrits.



© Y. DUGAIN

Nous sommes également intervenus sur la conception même de la formation, que nous jugeons très encadrée : au niveau de l'établissement par le plan local de formation, lui-même inscrit dans les choix faits par le RUE (réseau d'unités d'enseignement composé des chefs d'établissement, des IEN...) eux-mêmes

élaborés dans le cadre d'une politique académique très directive. Ce pilotage très descendant, malgré un credo affirmé dans les besoins du « terrain » ne prend pas réellement en compte les souhaits de formation des personnels et cette logique aboutit aux chiffres cités, malgré la qualité et les efforts des formateurs. La conception de la formation est centrée sur une adaptation à l'emploi occupé (formations locales), et sur l'application des réformes, elle déconnecte par exemple les « pratiques nouvelles » de l'enseignement des disciplines. Pense-t-on que « l'innovation et la diversification de l'approche pédagogique » sont uniquement liées aux dispositifs ? Il nous paraît urgent de réfléchir à une conception novatrice de la formation, associant les personnels à son élaboration et mettant en œuvre une organisation qui permette à chacun de se former. ■

Témoignage

Un exemple : les IREM

Institut de recherche de l'enseignement des mathématiques

Ces instituts créés en 1969 sont un service de l'université, en relation avec le département de mathématiques, l'IUFM pour la formation initiale et continue et l'inspection de mathématiques. La principale originalité et la richesse des IREM sont de réunir des enseignants de mathématiques de tous niveaux (collège, lycée général professionnel et technologique, université et IUFM).

Les contributions à l'expérimentation pédagogique alliées aux recherches sur l'enseignement des mathématiques impliquent naturellement l'IREM dans la formation initiale et continue.

Ces recherches doivent aider les collègues à mieux présenter les concepts et les techniques mathématiques, permettre d'expérimenter de nouvelles pédagogies et de diffuser les résultats positifs ou négatifs de ces innovations dans de nombreuses productions (articles, brochures, manuels, logiciels...).

Les IREM sont aussi un lieu institutionnel où les échecs sont regardés en face, où on vulgarise les connaissances mathématiques, où on réfléchit sur « les mathématiques c'est difficile, on n'y comprend rien ! » sans supprimer le fondement de la pensée mathématique, où

on voudrait que les élèves aiment les mathématiques pour le plaisir et non pas pour la réussite scolaire.

Ces différents axes semblent présomptueux : L'IREM y reste très attaché. Cependant la vie des IREM n'est pas toujours facile et aisée ; en effet, la relation et le rapprochement indispensables IREM-UFR ne sont pas toujours bien compris. Il est clair que les recherches IREM ne sont pas de même nature que les recherches fondamentales en mathématiques ou didactique (thèse, mémoire). Il faut donc arriver à mieux préciser le statut des recherches IREM.

Les IREM faisant partie des plans quadriennaux, demandent au ministère un renforcement de l'ossature nationale (HSA et HSE), afin d'éviter les disparités flagrantes de dotations à chacun des IREM

De plus, les IREM se trouvent confrontés à la circulaire de 1987 dite circulaire Boissinot, interdisant d'utiliser le budget de la formation continue pour la recherche pédagogique. Certains rectorats trouvent des solutions de financement.

Faire une formation continue liée à la recherche doit être une réalité et doit trouver une

conformité légale à savoir pour commencer l'abolition de la circulaire Boissinot.

Par exemple à l'IREM de Reims, nombre de recherches sont présentées en stage de formation continue et initiale à l'IUFM. L'inspection académique favorise ces pratiques. L'IREM de Reims et l'UFR travaillent également en partenariat, mènent une réflexion de fond et tentent de trouver des solutions à la désaffection des étudiants en mathématiques : des professeurs d'université ont accueilli des lycéens dans leurs locaux ; l'IREM a présenté, lors de la semaine de la science, des activités.

Ces instituts demandent une réelle reconnaissance, un vrai statut et un budget digne d'eux puisque leur utilité est parfaitement reconnue.

Pour finir, l'IREM est aussi un lieu d'échange où les mathématiciens aiment à se retrouver pour le plaisir de la mathématique. Les conférences-débats présentées par IREM-IUFM attirent de plus en plus d'étudiants et d'enseignants. Par exemple la conférence de J.-P. Kahane « l'enseignement des mathématiques est-il universel ? » a été un grand moment intellectuel. ■

Témoignage

Formation des formateurs

Si la formation de formateurs est reconnue comme étant une dimension incontestable à développer au cours des prochaines années afin de faire face aux besoins de formation initiale et continue des futurs enseignants et des personnels en poste, elle peine à trouver la place qui lui est due, faute de moyens budgétaires attribués aux IUFM. Il ne suffit pas d'afficher des principes comme celui de la mise en place « d'un système national de formation de formateurs qui viendrait conforter ce qui se fait déjà dans les IUFM » (annonce de Lang sur la rénovation de la formation de février 2001), encore faut-il que les IUFM en liaison avec les universités soient en capacité de développer des programmes de formation de formateurs. Les besoins individuels et collectifs sont nombreux, les personnels concernés variés. Cela va des formateurs à temps plein ou associés, aux conseillers pédagogiques tuteurs et

maîtres de stage qui « encadrent » soit des étudiants en première année IUFM pendant le stage dit de sensibilisation, soit des professeurs et CPE stagiaires, sans oublier les collègues sollicités pour être des personnes ressources auprès des néo-titulaires dans le cadre de la

formation dite d'accompagnement. Un véritable défi à relever avec, de notre point de vue, la nécessité de renforcer la dimension universitaire dans l'approche même des problèmes de formation de formateurs. ■

Odile Cordelier

Formateurs de formation continue d'enseignants : bref état des lieux

Dans une situation précaire puisque chaque année leur décharge peut être remise en cause (le nombre de décharges ne cesse de diminuer), ces enseignants rencontrent souvent des difficultés avec leurs chefs d'établissement, quand ce n'est pas avec les IPR. Cette fonction, qui nécessite beaucoup d'abnégation, un travail considérable de formation personnelle, une gestion du temps et de l'espace relevant de l'acrobatie, des efforts financiers car les frais occasionnés par cette activité sont remboursés longtemps après, n'apporte aucun avantage sur le plan de la carrière quand elle ne dessert pas l'intéressé !

Yvette Le Meur, IUFM des Pays de la Loire
Mail : yvette.lemeur@paysdelaloire.iufm.fr

PROBLÉMATIQUE

Formation continue et carrière

Le SNES retient comme un des objets de la formation continue « l'amélioration des qualifications en vue de la promotion des personnels ».

Pourtant, tout discours institutionnel en ce sens suscite, chez nos collègues et dans le syndicat, les plus vives réserves. La contradiction n'est qu'apparente. Première raison, l'état de carence de la formation continue. Le nombre des préparations aux concours internes ne cesse de reculer, quand bien même elles étaient organisées sur le temps libre des intéressés. L'institution n'accompagne même pas les changements d'établissement par mutation. Le peu de congés formation existants sont parfois mobilisés pour des situations individuelles ne trouvant d'autre solution (titularisation, reconversion...). Quant à la prise en compte des actions de formation suivies dans la carrière (mutations, promotions...), la conception proposée offre si peu

de garanties collectives qu'elle suscite le rejet. Le dispositif nouveau de la validation des acquis de l'expérience pourrait apporter une opportunité, pourvu que les choix politiques évoluent et intègrent la volonté d'élargir les possibilités de promotion et de respect de critères objectifs. Les carrières enseignantes se déroulent pour la majorité d'entre elles dans la même fonction. Si l'aspiration à changer de métier, à une seconde carrière grandit, un bouleversement est peu vraisemblable. Il y a cependant un droit à construire, parce que la mobilité existe, construite par les individus, parce que la reconversion, lorsqu'elle s'impose, est trop souvent insatisfaisante, marquée par le gâchis des compétences, la culpabilisation.

Enfin, les aspirations, comme les besoins, sont réelles. Aspiration à une formation continue de qualité pour mieux exercer son métier tout au long de sa carrière, à une formation continue permettant d'accéder à d'autres activités pour tout ou partie de l'exercice professionnel, voire à changer de fonctions, de métier. Leur expression manifeste d'abord un grand besoin de liberté : temps de respiration, année sabbatique... Les réponses à inventer doivent concilier ce désir de liberté et l'engagement de l'institution pour l'existence de ce droit. La dimension universitaire des formations, l'implication des formés dans des activités de recherche apparaissent comme un moyen de résoudre la contradiction. ■

PROPOSITIONS, PISTES DE RÉFLEXION

Nos mandats de congrès

Reconnaissance du droit individuel à formation sur le temps de travail y compris le temps de service.

Quinze jours de formation par an éventuellement cumulables un an dans la carrière avec traitement intégral et conservation du poste. Rétablissement des congés de mobilité et augmentation des congés de formation.

Cela exige des moyens substantiellement augmentés en termes financiers, matériels et personnels qualifiés, des moyens en remplacements de personnels qualifiés.

Participation des personnels et de leurs repré-

sentants à tous les stades de la mise en place de la formation continue : recensement des besoins, élaboration du PAF, choix des candidatures, évaluation des actions.

Prise en compte dans la carrière par des évaluations et des certifications placées sous la responsabilité de l'université.

Formation de haut niveau en lien avec la recherche avec des formateurs hautement qualifiés.

En débat

• La formation continue entre obligation et projet personnel ? Quel rôle pour favoriser la

mobilité et la diversification de la fonction enseignante ?

• La VAE (validation des acquis de l'expérience) s'applique aux personnels. Comment valider la formation continue ? Comment la prendre en compte dans la carrière ?

• Quels droits nouveaux pour garantir aux personnels une formation tout au long de la vie ?

• Le syndicat doit-il s'impliquer davantage dans la formation sur les contenus et les pratiques ?

• Quelle formation syndicale pour quels enjeux ?

Carrière

Une question de volonté politique

Trois grands enjeux imposent de faire de la formation continue une priorité et une grande ambition pour la décennie à venir.

Le renouvellement d'une grande partie des personnels d'éducation dans les dix ans à venir

Accompagner les néo-titulaires au moment de l'entrée dans la carrière avec de vraies décharges. Sans être une répétition de la formation initiale, ni limitée aux besoins dans l'urgence, cette formation devrait permettre au jeune enseignant de procéder à une analyse des pratiques, d'échanger entre pairs, de prendre connaissance des travaux de recherche, de participer à une réflexion sur le métier et l'évolution de l'institution scolaire. Cela implique une relation forte avec l'université et la recherche, et une autonomie beaucoup plus grande vis-à-vis de la hiérarchie de l'institution.

Le métier sera d'autant plus attractif pour un jeune qui redoute la sclérose et le désenchantement, qu'on lui offrira une formation tout au long de la carrière.

Former pour la réussite dans les voies internes de recrutement : le déclin des préparations aux concours internes n'est pas admissible, alors que les voies de recrutement se diversifient. Par ailleurs, les enseignants précaires doivent se voir reconnu des droits à une formation et à un accompagnement pédagogique. Avec l'accroissement du nombre de précaires, c'est un objectif essentiel.

La satisfaction des aspirations des personnels

Pour que le métier devienne plus attractif, aux diverses étapes de la carrière, il faut répondre aux besoins nés de la mobilité interne au second degré (passage du collègue au lycée par exemple), assurer la formation d'enseignants qui bénéficieront de décharges ou de détachements pour remplir des fonctions diverses dont le second degré a besoin : conseillers et tuteurs pédagogiques, formateurs, TICE (assistance, maintenance, réalisation d'outils pédagogiques, animation de sites, enseignement à distance...). Il faut permettre aux enseignants de prendre du recul, de respirer avec des congés d'année sabbatique,

de préparer des concours ou de suivre des formations universitaires (et d'accéder à des diplômes), de participer à des travaux de recherche, d'organiser une reconversion en rétablissant les congés mobilité.

L'évolution du métier d'enseignant

Notre opposition au déclin de la formation continue et à son évolution actuelle est fondée sur une divergence profonde avec la conception de l'enseignement comme un métier d'exécution et ses conséquences : réduire la

lution des connaissances, se former à l'évolution des contenus enseignés et des méthodes pédagogiques, savoir interagir avec les élèves, l'environnement social, les parents...

Il faut une formation continue ambitieuse, qui considère l'enseignant comme un individu ayant des besoins propres de formation et à qui des droits sont reconnus. Le droit d'élargir sa culture et d'approfondir ses connaissances, d'échanger avec ses collègues, de s'ouvrir à autre chose, de respirer, pour qu'il se sente bien dans sa fonction.

Il faut différencier les formes de la formation continue pour qu'elle puisse répondre à la diversité des besoins : les actions courtes doivent être complétées par des stages de longue durée, des congés d'un an.

Le discours assimilant la formation continue à l'absentéisme a fait des ravages dans une grande partie de la hiérarchie administrative : si l'institution veut regarder vers l'avenir, il serait raisonnable de considérer la formation continue comme partie intégrante du temps de travail.

Cela implique des moyens financiers : il faudra porter le budget de la formation continue du second degré au niveau de ce qu'il est dans les entreprises privées comparables en termes d'emplois de cadres (de 5 à 10 % de la masse salariale).

C'est affaire de volonté politique

Il faudra s'interroger sur les conditions d'un partage de la formation continue entre volontariat et obligation, se demander comment valider les acquis de l'expérience professionnelle autrement que par la préparation de concours, et dans quelle mesure la formation continue peut être prise en compte dans la carrière si elle est reconnue comme qualifiante. Les personnels ne doivent plus être considérés comme des figurants mais comme des acteurs de leur formation.

Il faudra d'abord reconnaître les représentants des personnels, syndicats, associations, comme des partenaires à part entière de la formation continue. ■



© Y. DUGAIN

formation à l'information, à des actions d'accompagnement à court terme des réformes ministérielles, renoncer à prévoir et anticiper, privilégier le pilotage par la hiérarchie au lieu de l'université, préférer les actions courtes aux formations longues, couper la formation de la recherche et la confiner dans le cadre de l'établissement, refuser d'associer les personnels et leurs représentants à l'analyse des besoins, à l'élaboration des actions, à leur mise en œuvre et à leur évaluation, mesurer les droits des enseignants à l'aune de la misère budgétaire et des seuls besoins proclamés de l'institution, avec parfois un parfum d'arbitraire.

Cette conception est inadaptée à l'évolution de la fonction enseignante que nous souhaitons : un métier où il faut réfléchir collectivement sur les pratiques professionnelles, suivre l'évo-

AMIENS : Carton rouge pour le projet de ville. Droit de réponse...

Table ronde sur la politique de la ville

Nous avons donné la parole au mois de décembre dernier à M. Bernard Nemitz, vice-président d'Amiens Métropole, chargé de la politique de la ville. Il s'est exprimé sur le Grand projet de ville dans le dossier concernant la mixité sociale. Dans ce numéro, d'autres acteurs de la ville donnent leur avis.

US. Mag : Que pensez-vous du Grand projet de ville quant à la plus grande mixité sociale qu'il permettra, selon M. Nemitz ?

M.-F. Hiroux : À mon sens, l'ensemble de la politique de la ville tend plutôt à ghettoïser toute sa périphérie. Le projet concerne particulièrement le collège Arthur-Rimbaud qui doit être démoli et reconstruit pratiquement dans le même quartier, entre deux barres d'immeuble, et le collège César-Franck qui doit être réhabilité. Le SNES avait proposé de reconstruire le collège Arthur-Rimbaud sur un autre site de la zone sensible plus près du centre ville. Ces deux collèges ont perdu plus de la moitié de leurs élèves en cinq ans parce que le maire d'Amiens et le conseil général ont favorisé la construction d'un collège privé entraînant une fuite des élèves.

Manuela Lalouette : Lorsqu'on dénonce ce projet, nous passons pour des gens s'opposant à ce que des enfants puissent accéder au savoir à l'intérieur de leur quartier, alors que nous visons une mixité sociale pour qu'ils puissent en sortir un peu.

M.-F. Hiroux : Les parents d'élèves et nous-même désirons une délocalisation du collège pour un plus grand mélange social. La ville d'Amiens doit être ouverte à tous. Ne pas mettre les classes plus favorisées au sud et les moins favorisées au nord. Aujourd'hui, le projet est décidé, mais nous demandons une concertation générale sur la ville d'Amiens, qui pourrait réunir des sociologues, des enseignants, les représentants de parents d'élèves et des habitants du quartier, la mairie et le conseil général. Que les décisions soient prises après un vrai débat entre les parties concernées et ne dépendent pas que d'enjeux de pouvoir et financiers.

M. Benoît Monet : Je suis habitant d'une zone pavillonnaire rattachée au collège César-Franck. J'aimerais préciser que nous nous battons depuis plusieurs années pour sa rénovation à tel point que la commission « hygiène

et sécurité » a déclaré que son état était insalubre. Notons que rien n'y a été fait pour l'instant.

Démolition en route. Ou sont les reconstructions ?

Gérald Maise : À l'origine, le Grand projet de ville prenait en compte l'aspect social, les habitants, l'habitation. À l'heure actuelle, il est détourné de son objectif pour modifier la population d'Amiens, notamment des quartiers Nord où des gens sont obligés de partir sans possibilité de prévoir un retour. Le nombre de reconstructions est loin d'atteindre celui des démolitions. Il est actuellement quasi impossible d'accéder à un logement dans la ville. J'insiste également sur le fait que l'urbanisation a pris le pas sur l'aspect social. Un vrai projet de ville doit en tenir compte au même titre que le développement économique, l'éducation, l'aide sociale, la sécurité, la santé et la culture.

M. Elhiba : Notre association, créée en 1978, a pour but d'éduquer les enfants à la diversité des cultures et intervient dans les écoles, de la maternelle au lycée. Il faut absolument prendre conscience qu'organiser des parties de baby-foot avec des adolescents ne suffit pas. Une véritable démarche éducative et cohérente s'impose. Il est fondamental de former de véritables professionnels au lieu de proposer des emplois-jeunes à durée déterminée. Un jeune CE-S (contrat emploi solidarité) ne peut forcément faire face à un enfant en échec scolaire, même s'il est de bonne volonté. Lorsqu'un quartier est en grande difficulté, au lieu de s'y pencher sérieusement pour y apporter des solutions adéquates, on bricole. Depuis trois ans, nous recevons des enfants envoyés par des juges pour enfant ou des assistantes sociales. Ces enfants ne relèvent pas de nous. On nous dit : « En attendant, il est chez vous ». Personnellement, je suis mal à l'aise lorsque je reçois cet enfant car je ne lui sers pas de grand chose.

Social : un besoin criant de personnel qualifié

Manuela : Lors de notre grève, cette année, nous réclamions du personnel qualifié, notamment pour parer à une recrudescence de la violence, et mieux encadrer nos élèves en difficulté. Aujourd'hui, cinq aides-surveillants, en contrat emploi-solidarité, ex-chômeurs sans formation dans le domaine éducatif, longent les cou-

loirs toute la journée et sont souvent malmenés par les élèves qui ne les respectent pas. Par ailleurs, nous n'avons plus d'assistante sociale depuis janvier !

Gérald Maise : C'est dans un tel contexte que sont prévues, pour la prochaine rentrée, neuf fermetures de classes dont sept dans les ZEP pour cause de baisse d'effectifs. Cela ne se justifie pas. Au contraire, les circonstances demandent des moyens supplémentaires.

M.-F. Hiroux : Dans les zones sensibles, il y a un besoin énorme de conseillers d'orientation psychologues. A César-Franck comme dans tous les collèges ZEP ou non, la CO-Psy ne vient qu'un jour par semaine. Si elle pouvait venir plus, elle pourrait faire un travail de prévention. Pour l'instant, la situation dégénère. La situation psycho-sociale notamment dans les ZEP, exige un personnel très qualifié, assistantes sociales, infirmières, conseillers d'orientation-psychologues et psychologues scolaires cliniciens, voire orthophonistes. Des équipes pluriprofessionnelles permettraient un réel suivi des élèves en grande difficulté tels ceux de C.Franck, A.Rimbaud, ou encore des collèges Etouvie, E.Lucas, Guy Mareschal, couronne sensible de la ville d'Amiens.

Une soi-disant concertation

M.-F. Hiroux : J'aimerais revenir sur « le contact permanent » avec les habitants dont parle M. Nemitz. J'habite dans le centre d'Amiens, je n'ai jamais été invitée à une quelconque réunion de comité. Beaucoup d'Amiénois des différents quartiers partagent mon opinion...

Manuela : Quant à moi, à l'époque habitante du quartier, le jour de la fameuse concertation concernant le collège Arthur-Rimbaud, nous avons eu droit au déballage du projet sous les caméras de télévision et les micros de la radio. Nous n'avons pas vraiment eu notre mot à dire. Pourtant, une vraie contre-concertation a eu lieu. Elle a réuni des sociologues, des profs, des habitants, des partis politiques de l'opposition et majoritairement les habitants n'étaient pas d'accord avec le projet proposé. Malgré cela, le collège sera quand même construit comme prévu.

M.-F. Hiroux : L'ancien président du conseil général avait pourtant mis à disposition un bus pour faire visiter les sept sites possibles. L'un d'eux, à la

périphérie sud de la zone et près du centre ville semblait idéal. Mais la décision contraire a été prise par la seule mairie !

Mme Roussel : La ville a également décidé de refaire le stade sur le quartier Nord. À partir du mois d'avril, nous ne pourrons pas y emmener les élèves qui se retrouvent tous sur le stade restant. Rien n'est prévu pour trouver une alternative. Et de plus, nous avons été informés de cette situation à la dernière minute.

Mme Delecroix : Nous avons l'impression de ne pas être considérés. On nous fait miroiter une soi-disant concertation. Une fois que nous nous sommes exprimés, on nous présente le projet prévu en pensant que « ça passera » plus facilement.

Le volet social : l'annexe du GPV

Gérald Maise : Les objectifs du GPV doivent se situer sur trois aspects : l'urbanisme, le social et la concertation avec les habitants.

L'urbanisme, c'est beau, mais il est primordial de prendre en compte l'aspect social qui ne peut pas être traité que par les associations. Celles-ci ont d'ailleurs de plus en plus de mal à obtenir des subventions. Si en investissant dans le social, on a l'impression de perdre de l'argent, à long terme, on en gagne. Une meilleure intégration de la population dans la ville, surtout des jeunes, représente un investissement riche dans l'avenir. À l'heure actuelle, le social est plutôt l'annexe du GPV. Je terminerai sur l'importance d'une véritable concertation avec les habitants à la place de ce semblant de consultation qui consiste à présenter des projets déjà décidés. Si on néglige un seul de ces trois aspects, on ne répond pas aux objectifs du GPV. ■

Propos recueillis par Marie-Victoire Garcia

Participaient à la table ronde :

– **Marie-Françoise Hiroux**, secrétaire du S2 SNES-Somme, et enseignante-documentaliste au Collège de Rivery.

– **M. Gérald Maise**, conseiller général d'Amiens Nord-Ouest et professeur d'histoire-géographie au lycée Louis-Thuillier.

– **Manuela Lalouette**, professeur de français au collège César-Franck.

– **M'Hammed Elhiba**, directeur du centre interculturel ALCO, association interculturelle de documentation, d'animation et de formation.

– **M. Benoît Monet**, parent d'élèves au collège César-Franck.

– **Mmes Roussel et Delecroix**, professeurs d'EPS au collège César-Franck.



© CLEMENT MARTIN

APRÈS LE CHOC DU PREMIER TOUR DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, les centaines de manifestations spontanées de milliers de lycéens, prouvent que la conscience politique des lycéens existe bel et bien. En tête des défilés se tenaient les cortèges des syndicats lycéens dont la FIDL (Fédération indépendante et démocratique lycéenne). Rencontre avec sa présidente, Eugénie Ravon.

Vigilance pour les valeurs

U.S. Mag : *Quelles sont vos nouvelles priorités après les résultats du premier tour de l'élection présidentielle ?*

Eugénie : La réaction massive des lycéens est la preuve d'un sursaut. Pourquoi ce sursaut ? On peut considérer que nous étions dans une période creuse depuis un an, un an et demi. Tout d'un coup, les jeunes ont pris conscience que les valeurs républicaines, ces valeurs démocratiques que l'on considérait comme des évidences, étaient en réalité des valeurs très fragiles, friables, et qu'elles pouvaient nous glisser entre les doigts très facilement si l'on ne restait pas « vigilant ». C'est le mot à employer : la vigilance. Je crois que c'est le sentiment de la nécessité de maintenir ces acquis qui a poussé les lycéens dans la rue. Plus que le racisme et la xénophobie, Le Pen représente l'anti-

thèse des valeurs que représente la jeunesse : la liberté, la volonté d'égalité, la démocratie. La FIDL a commencé à combattre le Front national bien avant le 21 avril et continuera bien après. Nous sommes des lycéens engagés, dotés d'une réelle volonté de changer les choses. Notre rôle est de montrer qu'il existe un interlocuteur de la jeunesse à la disposition des lycéens. Nous existons aussi pour alerter toutes les forces présentes de la réalité des lycéens.

U.S. Mag : *Quel message aimeriez-vous adresser aux professeurs ?*

Eugénie : J'ai le sentiment que l'éducation dans l'ensemble a cru que toutes ces valeurs étaient acquises et qu'il n'y avait pas de réel travail à faire dessus, sous prétexte qu'on les connaît déjà. Il faudrait pouvoir réaliser en

classe un travail en ce qui concerne ces valeurs. Les deux matières les plus concernées sont bien sûr l'histoire et l'éducation civique. Cela pourrait consister en un travail de mémoire, un travail de mise en avant des valeurs républicaines. Cela suppose, bien sûr, d'insister sur les choses qui font mal, comme la récente vague d'antisémitisme. Ce travail doit sans cesse être renouvelé parce qu'il peut éviter des retours en arrière. Je ne veux pas dire pour autant que les professeurs n'ont pas fait leur travail, loin de là. Mais il s'agit d'insister sur ce point car les faits montrent que ces valeurs et cet éveil fondamental ne sont pas automatiquement transmis par la famille. Or, même si l'école ne remplace, ni les parents, ni les psychologues, on ne peut nier qu'aujourd'hui, son rôle s'est élargi au point de transmettre ces valeurs autrefois

déleguées à la seule famille. Si certains parents ne peuvent plus remplir cette fonction, c'est un devoir républicain pour l'Education nationale de le réaliser, sinon il ne sera pas fait. Le résultat apparaît sous la forme d'une ignorance. Or, ceux du scrutin du 21 avril le prouvent : une grande majorité des jeunes qui ont voté pour Le Pen sont des jeunes non diplômés. Ce n'est pas un hasard.

U.S. Mag : *Ce serait donc aux professeurs d'engager un dialogue pour réfléchir sur ces valeurs ?*

Eugénie : Il s'agirait d'abord de revoir comment ces dialogues peuvent s'inscrire dans le programme. Mais je pense qu'il est très important de débattre longuement, dialoguer, voir les choses sous des angles et des points de vue différents. Ce débat



démocratique est nécessaire. Et ce n'est pas parce qu'il est difficile qu'il ne doit pas avoir lieu. Sans débat, sans dialogue, chacun garde ses rancœurs non avouées et tout d'un coup, au moment des élections, par exemple, elles éclatent. Je crois aussi que d'une manière générale, des consignes plus strictes devraient être données sur le contenu réel de l'éducation civique. Au vu de ce qui s'est passé, ce ne serait pas absurde de présenter cette matière au bac. Je pense que les cours d'ECJS (éducation civique, juridique et sociale) dispensés en Seconde et en Première ne suffisent pas pour donner une conscience à vie du rôle de l'individu en tant que citoyen.

U.S. Mag : A quoi appelez-vous aujourd'hui ?

Eugénie : La FIDL appelle à la vigilance. Nous ne pouvons pas lancer d'initiatives de grande ampleur à cause des examens qui se profilent. En revanche, nous appelons à la création de comités, notamment de comités anti-racistes au sein des lycées. Pour cela, nous allons privilégier notre travail avec SOS Racisme (1). Nous voulons organiser un maximum de débats d'ici à la fin de l'année. Sur Paris, nous prévoyons fin juin, un conseil national réunissant les responsables de comité de la FIDL. L'objectif sera d'établir les orientations à prendre l'année prochaine au regard de ce qui s'est passé. À la FIDL, nous voulons pousser les lycéens à participer à ces discussions et à organiser eux-mêmes des réunions. Nous avons peut-être sous-évalué la puissance du Front national et nous aurions peut-être dû réaliser des campagnes plus incisives sur ce plan-là. Ce sera donc certainement une thématique de nos campagnes l'année prochaine. Je ne pense pas que l'on puisse qualifier la réaction des lycéens après le 21 avril de

simple sursaut de conscience qui aura duré quinze jours. Je crois que, dans l'ensemble, les lycéens ont réalisé que la politique les concerne directement, que chaque voix compte, chaque engagement personnel, et que le fait politique est au cœur de leur vie. Même si, aujourd'hui, la tendance est à l'individualisme et à la société de consommation, il me semble évident qu'il s'agit d'un palliatif matériel pour qu'on évite trop de penser « dans l'ensemble ». Le message est clair ainsi que le résultat : quand on se désintéresse de la vie politique, on a de très mauvaises surprises.

U.S. Mag : La violence des jeunes et l'insécurité font la Une des médias, comment considérez-vous ces problèmes ?

Eugénie : A la FIDL, nous avons réalisé des campagnes d'affichage pendant trois ans, des débats, des forums de discussion hors et au sein des lycées contre la violence. Nous avons travaillé avec un maximum de partenaires y compris avec l'Association nationale des délégués des élèves qui a édité un petit manuel contre la violence, distribué dans les lycées et parrainé par Jack Lang et Jean-Paul Huchon. Il y a deux ans,

nous avons organisé un colloque avec 600 lycéens à la Sorbonne.

En ce qui concerne les médias, il est primordial qu'ils montrent un autre regard sur la jeunesse parce que l'insécurité et la délinquance font l'essentiel de l'information donnée, mais si certains petits caïds mettent au pas leur cité, ils ne représentent pas la majorité des jeunes. Les médias pourraient mettre l'accent sur certaines actions comme celles de la Fédération des Maisons des potes (2) qui travaille activement dans les banlieues, et réalise un travail de fond sur le terrain. Dernièrement, ils ont organisé des états généraux des femmes des quartiers. Des mères, des collégiennes, des lycéennes sont venues débattre pour montrer un autre regard sur la banlieue. Leur rôle est essentiel et il est temps de mettre en avant ce genre d'actions. Dernièrement, lorsqu'une grenade a été jetée sur un commissariat, les médias ont tout de suite laissé planer l'idée que les auteurs étaient des jeunes issus de l'immigration. Au final, on a découvert qu'il s'agissait d'un homme furieux car il n'avait pas obtenu son permis de chasse. C'est l'illustration que les médias participent au travail de discrimination. Alors qu'ils ont parfaite-

ment conscience du rôle qu'ils jouent, ils n'ont pas toujours une position éthique et responsable. Pas tous heureusement, mais trop souvent.

U.S. Mag : Vous agissez en partenariat avec d'autres mouvements ?

Eugénie : Nous travaillons avec beaucoup d'organisations du mouvement social : La Fédération de la Maison des potes, SOS Racisme, l'UNEF, des syndicats d'enseignants, de parents d'élèves. Nous faisons appel à eux car nous ne désirons pas de clivage de générations, notamment par rapport à la lutte contre le Front national, à la lutte pour un meilleur lycée et pour l'éducation de manière générale. S'il n'y a pas ce lien entre générations, le combat reste stérile et ponctuel. Nous savons que plus nous serons nombreux, en provenance d'horizons variés et représentatifs de la population, plus le débat sera riche et la réflexion pourra être menée en profondeur. Bien sûr, nous défendons les lycéens, mais nous pensons que c'est une très bonne chose que les professeurs, les parents d'élèves, l'ensemble des équipes éducatives puissent travailler avec nous, main dans la main. Notre mouvement s'est élargi. Nous sommes là pour organiser les lycéens. Nous défendons avant tout leurs intérêts et l'occasion nous a été donnée entre les deux tours de comprendre que nous avons un but commun à tous.

En conclusion, on s'est rendu compte que l'unité et la solidarité entre tous payaient. ■

Propos recueillis par Marie-Victoire Garcia



« Une grande majorité des jeunes qui ont voté pour Le Pen sont des jeunes non diplômés. Ce n'est pas un hasard ».

(1) Laboratoire de neurobiologie ESPCI.

(1) SOS Racisme
28, rue des Petites-Ecuries
75010 Paris
01 53 2467 67
www.sos-racisme.org

(2) Fédération des Maisons des potes
190 bd de Charonne
75020 Paris
Tel : 01 44 93 23 23
www.maisonsdespotes.net

FIDL

62, boulevard de Strasbourg
75010 Paris. Tél : 01 44 65 94 94
www.fidl.org

Baccalauréat : quelles évolutions ?

Le bac général et technologique reste dans sa globalité un examen anonyme et national qui ouvre les portes de l'Université à tous les élèves et permet de poursuivre des études supérieures. Réglementairement, il n'existe pas en France, contrairement à d'autres pays d'Europe, de barrage à l'entrée à l'Université. Certes le bac est imparfait, mais il peut être amélioré en restant dans le cadre d'un examen égalitaire, garantissant un diplôme national. Ce n'est pas ce qui se profile actuellement.

Le bac 2003 doit marquer le couronnement de la réforme des lycées initiée par Claude Allègre. Des modifications en profondeur sont annoncées. Le bac 2002 serait ainsi à la fois le dernier bac d'une longue série tout en présentant des modalités nouvelles d'évaluation qui éclairent sur le sens des transformations ultérieures :

- Introduction d'une part de contrôle local :

- avec les capacités expérimentales, d'abord sous la forme d'une simple mention sur livret puis d'une note pour aboutir en 2003, pour les sciences physiques, à l'introduction de la note dans l'épreuve du bac ;

- avec l'évaluation des TPE en Terminale selon des modalités contestables du point de vue de l'égalité devant l'examen et de la pertinence de l'évaluation.

- Désaisissement de la participation des examinateurs aux jurys, à l'occasion de l'extension des épreuves anticipées en Première.

Ces évolutions sont accompagnées d'un discours sur l'évaluation de compétences transversales et de savoir-faire au détriment des contenus disciplinaires. Si le SNES est partie prenante d'innovations émanant de la profession (capacités expérimentales, interdisciplinarité), il conteste les conditions de leur réalisation et celles de leur évaluation lorsqu'elles heurtent des principes comme la préservation et la reconnaissance du caractère national des diplômes.

Qui et pour quoi faire ?

Qui est convoqué ?

Être examinateur est une obligation de service des enseignants du second degré.

Le SNES estime que tous les professeurs de lycée sont *a priori* compétents pour faire passer le bac. Nous demandons que tous les examinateurs potentiels soient effectivement répertoriés et convoqués. Quelques réserves cependant :

- Ceux qui ne connaissent absolument pas le contenu des épreuves de telle ou telle série doivent le signaler sur leur fiche.

l'année de Terminale, seuls les professeurs enseignant en Terminale peuvent être examinateurs et, il va de soi, dans leur discipline. En cas de difficulté s'adresser à la section académique du SNES et au rectorat.

Surveillance d'examen

Elle fait partie de l'obligation de service de l'enseignant.

Les correcteurs de philo, après l'épreuve de philo, ne doivent plus être sollicités pour une surveillance (BO n° 3 du 17/1/2002)

Epreuves anticipées

La multiplication des épreuves anticipées, la non-mise en place des jurys correspondants et la suppression du jury de français rendent la situation complexe. Nous avons fait connaître notre profond désaccord. En l'absence de jury, le texte du BO n° 16 du 19/4/2001 précise que les notes des épreuves anticipées sont des notes « réglementairement provisoires », qui seront cependant communiquées aux candidats, puisque toute décision de modification éventuelle par le jury du baccalauréat ne peut être que « favorable au candidat ».

Harmonisation des corrections et de l'évaluation

Les commissions d'harmonisation telles quelles ont été définies dans le BO n° 23 du 7/6/2001 peuvent jouer un rôle d'échanges. Elles ne remplacent pas les jurys. En tout état de cause, tout collègue dispose du droit absolu de conserver les notes qu'il a attribuées, aucune pression ne peut les lui faire modifier s'il n'est pas lui-même convaincu de le faire.

Tpe : Leur évaluation et l'« harmonisation » des notes pour le baccalauréat 2002 se sont faites dans des conditions tout à fait différentes selon les secteurs géographiques et le rôle qu'a joué la « commission d'harmonisation » lorsqu'elle a été maintenue. Les jurys devront être vigilants pour limiter au mieux les inégalités de traitement. Faire remonter anomalies et commentaires au SNES. Nous ne nous satisfaisons pas des conditions de cette année et continuons à demander un véritable bilan de cette évaluation.

Harmonisation des jurys

La note de service n° 95-113 pu-

bliée au BO n° 20 du 18/5/1995 reste valide, mais s'inscrit désormais dans le cadre nouveau d'épreuves anticipées sans jurys. Nous invitons nos collègues à être attentifs à la nécessité de procéder à une harmonisation maîtrisée des procédures de notation, mais à ne tenir aucun compte de directives sans fondement juridique. Des personnes non membres des jurys n'ont aucune qualité pour donner à des membres de jurys d'examen des injonctions de modifier leurs notes. Le BO n° 15 du 9 avril 1998 fixe les principes d'utilisation du livret scolaire et les conditions dans lesquelles une note peut être relevée. ■

Epreuves du baccalauréat : quelques références officielles

Calendrier des épreuves du bac session 2002 : BO n° 3 du 17/1/2002 ; BO n° 6 du 7/2/2002 (centres étrangers) ; BO n° 13 du 28/3/2002 (Guadeloupe, Guyane et Martinique).

Livret scolaire : BO n° 15 du 9/4/1998 (+ conditions pour relever une note) complète le BO n° 20 du 18/5/95.

Nouveaux livrets : BO n° 7 du 15/2/2001. Baccalauréat général et technologique session 2002 ce qui change, ce qui ne change pas : BO n° 43 du 22/11/2001 (+ pour rappel BO n° 44 du 7/12/2000).

Ajout à la liste des épreuves de Terminales générales (EPS et TPE) : BO n° 5 du 31/1/2002 et Terminales technologiques (EPS) BO n° 3 du 17/1/2002

Dispense de certaines épreuves du bac général : BO n° 3 du 17/1/2002 et BO n° 47 du 20/12/2001 (redoublants ou changements de séries).

Règlement général du bac général : BO n° 33 du 13/9/2001 (candidats handicapés auditifs). Formulaire de mathématiques en S et ES : BO n° 42 du 12/11/98 (rappel bac techno BO spécial n° 4 du 2/3/95).

Utilisation des calculatrices : BO n° 42 du 25/11/99.

Epreuve de maths-informatique en L : BO n° 39 du 25/10/2001.

Epreuve d'enseignement scientifique en L et ES : BO n° 42 du 15/11/2001.

Évaluation des capacités expérimentales en physique-chimie et SVT : BO n° 13 du 29/3/2001.

Epreuve facultative de mathématiques au baccalauréat général série L : BO n° 30 du 26/7/2001.

Notation des épreuves anticipées (suppression des jurys) : BO n° 16 du 19/4/2001 ; BO n° 23 du 07/6/2001 (commissions d'harmonisation) ; BO n° 1 du 3/1/2002 (communication des copies).

Modification du libellé du 3^e sujet de philosophie : BO n° 23 du 7/6/2001

Epreuves écrite et orale de contrôle de philosophie du bac général : BO n° 31 du 30/8/2001 et BO n° 42 du 15/11/2001.

Définition des épreuves de LV à compter de la session 2002 : BO n° 23 du 7/6/2001 et BO n° 26 du 28/6/2001.

Epreuves de LV étrangères et régionales (recitatif) : BO n° 38 du 18/10/2001.

Liste des académies dans lesquelles peuvent être subies certaines épreuves de langues étrangères de langues : BO n° 10 du 7/3/2002. Rappel : anglais renforcé en L, programme d'œuvres : BO n° 29 du 27/7/2000.

Epreuves orales de français des bac général et technologique : BO n° 26 du 28/6/2001 et BO n° 1 du 3/1/2002.

Epreuves anticipées de français des bac général et technologique : BO n° 31 du 30/8/2001. Epreuve obligatoire de français : BO n° 46 du 13/12/2001.

Epreuve d'histoire-géographie du bac général série S : BO n° 45 du 6/12/2001

Définition des modalités d'évaluation des TPE au baccalauréat : BO n° 6 du 7/2/2002 (annule les textes précédents).



© DANIEL MAUNOURY

C'est le bon sens qui l'impose. Un collègue convoqué pour une série ou une épreuve qu'il ne connaît pas doit demander une nouvelle convocation correspondant à ses compétences.

- Certains règlements d'examen du technique précisent que si une épreuve comporte la présentation d'un travail effectué au cours de

NOUVELLES ÉPREUVES DE L'EAF

Dure année pour les professeurs de français entre la mise en place des programmes et la préparation aux nouvelles épreuves de l'EAF, imposées à marche forcée sans véritable concertation. L'approche de l'examen et les consignes effarantes des rectorats suscitent à juste titre la colère des professeurs de lettres examinateurs. Le SNES rappelle qu'il avait demandé un moratoire sur ces épreuves et qu'il a fait signer une pétition dans ce sens (1 500 signatures). Le ministère est resté sourd malgré plusieurs interventions. Nous rappelons ici les consignes que nous avons déjà données : refus de tous les formulaires de descriptifs tatillons et liberté des enseignants de les organiser comme ils l'entendent ; recul des dates de remise des descriptifs ; limitation du questionnement préalable à une seule question librement choisie par l'examineur ; pas de réunion supplémentaire d'harmonisation ; exonération des surveillances pour les examinateurs de l'oral de l'EAF ; limitation du nombre de descriptifs par examinateur (2 maximum) ; éviter le plus possible la convocation des professeurs de collège ; évaluation de la session de juin 2002 avec les enseignants examinateurs ; renégociation du dispositif en vue de sa simplification avec une longue concertation des profs. Rappelons que les enseignants de lettres sont attachés aux épreuves ponctuelles de l'EAF écrit et oral et sont totalement opposés à la mise en place d'un CCF. Le ministère, faute de réponses appropriées, portera la lourde responsabilité des désordres prévisibles de l'épreuve. Transmettez-nous toutes les informations utiles, avertissez-nous des transformations.

Quelles indemnités ?

Les indemnités dépendent du groupe auquel appartient l'examen ou le concours concerné. Il y a six groupes. Ainsi, le BTS appartient au groupe II, le bac au groupe III et le brevet au groupe V.

Indemnisation des épreuves écrites

Il existe deux taux de rémunération pour les corrections de copies : un taux majoré de 25 % (taux n°1) pour les épreuves « principales », et un taux normal (taux n° 2) pour toutes les autres. Pour le bac, un abattement est prévu sur le nombre journalier de copies corrigées. Le nombre de copies non rétribuées à l'occasion des épreuves écrites est fixé à 30 % du nombre de copies corrigées en dehors de la période des vacances scolaires légales. Cependant, dans tous les cas, la rémunération ne peut être inférieure à celle qui résulte de la correction de dix copies. Si des correcteurs de disciplines différentes interviennent sur la même copie, une seule indemnité est allouée puis divisée entre les correcteurs.

Indemnisation des jurys pour les interrogations orales

Le calcul de ces indemnités est établi sur la base de la vacation orale (quatre heures d'interrogation). Le temps total d'interrogations par examinateur est ramené à un nombre entier

d'heures déterminé à partir du nombre de candidats interrogés et de la durée prescrite, dans la discipline, pour l'épreuve orale. Le taux de la vacation orale pour les épreuves facultatives des baccalauréats général et technologique subit un abattement de 25 %. Il est grand temps que soient revalorisées toutes ces indemnités.

Frais de déplacement

(voir aussi le supplément traitement)

Ils se composent de frais de transport et de frais de mission (décret Fonction publique 2000-928 du 22 septembre 2000 modifiant celui du 28 mai 1990). La principale nouveauté réside dans la justification de l'effectivité de la dépense.

a) Frais de transport : ils sont calculés en fonction de la distance kilométrique parcourue entre la résidence administrative et la commune du centre d'examen ou du lieu de réunion. Les déplacements à l'intérieur des résidences administratives et familiales ou entre ces deux résidences ne sont pas pris en compte. La base du remboursement est le tarif SNCF 2^e classe. Toutefois le remboursement sur la base du tarif SNCF 1^{re} classe peut être autorisé « si les conditions du déplacement le justifient » (règle non écrite de 3 heures de trajet aller) et sur présentation des billets de train correspondants. En cas de supplément ou de frais de

réservation, par voie ferrée, il est indispensable de joindre les pièces justificatives. Le remboursement des frais de transport en autocar, navette peut être effectué de même que maintenant les frais de parking à proximité des gares pour des missions de moins de 72 heures (avec justificatifs).

b) Les frais de mission comprennent des indemnités de repas et des indemnités de nuitée.

Pour le calcul des indemnités et les justificatifs, voir supplément « traitement ».

Certains rectorats ont passé des conventions avec des agences de voyages et prennent en charge le coût des billets. Des avances à hauteur de 75 % du montant des dépenses estimées peuvent être octroyées aux collègues qui en font la demande (prévoir un délai de 3 semaines avant la mission et un justificatif d'acompte ou de versement d'arrhes). Nous demandons que le système des avances soit plus souple et que tout collègue qui le souhaite puisse en bénéficier. Nous intervenons régulièrement pour faire réduire les délais de régularisation (le remboursement du bac doit être terminé fin août) et alertons le ministère pour faire abonder les crédits correspondants dans les académies. ■

Dossier préparé par

Alice Berquin, Mireille Breton,
Marylène Cahouet,
Cathy Granier et Roland Hubert

Classes préparatoires

De nombreux dossiers concernant les classes préparatoires ont été mis en chantier cette année par la direction de l'enseignement supérieur. Nous vous en avons informé, soit par l'intermédiaire du courrier électronique, soit par l'US. Il est nécessaire d'avoir un échange plus direct afin de préparer l'avenir, c'est pourquoi nous vous proposons une réunion nationale SNES-CPGE qui se tiendra : mercredi 5 juin de 14 h à 17 h 30 au lycée Saint-Louis (parloir), boulevard Saint-Michel, Paris 6^e, métro Cluny ou Luxembourg. Veuillez confirmer, si possible, votre participation à cette réunion par mél. Jean-Hervé Cohen, prepa@snes.edu

Evaluation des capacités expérimentales en SVT en TS

La circulaire de rentrée 2002 précise (p. IX) que « l'évaluation des capacités expérimentales, déjà obligatoire en physique-chimie depuis la rentrée 2000, le devient à compter de la rentrée 2002 en sciences de la vie et de la Terre ». Précisons que la note est à reporter sur le livret scolaire et n'intervient pas encore pour le bac (à la différence du projet de bac 2003 pour les sciences physiques). Nos arguments, bien entendus à la DESCO lors de la rencontre du 9 décembre 2001, sont toujours valables : en particulier le nouveau programme de TS ne permet que peu de manipulations et encore moins pour évaluer les capacités expérimentales. Se pose toujours la question de la valorisation particulière de cette pratique pédagogique, qui n'est pas la seule utilisée en SVT : observations, travail sur documents, sur ordinateurs..., qui nécessitent toujours d'être, en groupe restreint, derrière chaque élève !

Le groupe SVT a repris contact avec la DESCO. Cela devrait se traduire par une entrevue où l'Inspection générale pourrait éventuellement être présente. En attendant, dans les établissements scolaires, dans les stages pédagogiques, dans les rencontres pour le bac, intervenez, envoyez votre position dans laquelle les signataires demandent que cette évaluation en SVT ne soit pas obligatoire pour cause de nouveau programme non adapté. Envoyez ce courrier au Directeur de la DESCO, ministère de l'Éducation nationale, 107, rue de Grenelle, 75007 Paris et le double au SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07.

Tableau de rétribution des examens et concours (taux au 1/3/02)

Nature des épreuves	Groupe II (BTS)	Groupe III (bac)	Groupe V (brevet)
Epreuves orales Indemnité par vacation	51,40 €	35,98 €	15,42 €
Epreuves écrites Taux majoré	2,57 €	1,80 €	0,77 €
Taux normal	2,06 €	1,44 €	0,62 €

Affectation en IUFM des lauréat(e)s des concours

Le SNES met à la disposition des futurs stagiaires en formation à l'IUFM une fiche syndicale ainsi qu'une note explicative sur les modalités d'affectation. Cette fiche offerte à tous concerne les affectations ministérielles qui seront prononcées durant la première quinzaine d'août. Contactez les sections académiques du SNES ou le secteur Formation des maîtres (mél : fmaitres@sn.es.edu) pour l'obtenir. Elle est téléchargeable également sur le site Internet (http://www.edm.snes.edu/p4/pages_particulieres/affect_laur_eats%20concours%202002.pdf) à la rubrique « vous venez de réussir un concours ».

CAPES externe de lettres modernes

L'épreuve d'ancien français a été annulée et reportée au 1^{er} juin de 9 h 30 à 12 h. Résultats d'admissibilité le 14 juin et début des épreuves orales le 27 juin.

Formation en 2^e année IUFM

Dans plusieurs IUFM, les projets d'avenant aux plans de formation pour la rentrée 2002 n'ont pas encore été débattus. Parfois seules quelques orientations ou pistes de réflexion sont données quant aux modifications qui pourraient être introduites, notamment en matière d'évaluation des enseignements et de procédure de validation. Il n'est pas inutile de rappeler que ces plans de formation doivent faire l'objet de débats avec l'ensemble des partenaires concernés avant d'être soumis au vote en conseil d'administration.

BTS Informatique industrielle

Le groupe de travail chargé de la rénovation de ce BTS a rendu sa copie et celle-ci a reçu un avis positif de la CPC. Le nouveau BTS s'appellera informatique et réseaux pour l'industrie et les services techniques (IRIST). Le projet doit être soumis au Conseil supérieur de l'éducation puis le ministre tranchera. Sa mise en œuvre est prévue dès la rentrée scolaire 2002 mais la transition entre l'ancien BTS et le nouveau devrait s'effectuer de façon progressive. Le texte soumis à la CPC est disponible sur le site du SNES.

AIDES-ÉDUCATEURS : « Ils mettent de l'huile dans les rouages ». C'est ce que soulignent deux études et une enquête de la DPD publiée récemment (1).

De l'huile dans les rouages

Globalement, la présence des aides-éducateurs est appréciée positivement, plus particulièrement par les directeurs d'école et principaux de collège, mais aussi par les enseignants (un peu moins en collège qu'en école, plus en collège ZEP qu'en non-ZEP et qu'en lycée).

Les aides-éducateurs ont la confiance des élèves ; ils ont permis par leur présence une meilleure « ambiance de travail », ont effectué un travail de « médiation » et de socialisation et développé des compétences. Les enseignants estiment par contre que leur présence a eu peu d'incidence sur l'amélioration des résultats des élèves (sauf dans le cadre d'activités spécifiques de soutien).

Les enquêtes convergent sur la grande polyvalence des tâches confiées aux aides-éducateurs. Cette « souplesse », qui peut aller jusqu'au « coup de main » donné à l'administration ou au remplacement d'un enseignant absent, est très appréciée des chefs d'établissement qui peuvent s'appuyer sur le statut privé et le flou des missions. Si la surveillance est présente partout au collège, elle n'occupe que 30 % du temps de service en moyenne. D'autres tâches sont particulièrement importantes. Ainsi le soutien scolaire et l'encadrement éducatif en collège (91 %) précèdent les activités TIC et l'animation d'activités sportives, culturelles ou artistiques et le travail en documentation.

Il apparaît clairement qu'existe une forme de « délestage » de certains élèves vers les aides-éducateurs

(notamment en termes de soutien aux élèves en difficulté) et que des dédoublements se sont mis en place avec les aides-éducateurs. 45 % des enseignants de collège ZEP interrogés déclarent que des aides-éducateurs interviennent régulièrement ou

et autour de la documentation (faut-il revendiquer un aide-documentaliste, et sur quelles missions spécifiques ?).

Enfin, comment assurer l'aide aux devoirs et des formes de soutien scolaire réclamées aussi bien par

DROITS SOCIAUX

Le BO spécial n° 9 du 25 avril consacré à la gestion des aides-éducateurs contient un texte sur les droits sociaux (paiement des jours de carence et accidents de travail) à faire voter en CA.

Comme pour les droits syndicaux nous avons contesté cette procédure liée au statut de droit privé. C'est cependant le seul moyen aujourd'hui de faire appliquer cet acquis important de nos actions. Les élus du SNES doivent donc faire porter la question à l'ordre du jour du prochain CA.

occasionnellement en classe, le plus souvent en Sixième. Très nombreux sont ceux qui demandent la poursuite du travail en soutien scolaire. Ces enquêtes mettent à la fois en évidence que les aides-éducateurs ont été les révélateurs de dysfonctionnements ou de manques dans les établissements, qu'ils ont dû effectuer des tâches pour lesquelles ils n'étaient pas formés (il y a désormais « quelqu'un » pour les faire, ce qui permet de masquer le manque de personnels qualifiés), mais aussi qu'ils ont mis en évidence des besoins aujourd'hui reconnus par les personnels. Il s'agit donc de travailler à mieux identifier ce que pourrait être un « métier » centré autour des TIC (s'agit-il d'un technicien qualifié en maintenance ou d'un animateur ?)

les enseignants que par les élèves et les parents ? Ces missions ne peuvent-elles être assurées plus largement par les MI-SE de plus en plus cantonnés à la surveillance *stricto sensu* ? Cela supposerait de recréer de nombreux postes supprimés au fil des ans.

Il est indispensable d'y réfléchir à partir de la réalité des établissements, et ce, alors que la question du devenir des aides-éducateurs reste pour l'instant sans réponse.

Elizabeth Labaye

(1) Travaux du Centre de recherche en éducation de l'université Jean-Monnet de Saint-Étienne et du Centre de recherche en éducation-formation-insertion de l'université de Toulouse II-Le Mirail.

Enquête de la DPD (bureau de l'évaluation des pratiques et innovations éducatives).

FRANÇAIS : horaires en Sixième.

Dissiper les malentendus

Contrairement à ce que nos collègues ont pu lire dans le « 8 pages lettres », les élèves de Sixième ne perdront pas systématiquement une heure de français à compter de la rentrée prochaine. L'arrêté de 1996 leur garantissait un horaire de 4 h 30, celui du 14/1/2002 leur garantit 4 h 30, sous la forme 4 + (0,5) ou 5 heures. Là où il y a une régression inacceptable, par contre, c'est au niveau de la dota-

tion en heures profs qui passe de 6 à 5 heures, ce qui limite les possibilités de dédoublements, à l'heure où la maîtrise de la langue reste affichée comme étant un objectif prioritaire. Le SNES a vivement condamné cette régression au CSE du 20 décembre et déposé un amendement pour maintenir la 6^e heure/prof sous la forme de 4 + (1). Cet amendement a été hélas repoussé par une majorité

de membres du CSE (dont notamment le SGEN, l'UNSA-Education, la FCPE, le SNP-DEN). Cette heure peut toutefois être « récupérée » en prélevant une des 2 heures d'ATP.

Malgré la 6^e heure/prof perdue en français, le SNES a tenu à acter, par un vote positif, les avancées significatives que représentait par ailleurs cet arrêté :

• **Une définition nationale et réglementaire des horaires/élè-**

ves pour chaque discipline alors que l'arrêté du 29/5/96 fixait des horaires/professeurs mais pas d'horaires élèves par discipline. Cette logique de « souplesse horaire au service du projet pédagogique de l'établissement » (que le SNES a condamnée dès le départ) a donné lieu à des pratiques locales très différentes d'un collège à l'autre, chaque établissement étant libre

de définir localement l'horaire élève pour chaque discipline, avec deux contraintes néanmoins :

1. L'horaire global élève devait obligatoirement être compris entre 23 et 24 heures.

2. Tout élève devait avoir 4 heures en EPS et 4 h 30 en français.

- Un horaire global élève légèrement renforcé (24,5 ou 25 heures).
- Un enseignement en groupes

allégés en SVT et technologie.

Pour la première fois, le travail en groupes est inscrit comme étant obligatoire dans un arrêté ministériel ; même si cela ne concerne qu'un tiers de l'horaire, c'est un point d'appui pour la suite !

Si nous avons voté contre cet arrêté, au titre de la 6^e heure/prof perdue en français, nous aurions perdu tout le bénéfice de la bataille engagée et serions revenus *ipso facto* à la situation antérieure, à savoir la définition locale des horaires d'enseignement, largement défavorable à toutes les disciplines hors français et EPS. Nous avons fait le choix de défendre l'ensemble des disciplines. Nous ne nous résignons pas, néanmoins, à la situation actuelle ; c'est pourquoi nous demandons au ministre de rétablir, dès la rentrée 2002, la sixième heure/prof en français pour toutes les divisions de Sixième, dans le cadre d'un collectif budgétaire. ■

Monique Parra-Ponce



© DANIEL MAUNOURY

OBSERVATOIRES DES PROGRAMMES ET DES PRATIQUES : une initiative originale dans l'académie de Bordeaux.

Regards croisés sur l'œuvre de Bourdieu

C'est à l'initiative conjointe du SNES, de l'APSES et des Espaces-Marx, que s'est tenu le 12 avril dernier à Bordeaux, un stage centré sur l'œuvre de Pierre Bourdieu, réunissant des professeurs de sciences économiques et sociales et de philosophie.

Ce stage avait toute sa raison d'être pour les enseignants de SES, car les problématiques de Bourdieu sont inscrites explicitement dans les programmes actuels, il a permis une interrogation sur les contenus enseignés. La présence de professeurs de philosophie n'allait, elle, pas de soi ; et si l'on peut regretter le refus de l'APPEP (Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public) de se mêler à pareille entreprise, il faut bien reconnaître qu'il n'est guère surprenant, tant son œuvre dérange. D'abord en raison de la difficulté qu'il y a à la classer. En effet, si Bourdieu s'est voulu sociologue, il ne s'est toutefois jamais débarrassé de son passé de philosophe (ou de professeur de philosophie). On peut même dire que sa pensée s'est constituée dans un dialogue permanent avec les auteurs clas-



siques : Pascal, Hume, Husserl, Wittgenstein, Merleau-Ponty, etc. C'est ainsi que, comme l'a fort justement rappelé Loïc Wacquant au cours de son exposé de l'après-midi, la classification qui a cours en science sociale allant de Boudon pour ce qui est de « l'individualisme méthodologique » jusqu'à Bourdieu pour ce qui est du « structuralisme génétique », en passant par Crozier et Touraine, est doublement fautive pour saisir la pensée de Bourdieu : elle procède d'une reconstruction des courants sociologiques, et ce à partir de catégories que Bourdieu a combattues. Les concepts fondamentaux qu'il a élaborés, ceux de champ et d'habitus, ont en effet pour fonction de permettre de se

déprendre des oppositions classiques : subjectivisme / objectivisme ; individus/société ; histoire/structure ; liberté/déterminisme ; etc.

L'on comprend ainsi que le « brouillage » disciplinaire que provoque l'œuvre de Bourdieu n'est nullement secondaire : il est l'effet même du contenu de sa pensée, le résultat de la nouveauté de l'approche qu'il propose des problèmes politiques. C'est bien du reste ce qui fait tout l'intérêt de l'étude de cette œuvre transdisciplinaire, comme ce qui explique l'hostilité qu'elle suscite. C'est également pourquoi les professeurs soucieux de leur rôle dans le devenir-sujet de leurs élèves gagneraient parfois à dépasser les clivages disciplinaires pour engager le débat avec les collègues. La lecture et l'enseignement de Bourdieu sont à la fois une invitation et une occasion pour une telle démarche.

L'on ne peut donc que se féliciter de la tenue de cette journée de réflexion commune.

Philippe Caumières

Lauréats de l'agrégation interne : stage et reclassement

Les lauréats de l'agrégation interne qui ne changent pas de discipline sont maintenus pour leur année de stage sur leur poste actuel, ou sur celui obtenu au mouvement intra-académique 2002 pour ceux qui y ont participé. Les collègues PEGC, PLP, PE... seront affectés à titre provisoire sur un poste correspondant à leur nouveau corps, dans leur académie ou celle obtenue au mouvement intra-académique.

Le reclassement dans le corps des agrégés sera effectué par le ministère. Les lauréats recevront un dossier à compléter d'ici à la fin de l'année scolaire. La date d'effet financier est le 1^{er} septembre 2002.

L'Institut de l'entreprise et le pluralisme

Le site « Melchior » de l'Institut de l'entreprise présente une conception bien particulière du programme de sciences économiques et sociales de Terminale ES, proche des préoccupations qui sont celles des chefs d'entreprise. Cela n'est pas pour nous déranger mais, eu égard à la neutralité du service public d'éducation nationale et donc au nécessaire pluralisme des sources d'information (et de formation), nous contestons le fait que ce site soit le seul auquel renvoie le site Eduscol et que cet outil fasse l'objet d'une présentation, à l'exclusion de tout autre site, dans le cadre d'une journée de formation dans l'académie d'Aix-Marseille. Nous avons protesté auprès de la DESCO qui nous répond que cette formation « a été très appréciée des participants » et que l'on peut faire « toute confiance à nos collègues de SES participant à ce stage quant à leur capacité de prise de distance vis-à-vis des interventions et intervenants de cette journée ». Puisque nos collègues sont capables de beaucoup de distance, l'académie d'Aix-Marseille ne devrait pas hésiter à organiser le même type de présentation avec les sites du *Monde Diplomatique*, d'ATTAC ou d'*Alternatives économiques*... Par ailleurs, faut-il rappeler que les sites Internet ne sont pas réservés aux seuls enseignants : les élèves qui consulteraient le site Melchior ont-ils les moyens de faire preuve des mêmes facultés de discernement ?

Journées de Chamonix

24^{es} journées internationales sur la communication, l'éducation et la culture scientifique et technique 18-22 mars 2002. Une rencontre de chercheurs, didacticiens, enseignants, spécialistes de communication, d'historiens des sciences, d'Afrique, d'Europe, d'Amérique du Sud et du Nord, du Moyen-Orient. Lieu et moment de confrontations de conceptions et de pratiques concernant l'éducation et la formation des citoyens.

A partir du thème des journées, les débats ont souvent tourné autour d'une question que nous connaissons bien : où en sommes nous sur la « culture commune » ? Face à une activité scientifique ou technique il faut mettre à jour les ressorts cachés qui sont mis en jeu : quelle(s) culture(s), quelles valeurs mobilise-t-elle chez celui qui la pratique ou qui l'enseigne ? N'est-il pas temps d'interroger les sciences et les techniques comme composantes d'une culture particulière - rationaliste et cartésienne - comme une des approches possibles pour rendre le monde intelligible ? Il est urgent de penser, de prendre la parole et d'agir, face à une techno-science qui a la prétention, à elle seule, de comprendre et de transformer le monde, qui, toutes valeurs bradées face aux impératifs économiques du libéralisme, prétend être La Culture, pensée unique qui instrumentalise le monde pour mieux le dominer. Cette prétention hégémonique étouffe, érode, toutes les autres cultures et appauvrit la pensée humaine. La pluralité des cultures n'est-elle pas le plus sûr moyen de mettre à jour des valeurs universelles et un fonds commun de cultures partagées ? Valeurs universelles sans doute difficiles à définir - la science occidentale n'a-t-elle pas confondu le bien et le vrai ? - mais ne pourrait-on pas s'entendre, par exemple sur la responsabilité ? Une valeur qui nous oblige à comprendre et à assumer les choix éthiques qui sous-tendent recherches scientifiques et pratiques techniques.

Il y a, dans ces réflexions, matière à alimenter notre débat sur la « culture commune ».

LE SNES AIX-MARSEILLE a organisé fin avril un colloque destiné aux nouveaux enseignants, dans le but de faire le point sur les évolutions du métier, du système éducatif et de la société française.

Entrez dans le métier, entrez dans le SNES !

Deux jours durant, une cinquantaine de jeunes collègues ont participé aux divers ateliers : métier et travail en équipe, échec scolaire, démocratie dans l'établissement, difficultés du début de carrière, précarité et crise de recrutement, revalorisation et attractivité du métier, démocratisation, marchandisation. L'animation a été prise en charge par les jeunes collègues eux-mêmes.

Chacun a été marqué par l'ambiance studieuse, la densité des échanges. Un peu comme si, après le premier tour de la présidentielle, l'on ne voulait pas repartir sans avoir compris comment notre pays en était arrivé là, comment le système éducatif, et le syndicalisme enseignant, pouvaient participer à la construction d'une société plus juste et plus démocratique.

Les questions liées aux évolutions du métier ont donné lieu à des débats nourris : les réformes mises en place sont-elles à même de répondre aux besoins des élèves issus des milieux populaires ou de l'immigration ? Si les jeunes collègues formulent de façon nouvelle les questions d'effectifs, de relation prof / élèves / savoirs au sein du groupe classe, ils partagent l'essentiel des analyses du SNES.

De la même façon, la question de la démocratisation des savoirs a occupé une place importante : comment parvenir à scolariser plus d'élèves jusqu'aux bacs (et même au-delà), sans en rabattre sur les exigences, au moment même où la panne du système scolaire semble s'installer dans la durée et où l'institution laisse ses agents démunis face aux difficultés du quotidien ? Pourtant, c'est le défi que le système scolaire se doit de relever, du fait des départs massifs en retraite dans tous les secteurs.

Pour ce qui concerne les enseignants, il faudra recruter 200 000 nouveaux profs, dans un contexte

de concurrence accrue sur le marché du travail. Pour y parvenir, il faut rendre notre métier attractif et donc le revaloriser. La crise du recrutement laisse craindre la mise en place d'un corps enseignant plus précaire et moins qualifié.

En conclusion, Frédérique Rolet,

cosecrétaire générale, en appelle au renforcement du SNES. L'échange s'est poursuivi jusqu'au soir autour d'un verre, et le lendemain, 1^{er} Mai, autour d'un brin de muguet, partagé par plus de cent mille personnes dans les rues de Marseille. ■

Laurent Tramoni



Concours 3^e voie

La ventilation des postes a été publiée tardivement au JO du 24 avril 2002 :

Troisième concours du CAPES	350
Documentation	110
Histoire & géographie	45
Anglais	65
Lettres modernes	60
Sciences économiques & sociales	25
Sciences de la vie et de la Terre	45
Troisième concours du CAPEPS	65
Troisième concours du CAPET	50
Economie & gestion administrative	25
Economie & gestion comptable	25
Troisième concours CPE	70
Troisième concours du CAPLP2	265
Math-Sciences physiques	60
Lettres-histoire	40
Anglais-lettres	25
Espagnol-lettres	10
Comm. administrative & bureautique	55
Comptabilité & bureautique	35
Vente	40
TOTAL	800

PORTUGAL. Après l'Italie, l'US s'est intéressée au Portugal, dont le système éducatif est passé d'une très forte centralisation à une gestion donnant une marge plus importante d'autonomie aux établissements ; elle a interrogé Antonio Avelas, secrétaire national de la FEN-PROF.

L'autonomie des établissements scolaires

L'US : Qui finance et qui gère les établissements de second degré au Portugal ?

Antonio Avelas : Au Portugal, l'Etat continue à construire et à diriger la plus grande partie des écoles pour les élèves de 11 à 18 ans ; en ce moment, il y a des négociations entre le gouvernement et les municipalités dont le but est de leur transférer ces compétences. Le processus s'est arrêté à cause du changement de gouvernement mais aussi à cause de la résistance des municipalités des villes les plus grandes à assumer ces compétences. Les professeurs aussi craignent la municipalisation de l'enseignement. A ce niveau de l'éducation, outre l'Etat, il y a la présence de l'Eglise catholique avec des collèges très élitistes, très chers, avec une réputation de qualité qui reste à prouver.

C'est une situation différente de celle de l'école primaire (6-10 ans) où la responsabilité des constructions et du fonctionnement appartient aux municipalités. La présence sur le terrain de l'initiative privée (religieuse ou non) y est plus forte.

L'US : Qu'en est-il du recrutement, de la rémunération des enseignants et des contenus d'enseignement ?

A. A. : Les programmes d'enseignement sont, d'une façon générale, « nationaux », c'est-à-dire, les mêmes pour tout le pays. On doit noter quelques essais de « régionaliser » dans le primaire et dans les écoles strictement professionnelles. La réforme qui était en train de se concrétiser avait des intentions « régionalisatrices » mais, compte tenu du changement gouvernemental, l'avenir nous dira si le projet est maintenu.

Les professeurs et les éducateurs sont recrutés à travers des concours publics et nationaux avec des règles très précises.

La gestion du personnel enseignant et non-enseignant est, dans la théorie, de la responsabilité de la direction des écoles ; pourtant les règles établies dans les statuts sont si fixes, rigides et claires que les possibilités de gestion autonome sont très faibles.

Pour les enseignants, la formation continue est obligatoire et conditionne la progression dans la carrière. Elle



Antonio Avelas,
secrétaire national de la FEN-PROF.

est offerte par des centres de formation, la plupart composés par des associations d'écoles dans une même zone géographique ; mais les syndicats et les associations professionnelles offrent aussi la formation continue.

En théorie, le service des enseignants est évalué tous les 3-4 ans, au travers d'un rapport d'activité que le professeur fait lui-même au conseil pédagogique : la progression dans la carrière dépend de ce rapport et de l'accomplissement des actions de formation continue. Il faut cependant reconnaître que presque tous les enseignants progressent sans difficulté ; une évaluation négative est très rare et seulement dans des situations très exceptionnelles. Les inspecteurs n'ont pas de pouvoir d'évaluation sauf dans le domaine d'éventuelles sanctions disciplinaires.



© NICOLE JOYE

L'US : Comment fonctionne exactement l'établissement ?

A. A. : Le modèle de gestion de l'école est l'élection des organes de direction, gestion et administration par les enseignants et les autres travailleurs de l'école.

La direction est assurée par une commission exécutive (3 enseignants), élue par un collège formé par les enseignants eux-mêmes et des représentants des non-enseignants et des élèves du secondaire : c'est l'assemblée d'école, composée de professeurs, de travailleurs non enseignants, d'élèves, de parents – élus par leurs collèges électoraux respectifs – qui est responsable de la définition des grands objectifs éducatifs et du projet éducatif de l'école.

Il existe une deuxième structure, le conseil pédagogique, élu par les enseignants et où siègent aussi des représentants des parents. C'est un organe de consultation et d'appui à l'exécutif et à l'assemblée de l'école. Si le modèle actuel de gestion a réduit les compétences de cette structure, la position de la FEN-PROF est, au contraire, que le conseil pédagogique devrait avoir un rôle plus important.

L'US : Quelle appréciation la FEN-PROF porte-t-elle sur cette autonomie des établissements ?

A. A. : La FEN-PROF soutient que, même si on accepte une certaine autonomie des écoles pour définir les programmes de l'enseignement et le « curriculum », il doit avoir toujours un programme noyau national, égal pour toutes les écoles, et l'essentiel des programmes doit être commun.

Il faut faire attention à éviter que l'autonomie des écoles ne nous dirige vers une division entre des écoles de première classe et des écoles de deuxième ou troisième classe, division fondée sur le pouvoir économique et social des familles des jeunes qui les fréquentent.

Il faut décentraliser, sans doute, mais décentraliser n'est pas l'objectif, c'est seulement un moyen... pour une école plus efficace, plus démocratique, plus liée à la société. ■

Propos recueillis par
Jean-Marie Maillard

YVES BAUNAY, JEAN-PAUL LAINÉ et ROGER FERRARI ont interviewé **JI-YE KIM**, vice-présidente du syndicat coréen des enseignants KTU-CHUNKYOJO.

Echec au libéralisme en Corée

JI-YE KIM était de passage à Paris à l'occasion de la réunion du groupe de travail de TUAC (Comité syndical auprès de l'OCDE).

L'US : *En Corée du Sud, la légalisation du nouveau syndicat de l'enseignement supérieur est toujours refusée par le gouvernement, pourquoi ?*

JI-YE : En 1999, nous avons obtenu par la lutte la légalisation du syndicat de l'enseignement de l'élémentaire et du secondaire le KTU-CHUNKYOJO (Korean Teachers and Educational Worker's Union). A cette époque, les enseignants du supérieur ne ressentait pas le besoin de créer un syndicat : leur statut était stable et pas menacé.

En 2001, le gouvernement a mis en place un nouveau système de salaires dans l'enseignement supérieur avec l'intention de l'étendre à tous les enseignants.

Les enseignants du supérieur ont alors créé un syndicat. Le premier congrès constitutif a eu lieu en

novembre 2001. Ce syndicat est considéré comme illégal par le gouvernement.

Ainsi l'histoire que nous avons connue dans l'enseignement primaire et secondaire se répète dans le supérieur mais avec un contexte différent du fait de notre existence et de notre soutien au nouveau syndicat. En 1989, quand nous avons démarré notre mouvement social qui allait donner naissance à une nouvelle confédération syndicale, il n'existait qu'une confédération syndicale, proche du gouvernement.

L'US : *Comment les enseignants du supérieur peuvent-ils défendre leurs droits ?*

JI-YE : Le gouvernement a imposé son système de salaires dans le supérieur :

- salaire annuel qui dépend de la performance, selon des critères non transparents d'ailleurs ;
- contrat particulier pour les nouveaux professeurs recrutés avec salaire annuel et précarité ;
- menace de sanction contre les professeurs syndiqués.

Le syndicat « illégal » s'est fixé trois objectifs :

- légalisation du syndicat ;
- lutte contre le système de salaire à la performance ;
- augmentation des effectifs syndiqués.

Le nouveau syndicat a mis en place sa structure nationale et des structures régionales. Le KTU le soutient totalement.

Il s'agit de résister à l'offensive néo-libérale du gouvernement : l'ouverture des universités au



Il s'agit de résister à l'offensive néo-libérale du gouvernement : ouverture des universités au marché, compétition entre les enseignants...

marché et aux investisseurs étrangers (en Corée du Sud, 90 % des universités sont privées, 40 % des écoles secondaires), la compétition entre les enseignants, les étudiants... Cette résistance à l'offensive néo-libérale dans le supérieur est très importante. Car c'est tout le système éducatif qui est menacé.

L'US : *Quelles sont vos relations avec la fédération enseignante proche du gouvernement ?*

JI-YE : L'autre fédération d'enseignants, le FKTA était proche du gouvernement avant 1989, début de notre mouvement. Mais depuis cette date, elle a commencé à prendre ses distances avec le pouvoir. Maintenant nous avons de bonnes relations, même si nous n'avons pas les mêmes conceptions.

Sur les retraites, le gouvernement a baissé l'âge de départ à la retraite de 65 à 62 ans. Les syndicats s'y sont opposés parce que les pensions sont très faibles (un tiers environ du salaire d'activité). Le FKTA y était le plus farouchement opposé.

L'US : *Quelles sont les priorités pour ton syndicat ?*

JI-YE : Le principal sujet de mobilisation c'est la grande précarité. Le gouvernement veut augmenter la flexibilité et faire passer la proportion de précaires de 5 à 30 % en imposant aux nouveaux recrutés des contrats pré-

caires (à temps partiel, à durée déterminée). Actuellement, 95 % des enseignants sont à statut permanent dans le public comme dans le privé. Cette précarité est le symbole de la politique néo-libérale du gouvernement.

Le deuxième sujet de préoccupation est la lutte contre le salaire au mérite : un système que le gouvernement veut généraliser dans tous les secteurs.

En février 2001, le gouvernement décrète le salaire avec bonus dans le secteur de l'éducation. Les syndicats sont contre. Les conseils d'école refusent de mettre en place le système de bonus. Face à la résistance des enseignants, le gouvernement renonce à mettre en application. En septembre, à la veille d'importantes vacances, le gouvernement qui sait que les enseignants ont besoin d'argent, verse les bonus sur les comptes en banque à tous les enseignants classés selon trois niveaux de prime.

Heureusement, nous avions préparé les enseignants à la bataille en leur montrant que ce système est un vrai « poison », qu'il ouvrirait la porte à la flexibilité, au salaire annuel, aux contrats précaires... Le jour même où les virements ont été faits, les enseignants ont commencé à retourner le bonus sur le compte du syndicat. Le syndicat a publié une résolution signée par 80 000 enseignants qui ont retourné le bonus. Au total plusieurs centaines de millions de dollars US ont été collectés. Les sommes ont été retirées en papier monnaie à la banque et portées en délégation au ministère. Les médias ont été impressionnés. Le gouvernement a eu peur. Devant la détermination des enseignants, il a promis de changer le système de bonus. Le syndicat a alors redistribué l'argent aux enseignants qui avaient retourné leur bonus.

La troisième préoccupation est la place des femmes dans le syndicat. Là encore, après des débats tendus, nous avons renversé la situation en quatre ans : de 6 % de femmes

dans les délégations et organismes de direction, nous sommes passés à 50 %. Et maintenant les femmes qui auparavant se taisaient, interviennent majoritairement dans les débats, de façon concrète et pratique.

L'US : *Pouvez-vous négocier avec votre gouvernement ?*

JL-YE : La loi qui légalise le syndicat interdit toute action collective qui exercerait une pression sur les négociations avec le gouvernement, ou même qui pousserait le gouvernement à négocier. Par ailleurs, la loi autorise les syndicats à négocier seulement sur les conditions de travail et de salaire, mais pas sur des propositions de réforme du système éducatif. En 1999, après beaucoup de discussions, nous

avons obtenu deux comités de négociations : un sur les conditions de travail et un sur la politique éducative. C'était un compromis acceptable. Le premier comité a fait un bon travail pendant dix mois. Un accord a été trouvé. Mais, en septembre 2000, le Parlement a refusé de prendre en compte l'accord.

Nous avons vivement protesté contre le ministère qui n'avait pas fait ce qu'il fallait auprès du Parlement. Nos actions ont été sévèrement réprimées par le gouvernement : plus de 200 dirigeants emprisonnés, des amendes...

En 2001, face à un gouvernement incompétent, pas fiable, nous décidons de ne pas nous laisser abuser.

Nous menons alors une campagne sur le thème de l'éducation publique de qualité pour tous.

Puis nous commençons l'action collective. Des chaînes humaines vont être organisées dans toutes les villes avec des vestes identiques portant les mêmes slogans. En octobre, une menace de grève illimitée à partir du 10 octobre est brandie si le gouvernement ne nous écoute pas.

Le gouvernement a alors pris peur. Il a accepté nos propositions concernant la politique éducative à mener avec un agenda précis et un contenu. Et même l'accord sur les conditions de travail a été repris.

Nous avons aussi obtenu l'élection des provinciaux et la formation d'un comité représentatif auprès du ministère de l'Éducation pour discuter du système de promotion des enseignants. ■

Vous avez écrit !

Prix littéraire Jules-Ferry « Un beau succès ! »

À l'occasion du Salon du livre de Paris, grande fête du monde littéraire, *l'US Mag* et les Editions Publibook se sont associés pour organiser un grand concours d'écriture, ouvert à tous, et offrent la possibilité aux concourants de devenir « les écrivains de demain ».

En encourageant tous les talents par ce premier prix littéraire, *l'US Mag* et Publibook ont souhaité valoriser la conservation d'un patrimoine d'écrits inédits et permettre ainsi l'édition, la diffusion et la promotion de premières œuvres. Trois catégories ont été proposées : roman, nouvelles et poésie.

Du 20 mars au 20 avril 2002, tout auteur a pu faire parvenir son manuscrit inédit, de 20 pages minimum.

Une centaine de manuscrits ont été reçus et examinés par le comité de lecture de la maison d'édition Publibook.

Après délibération, le jury a élu les trois lauréats du prix Jules-Ferry.



LES LAURÉATS

ROMAN

La ballade des aujourd'hui
de Sylvia Schneider

Le miroir des mots

L'écriture participe-t-elle d'un simple dialogue avec soi ou d'un échange avec le lecteur ? Sylvia Schneider s'interroge sur la naissance des mots. Comment et pourquoi écrit-on ? Volonté de se souvenir, d'évoquer les expériences enfouies ou moyen de lutter contre la mort : l'écriture exerce toujours un charme magique pour celui qui la pratique. Et voilà que naît le couple infernal : le lecteur et l'écrivain. Un duo qui s'observe et se découvre mutuellement, qui se renvoie inexorablement la même question : « M'aimes-tu ? »...
Arrière-petite-fille de l'écrivain mexicain Alfonso Reyes, le parcours universitaire de Sylvia Schneider était déjà placé sous le signe de la littérature. Après un doctorat de lettres modernes sur la symbolique de l'initiation dans les œuvres de Michel Tournier et d'Alejo Carpentier, elle partage son temps entre sa profession à l'Alliance Française de Paris et sa vocation d'écrivain.

POÉSIE

Danse avec la nuit
de Monique Merabet
Ballade féerique !

Quand les hommes tombent dans les bras de Morphée, fées, sorcières et fleurs entament leur bal. Entre gigues et farandoles, ces personnages de contes valsent sous l'œil goguenard de la Lune. Au fil des 26 poèmes, l'astre s'humanise jusqu'à en devenir le personnage clé.
Professeur de mathématiques à la Réunion, Monique Merabet a développé une passion parallèle et enthousiaste pour les livres et l'écriture. Elle fait partager sa ferveur littéraire au gré de poèmes, mais aussi de contes, de nouvelles parfois publiés dans des revues ou des ouvrages collectifs. En 2001, l'UDIR (Union pour la défense de l'identité réunionnaise) a fait paraître un recueil de ses textes : *Contes à temps perdu*.

NOUVELLES

L'Eden des Pênes
de Daniel Scoazec
Libre cours...

L'éveil à l'individualité par le jeu, les mots ou les sens, c'est tout l'enjeu des ces nouvelles initiatiques et libertines. Avec Théo, l'auteur nous invite à « prendre pour la dernière fois le chemin de l'enfance » afin de mieux nous plonger dans le monde des adultes. Après l'initiation, la réalisation chaotique des fantasmes le disputera à l'univers grisâtre des frustrations en tous genres... La sexualité et l'intime sont ici explorés en toute liberté, par touches incisives, cruelles ou nostalgiques. Daniel Scoazec est enseignant-éducateur à l'École régionale d'enseignement adapté de Montgeron. Parmi ses auteurs préférés figurent en bonne place Rimbaud, Blanchot et Ponge. Il est l'auteur de deux autres ouvrages *Jodie cha-cha* et *L'enfant au chien*, et aime à citer Cioran : « L'idiot seul est équipé pour respirer »...

Vous pouvez commander les œuvres primées sur le site www.publibook.com ou par téléphone au 01 47 00 05 07

À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, dans les Yvelines, l'association sportive du collège Les Prés ne se contente pas de « faire faire du sport » aux élèves. En addition aux activités annexes que propose l'équipe pédagogique, l'AS utilise ses atouts comme autant d'occasions de rencontres, de convivialité et des moments de fêtes où élèves et personnels du collège aiment se retrouver.

Fédérer par le sport

Une association sportive dynamique et fédératrice

Top départ. 11 heures pile à l'horloge. Les élèves de Sixième et Cinquième du collège Les Prés s'élancent dans la cour du collège. Pendant une heure – d'où le nom : la course de l'heure – ils vont suivre l'itinéraire prévu, qui passera par le stade, avant de revenir sur leurs pas et de recommencer. Les supporters, élèves et professeurs, dont certains à bicyclette, les encouragent le long du parcours. En repassant par la case départ, nos coureurs se verront offrir – sans s'arrêter – des verres d'eau et des barres de céréales avant de se faire estampiller leur bon de passage. Le tout au son d'un rap/techno décapant, qui résonne au rythme des enjambées. Au premier étage, des professeurs de mathématiques, rivos à leurs ordinateurs, se débattent entre statistiques, classements et... logiciels capricieux : les meilleures performances sportives individuelles et collectives par niveau, doivent émerger en un temps record. Le soleil est au rendez-vous et la journée privée de cours : c'est la fête.

Après le pique-nique, ce sera au tour des Quatrième et des Troisième de s'élanter sous les « Vasy ! » des copains de Sixième et Cinquième. Car si l'on ne court pas, on soutient, on « coache », on distribue les boissons, on récolte les bulletins de passage, on assure la sono et le choix de la musique avec l'aide du professeur de musique, on prend des photos et on écrit le reportage de la course diffusé ultérieurement sur le site Internet du collège (1), images à l'appui. Alexandre, journaliste sportif du jour, maîtrise son reportage en expert : un papier d'ambiance qui donne à voir et à entendre. Les six « Tintins » de la course sont répartis sur ses diverses étapes. « L'objectif est d'obtenir un reportage complet avec différents angles de vue et de papier », commente

David, le professeur de français, « directeur de la rédaction » pour l'occasion. Pour sa première année au collège, David accueille cette initiative avec le plaisir de constater qu'après une préparation de la journée, encadrée par les professeurs d'EPS, cette course permet un travail en commun où tout l'établissement s'investit : CPE, infirmière, documentaliste, secrétariat, en passant par le personnel de service. « Dans cette démarche, chacun s'engage dans une activité commune en dehors des cours. Cela permet un contact humain différent et bien agréable », remarque David.

La course de l'heure : une occasion d'accueillir les futurs Sixième

Une mise en commun, également avec des instituteurs de CM2 d'écoles primaires voisines. Henri, instituteur de l'école primaire Poirier-Saint-Martin, a préparé sa classe en suivant les conseils procurés par le programme d'entraînement établi par les professeurs d'EPS du col-

lège. Cette journée représente pour ses élèves une étape supplémentaire à la liaison par correspondance déjà existante avec les Sixième : défis lectures, défis mathématiques, échanges autour de l'environnement, etc. Accueillis dans leur futur établissement, tout en y vivant une expérience sportive et festive, la prise de contact est plutôt chaleureuse d'autant que chaque Sixième « coache » un CM2. Henri semble aussi ravi que ses élèves qui tréignent d'impatience pour la remise des prix et le pique-nique. « Etre accueillis par leurs aînés de façon si sympathique ne peut que les encourager pour l'année prochaine. »

Démarrée à la suite de « La course de la Terre à la Lune », initiative nationale à la fin des années 90 et pour laquelle le collège avait remporté le challenge académique, la course de l'heure est organisée régulièrement depuis. « L'esprit et l'ambiance qu'avait créés la course de la Terre à la Lune, où les élèves furent investis dans des rôles d'acteur et d'organisateur, nous

ont donné envie de revivre un événement qui permette de souder davantage les élèves et les niveaux entre eux », souligne Françoise, professeur d'EPS. Martine Gainand, principale de ce collège de 480 élèves a pris ses fonctions en septembre. Elle est, d'emblée, séduite par l'initiative : « Cet événement fédère autour du sport des enfants de CM2, les élèves de toutes les classes du collège et les adultes. Si tous les élèves courent, ils assument aussi, à tour de rôle, la continuité du parcours, la sécurité, le ravitaillement, etc. Ils s'ouvrent à la notion d'aide et d'entraide. Sur cette mutualité d'efforts s'instaure également l'aide des plus grands aux plus petits. » Pour elle, cette organisation repose sur un fondement : redonner le goût de l'effort aux enfants et comprendre par le système des résultats individuels et collectifs, que chacun représente un maillon de la chaîne et que chaque apport ou victoire individuelle permet à l'ensemble de la classe d'aller plus loin.

Le rôle social et d'intégration de l'AS

Des propos qui font écho à l'esprit de l'association sportive du collège, initiatrice de l'épreuve. Sa secrétaire, Jacotte Self, professeur d'EPS, est convaincue du rôle social et d'intégration que peut jouer l'AS dont l'effectif figure parmi les plus gros scores du département : 32 % des collégiens de l'établissement pratiquent régulièrement de la gymnastique, du tennis de table, du foot, du badminton ou du volley. « C'est l'occasion pour un jeune arrivant en Sixième de côtoyer des enfants d'autres collèges lors des rencontres et des matchs. Au-delà de l'esprit du sport, qui est bien malmené actuellement, nous insistons beaucoup sur le respect de chacun, même si on se rencontre pour gagner. » A l'heure où l'actualité sportive titre plus

« Chacun s'engage dans une activité commune en dehors des cours. Cela permet un contact humain différent et bien agréable. »





Au-delà de l'esprit du sport, qui est bien malmené actuellement, nous insistons beaucoup sur le respect de chacun, même si on se rencontre pour gagner ».

« Les professeurs du collège sont conscients de l'apport d'une activité physique pour l'élève. Cela contribue à une cohésion entre nous. »



L'entraînement à un sport n'est pas le seul but visé par l'AS du collège Les Prés.

sur le dopage et la violence, le dialogue porte souvent sur les valeurs que le sport génère. « Nous sommes très attachés à être porteurs de ces valeurs avec toute la simplicité et l'humilité de l'action que nous pouvons avoir. Si nous amenons les élèves à avoir un regard critique sur ce qui se passe à l'extérieur de l'école, nous avons franchi un pas ». Certains, dotés d'un comportement difficile à gérer, ont fini par adopter, par leur intégration à l'AS, une attitude plus positive en apprenant à négocier des règles de vie. D'autres, comme les « pas forts en maths » par exemple, peuvent se sentir reconnus et valorisés par le professeur de mathématiques lorsque celui-ci va les féliciter de leur prestation. L'AS est loin de favoriser tout élitisme. Son objectif s'inscrit dans la perspective d'être proche des élèves, leur donner, plus qu'une récréation améliorée, des possibilités de progrès et d'interventions de qualité. « Et pas question de ne prendre que les meilleurs », déclare Jacotte.

« Nous avons imaginé des niveaux de pratique où les débutants sont acceptés et regroupés en adaptant les règles et les effectifs à leur niveau pour qu'ils aient envie de rester ». Le tout pour 15 euros par an pour toutes les activités. La première partie de l'année est consacrée aux rencontres sportives inter-collèges et la deuxième à des tournois différents, ou agrémentés d'aspects festifs : rencontres sur la ville de Montigny avec le club de handball, journées multi-activités pendant les fêtes du district, journée sortie plein air « escalade » ou « piscine », journée sports et grillades.

L'entraînement à un sport n'est pas le seul but visé par l'AS du collège Les Prés. En formant ceux qui le désirent à d'autres fonctions que simple sportif d'une équipe, l'idée de la vie associative s'insère dans la mentalité de chacun. C'est ainsi que sont élus des délégués au sein de chaque sport. L'AS, par l'édition d'un petit livret expliquant leur rôle, leur permet de devenir les porte-parole du groupe, que ce

soit pour « changer les maillots un peu démodés » ou pour toute autre revendication.

Qui dit équipe dit arbitre et juges, et nos collégiens peuvent aussi le devenir. L'AS leur propose des formations pour au sein de l'UNSS (Union nationale du sport scolaire). Des stages de deux jours et un premier niveau de formation reconnu par les fédérations sportives. Grâce à l'AS se dessine, pour Jacotte, un profil d'élèves qui ne participaient pas à des activités physiques à l'extérieur de l'école et sont « gagnés » à une pratique sportive régulière.

Au collège Les Prés, l'AS et l'éducation physique semblent bien perçus par les autres collègues, ce qui n'est pas le cas partout. « Les professeurs du collège sont conscients de l'apport d'une activité physique pour l'élève. Cela contribue à une cohésion entre nous. »

Des bénéfiques qui retentissent sur le plan des relations humaines de l'équipe pédagogique, selon Jacotte. « Lorsque les autres enseignants nous encouragent pour reprogrammer la course de l'heure l'année prochaine, nous le ressentons comme un signe de reconnaissance et de chaleur d'où naît un sentiment de cohésion autour d'un projet qui donne du sens ». Et les critiques à l'égard du collège Les Prés, collé à un quartier dont la réputation s'érode parfois, n'ont qu'à bien se tenir. ■

Marie-Victoire Garcia

(1) www.college-les-pres.org



A LIRE

Revue des revues

ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

N°s 141-142, mars 2002, 142 pages, 15 €.



Sous le titre générique, *Science*, les auteurs passent en revue toutes les sciences sociales et les sciences dites « dures » pour systématiser leur critique

nécessaire. Un texte-hommage de Pierre Bourdieu ouvre le numéro. De quoi ouvrir des pistes de réflexion.

NOTRE SÉLECTION

► COMMENT VA L'EUROPE ?

Comme chaque année, depuis le nouveau millénaire, Jean-Paul Fitoussi nous présente l'état de l'Union européenne. Critiquant

la politique macro-économique qui ne permet pas de lutter contre la récession annoncée, passant en revue les modèles sociaux face au vieillissement – point de vue contestable –, faisant le point sur la soi-disant nouvelle économie pour tracer le portrait d'une Europe trop marquée par le libéralisme.

Rapport sur l'état de l'Union européenne 2002, Jean-Paul Fitoussi et Jacques Le Cacheux, 273 pages, Fayard/Presses de Sciences Po.

► LES FEMMES, OUBLIÉES DE TOUTES LES HISTOIRES !

Deux livres qui se complètent permettent de combler un vide béant dans l'histoire de la classe ouvrière. Les femmes au travail sont les grandes oubliées. Pourtant la division sexuelle du travail dans la métallurgie est une réalité dès la guerre

de 1914-18 et la dactylo transforme le monde des employés. De quoi revoir les conceptions traditionnelles du partage des tâches sexuées.

L'inégalité à la chaîne, Laura Lee Downs, 467 pages, Albin Michel, L'évolution de l'humanité.

La dactylographe et l'expéditionnaire, histoire des employés de bureau 1890-1930, Delphine Gardey, 336 pages, Belin.

COMMENT ÉCRIRE L'HISTOIRE DE L'ART ?

Continuité et ruptures

Serge Lemoine veut réhabiliter l'apport de Puvis de Chavannes (1824-1898) dans l'histoire de l'art moderne. Ses œuvres ont profondément marqué la fin du XIX^e siècle. Il en fut le peintre.

Les auteurs insistent sur les continuités – de thèmes, d'environnement, de sens de la géométrie – entre le classicisme de ce peintre et les jeunes turcs de l'art moderne des débuts du XX^e siècle qui ont nom Picasso, Matisse, Maurice Denis... A y regarder de plus près, il apparaît des ruptures plus importantes sans doute que la continuité. Les œuvres réunies dans ce catalogue viennent en témoignage. Reproduire côte-à-

côte les tableaux de Puvis de Chavannes et ceux des « modernes » vient convaincre le lecteur, le spectateur de dynamiques différentes en action.

Ainsi deux façons d'écrire l'histoire de l'art viennent s'opposer. La continuité d'un côté et les ruptures de l'autre. La première démonstration se heurte à la réalité différente d'un auteur à l'autre, la deuxième offre une absence de perspective historique. Du coup, la solution se trouve sans doute dans la dialectique entre continuité et ruptures. ■

Nicolas Bénies



De Puvis de Chavannes à Matisse et Picasso



(Matisse)

De Puvis de Chavannes à Matisse et Picasso, vers l'art moderne. Sous la direction de Serge Lemoine, 550 illustrations, 576 pages, Flammarion. Catalogue de l'exposition au Palazzo Grassi à Venise, jusqu'au 16 juin qui réunit 89 artistes.

► FRANCHIR LES FRONTIÈRES



Michel Warschawski est un militant des droits. Il se trouve obligé de franchir des frontières pour faire respecter les droits à l'existence des deux peuples

habitant la terre de Palestine. Il s'est retrouvé plusieurs fois en prison pour avoir refusé les politiques sionistes, expansionnistes et colonialistes des différents gouvernements israéliens. Il raconte une partie de sa vie, marquée par les différents ghettos dans lesquels on a voulu l'enfermer. Un témoignage aussi d'une génération qui n'a jamais voulu accepter le déni de justice. De ce fait, il se situe dans l'héritage de toute la culture juive. Il émeut et fait réfléchir.

Sur la frontière, Michel Warschawski, 304 pages, Stock/Un ordre d'idées.

► CONTE CRUEL DE L'ALGÉRIE



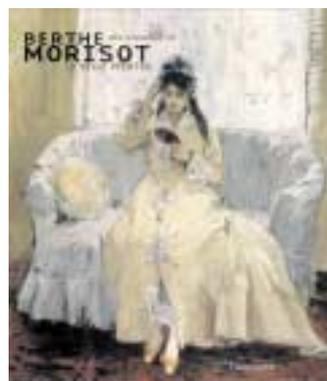
Ce coup d'essai – c'est son premier roman – est un coup de maître. L'auteur nous fait pénétrer dans l'Algérie intérieure. Il nous raconte la guerre, la peur,

l'angoisse et la mort qui rôde. Entre l'armée, les forces de répression, les groupes islamistes armés, aucun habitant ne se sent à l'abri.

L'écriture transmet cette angoisse quotidienne et le désir de vivre. Le lecteur adhère, avec l'impression de vivre en direct le drame algérien.

Maintenant ils peuvent venir, Arezki Mellal, 205 pages, Actes Sud.

Les femmes, oubliées de toutes les histoires ! (bis)



Les femmes, oubliées de toutes les histoires ! Berthe Morisot (1851-1895) avait laissé un nom dans les mondes de la peinture comme modèle, de Manet notamment, son beau-frère. Elle fut aussi peintre et d'une très belle facture dans ce monde des impressionnistes. Elle trace les contours d'un autre univers, volontiers plus naïf, moins apprêtés que celui de ses amis. A travers les portraits de sa fille, Julie, se revendique un regard de femme sur les femmes et leur temps. Jean-Dominique Rey, dans « *Berthe Morisot, la belle peintre* », a voulu, par le biais de sa correspondance, des photos de l'époque, redonner vie à cette artiste méconnue du fait de la société et non pas – pour cette fois – de sa famille. Ce livre est une introduction à

l'exposition de ses œuvres qui a lieu au palais des Beaux-Arts à Lille jusqu'au 9 juin.

Jean-Dominique Rey, *Berthe Morisot, la belle peintre*, 160 pages, Flammarion.

Femmes photographes ?

La photographe a-t-elle un regard différent sur les femmes qu'un photographe ? C'est la question à laquelle voudrait répondre cette anthologie, « *Photos de femmes* ». Promenade qui nous entraîne du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. Manière de montrer aussi l'évolution du monde à travers la perception du corps féminin dessinée avec pudeur et retenue. Ce « beau livre » ravira tous les amateurs et les historiens pour se convaincre qu'une photographie – de femme ! – vaut quelquefois plus qu'un long discours pour rendre compte de l'évolution du monde.

Si la femme, d'après le poète, est l'avenir de l'homme, elle est aussi emblématique du passé. Un livre qui indique que si les femmes sont refusées par l'histoire, c'est sans doute parce qu'elles l'incarnent. Paradoxal retournement. Par contre la question de départ reste posée une fois le livre refermé. ■ N. B. *Photos de femmes*, Editions Plume, 247 pages.

NOTRE SÉLECTION

▶ UNE HISTOIRE SOCIALE



Peut-on écrire un traité du droit du travail ? N'est-il pas en train de disparaître, happé par le libéralisme ? Jacques Le Goff a voulu répondre à

ces questions tout en dessinant les contours d'un véritable droit de conduite dans nos sociétés. Il ne craint pas de faire référence à l'éthique. Le volume 1 traite des sources diverses (internationales, européennes, nationales) du droit du travail pour en arriver au contrat de travail lui-même. Le volume 2 s'arrête sur les relations collectives, les rapports entre les partenaires sociaux. Ces questions « techniques » renvoient toutes à des problèmes de société. La place des droits, le statut du salarié, les réformes voulues par le MEDEF et, last but not least, la fonction de l'Etat et par là-même celle de la loi sont au centre de sa problématique. Il instruit, de ce fait, le procès du libéralisme et prône, tout comme Robert Castel – dans *Les métamorphoses de la question sociale* (Folio/Gallimard) – le primat de la loi, des droits collectifs contre « la contractualisation ».

Un tel ouvrage, malgré son poids, vient alimenter les réflexions sur les cassures de notre société, sur le déchirement du tissu social. Un livre actuel. **N.B.**

Droit du travail et société. Tome 1 : *Les relations individuelles du travail*, 1 015 p. Tome 2 : *Les relations collectives de travail*, 590 p., Les Presses universitaires de Rennes (PUR).

▶ UNE DRÔLE D'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS



Paradoxalement, les États-Unis, colonie de peuplement, ont eu des difficultés à intégrer les immigrants successifs. C'est le cas des Italiens et des Juifs. On les a

appelés des Américains à trait d'union. Pas des vrais ! La référence reste le Wasp – le blanc, anglo-saxon, protestant – rejetant les autres communautés. Les processus d'intégration passent à l'extérieur des règles normales de la société. L'auteur mêle souvenirs familiaux, recherches historiques et un sentiment de fierté pour faire revivre ces gangsters juifs – le titre anglais, *Tough Jews* se traduit de cette façon-là – vivant dans les ghettos et rêvant d'un monde meilleur.

Yiddish Connection, Rich Cohen, 477 pages, Folio/Gallimard.

PHOTOGRAPHER L'ALENA

Des histoires de frontière



Patrick Bard publie simultanément un livre de photographies illustrant la frontière qui sépare les États-Unis du Mexique, près de 3 000 km de long et un roman policier sur le même sujet. Les photos pour livrer un témoignage brut des conséquences du traité de libre-échange signé entre les États-Unis, le Mexique et le Canada. Un des résultats, c'est aujourd'hui la récession due au ralentissement de l'économie américaine.

Le polar pour raconter ce qu'il a vu, subodoré dans ces villes mexicaines proches de la frontière. La main-d'œuvre n'a plus besoin de se mouiller le dos – les « dos mouillés » sont les clandestins qui passent la frontière – pour se faire surexploiter par les grandes firmes capitalistes américaines. Grâce à l'ALENA – Accord de libre échange nord américain – elles viennent à domicile. Les Mexicains appellent ces filiales des « maquiladoras » qui embauchent surtout des jeunes femmes parce qu'elles ne peuvent se défendre. Les conditions d'hygiène minimum ne sont pas respectées, elles respirent des émanations toxiques et veulent obtenir des réparations. Une mise en scène cherche à faire croire au journaliste espagnol qu'il s'agit de crimes rituels, alors qu'ils sont guidés par la recherche du profit maximum. Comme l'écrivait un ancien responsable de la Banque mondiale, Larry Summers, il vaut mieux stocker les déchets toxiques dans les pays du tiers monde parce que la vie a un coût moins élevé que dans les pays capitalistes développés. Ce « polar » est aussi une sorte de reportage dans les villes-frontières. La seule invention est celle du journaliste espagnol venu enquêter là et qui y trouvera une revanche. Quelques défauts mineurs dans le dessin de ce personnage n'enlèvent rien à la force de ce livre tout en révolte contre ce scandale permanent. ■

N. B.

Patrick Bard, *El Norte, Frontière américano-mexicaine*, Editions Marval ; *La frontière*, Thriller/Seuil. Exposition « Mexique », Grand Halle de La Villette jusqu'en octobre.

Polars

▶ THE PARTY IS OVER !

Harry Bosch, inspecteur de son état à Los Angeles, est l'un des personnages favoris de Connelly. Il a du mal à s'en séparer. Pourtant, il semble bien que cette enquête sera sa dernière. Ce monde-là – celui de l'après 11 septembre 2001 – il ne le comprend plus. Il ne sait plus comment se dépêtrer de ce poids qui l'accable. Il se trouve englué dans une histoire qui semble remonter à la nuit des temps. Un chien a retrouvé des ossements d'un enfant de 10/12 ans visiblement assassiné et qui a souffert de la torture pendant son existence. Les faits remontent à... 1975 ! Le titre original est d'ailleurs *City of Bones*, cité des ossements. Retrouver les coupables ne sert à rien, sinon à mettre en lumière des histoires de famille où chacun se découvre coupable sans être responsable du meurtre. A quoi sert l'enquête ? Pourquoi Julia est-elle obligée de mourir ? Où se trouve la fêlure ? Quelles sont les causes ? Peut-on comprendre ? et surtout – et la référence à Clifford Brown est là pour le suggérer – comment

atteindre la perfection ? Ces questions s'agitent dans ce livre. Du coup l'intrigue devient mineure pour livrer un abîme de réflexions. Et un portrait de femme qui vous poursuivra longtemps. *Wonderland Avenue*, Michael Connelly, Seuil/Policiers, 339 pages.

▶ BREVETER LE VIVANT

En 1994 déjà, l'industrie pharmaceutique cherchait de nouveaux espaces de marchandisation. Elizabeth Stromme se sert d'un paumé alcoolique et d'une femme de quarante ans – un couple improbable – végétarienne et emmerdante, pour conduire une intrigue basée sur la découverte d'une nouvelle variété de graine. Les hommes de main de l'industrie pharmaceutique sont chargés de la récupérer. Evidemment, les « losers » gagnent. Mise à part cette irrationalité, le livre convainc. Cette collection, Folio/Policiers, permet de dresser une sorte de cartographie du polar moderne. *Gangraine*, Elizabeth Stromme, Folio/Policiers, 254 pages.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

▶ GRAMMAIRE ET SOCIÉTÉ

A partir de ses recherches en linguistique, Edwige Khaznadar s'interroge et nous interroge sur l'utilisation du féminin dans la langue française. Se servant des traités de grammaire, elle met en évidence la difficulté de parler féminin. Une façon de défendre les droits des femmes.



Le féminin à la française, Edwige Khaznadar, L'Harmattan, 239 p.

▶ LA FOLIE QUOTIDIENNE

Gelème, chef d'entreprise, est le centre d'un conte moderne prônant la défense des droits, en particulier des sans-papiers. Il est victime d'une secte solaire. Défiguré, il perd la raison. L'auteur le suit dans son errance qui le conduit d'une ville du Nord à Paris. Une façon de raconter la France d'aujourd'hui. *Gelème*, Abdelkader El Yaoubi, L'Harmattan, 207 p.



NOS COLLÈGUES JOUENT

▶ JAZZ ET AFRIQUE

Michel Fernandez, saxophoniste ténor, se donne en concert à Lyon les 29 et 30 mai à l'Ovale, 9, rue du Garret, à 20 heures, en compagnie de son quartet.

UN POLAR DE POLARS

Un détective privé français se nommant Marlaud, et se prénommant P.-C., c'est loin d'être normal. Les références affluent. Celle de Chandler, avec Philip Marlowe, celle de Christopher Marlowe (dramaturge anglais, prédécesseur de Shakespeare), celle d'un parti qui disparaît, d'une France qui meurt. Des situations extraites soit de films noirs, soit d'autres polars. Le Grand Faiseur, ce pourrait être Jean-Marie Messier se prenant pour le maître du monde ou W. Bush. Une intrigue inscrite et détachée de notre réalité quotidienne. Il fallait bien faire intervenir le diable dans les affaires de ce monde. Il en a sans doute bien besoin. Jean-Pierre Gattégno réussit à la fois un vrai polar, un melting-pot de faux clichés arrosés d'une ironie et d'un humour qui font de ce conte, un conte drôlatique. *Le Grand Faiseur*, Jean-Pierre Gattégno, Actes Sud, 222 p.



Cinéma français : embellie chez les poids lourds



Sur mes lèvres, de Jacques Audiard.

Fin premier trimestre 2002, les parts de marché des films français ont dépassé celles des films étatsuniens (51,4 % et 34,3 % respectivement). L'embellie du cinéma français se nomme *Astérix et Obélix* (14 millions d'entrées) et *Amélie Poulain* (8,5 millions), soit 6 millions de plus que pour *Harry Potter* (9,3) et *Le Seigneur des anneaux* (6,8). Mais la fréquentation a baissée par rapport à

le printemps, un effet-locomotive pour un cinéma de distraction doté d'une promotion écrasante. Un cinéma bientôt lesté pour l'été par *Le raid* et *Le boulet*.

À la mi-avril, la douzaine de films ayant attiré de 500 000 à 2 millions de spectateurs est un meilleur signe de santé. Entre, par exemple, *Monsieur Batignole*, *Chaos*, *Amen*, *La chambre des officiers*, *Se souvenir des belles choses*,

C'est la vie, *Sur mes lèvres*, peu de points communs sinon du sérieux. Protestation contre les réseaux de la prostitution dans *Chaos* (C. Serreau), réflexion sur la guerre et les corps blessés dans *La chambre des officiers* (F. Dupeyron), questionnement sur la responsabilité des conduites individuelles avec *Monsieur Batignole* (G. Jugnot) et sur celle des pouvoirs lâches ou complices avec *Amen* (Costa-Gavras). Le public a eu tort de se méfier de l'excellent *Laissez-passer* de B. Tavernier tout en assurant le succès de *Se souvenir des belles choses* (Z. Breitman) sur la maladie d'Alzheimer, de *C'est la vie* (J.-P. Améris) paradoxalement une réflexion sur la mort et de *Sur mes lèvres* (J. Audiard), un film d'auteur porté par les acteurs. Il attend donc du cinéma la vérité des faits et leur dépassement poétique.

La capacité du cinéma français à déborder son cadre (voir *No man's land* de Tanovic et les films aidés par le fonds Sud du CNC) vient de son mode de production qui garantit au film le statut d'œuvre et non pas de marchandise. Le cinéma déjà marchandisé ne doit pas trop éblouir, la création est l'enjeu véritable. ■

Françoise Jeancolas-Audé

CINÉMA

Archipel de cinéma

Il est réconfortant pour l'avenir du cinéma d'auteur d'assister à la naissance d'une nouvelle salle dont le projet est de montrer des films qui ne trouvent pas toujours leur place dans la programmation des multisalles.

Ainsi l'Archipel Paris-ciné au 17, boulevard de Strasbourg (01 48 00 04 35), acheté en 1997 par un mélomane cinéophile, cette salle longtemps spécialisée dans la projection de films pornographiques ou kung-fu. Le lieu est rénové et ouvre ses portes en septembre 2001. Un hall clair avec bar annonce dès qu'on y entre l'esprit de convivialité souhaité par l'équipe. Des deux salles qui composent le cinéma, l'une est consacrée à la seule projection de films : exclusivités, reprises d'œuvres récentes, rétrospectives et programmation destinée au jeune public ; l'autre est plus axée sur la musique : plusieurs concerts par semaine, accueil de jeunes musiciens qui trouvent là, dans la journée, un lieu de répétition. Au bout de quelques mois d'existence, l'Archipel qui se veut un lieu de résistance face aux grands complexes est en train, grâce à ses particularités, de trouver son public, séduit par une programmation attractive assortie de débat, rencontres et hommages à la musique de film. Les deux cinémas du 10^e arrondissement, le Brady de Jean-Pierre Mocky depuis quelques années et maintenant l'Archipel sont de petites structures qui défendent un cinéma d'auteur et laissent aux multi-salles, l'exclusivité des soirées « tapageuses ». ■

F. D.

CONFÉRENCES

• Interrogations sur le climat

Un cycle consacré au climat de la Terre : vendredi 24 mai « L'historien face à l'histoire des climats » du XIII^e siècle à nos jours, par Emmanuel Le Roy-Ladurie ; à 18 h 30 (entrée libre), Co-organisé avec *La recherche*. Bibliothèque nationale de France, entrée hall Est, rue Durkheim, M^o Bibliothèque François-Mitterrand, détails sur www.bnf.fr ou tél. 01 53 79 59 59.

• Rencontres et débats

Chaque jeudi à 18 h 30, organisés en partenariat avec le CNRS, *le Monde diplomatique*, *Esprit*... Notamment le 6 juin avec Edgar Morin « au cœur de la crise planétaire » ; le 13 juin avec l'historien Benjamin Stora et plusieurs invités notamment l'historien et écrivain Mohamed Harbi (*Un homme debout*, Ed. La Découverte) autour de « l'indépendance de l'Algérie, quarante ans après ».

Institut du monde arabe, M^o Jussieu, activités et programmes, www.imarabe.org et 01 40 51 38 04.

MUSIQUE

Musiques de la Méditerranée

L'Institut du monde arabe organise son 3^e Festival de musique du 31/5 au 16/6 avec une grande rencontre à la Villette le 5 juin, Maghreb-France (détails au 01 40 03 75 75).

CIRQUE D'AUJOURD'HUI

Nous avons déjà évoqué les évolutions de l'art du cirque, et des ponts tissés avec d'autres

formes d'expression, théâtre, musique, danse... à l'occasion de la dernière création du Cirque Baroque. En cette année du cirque : au Théâtre Silvia-Monfort (106, rue Brancion, M^o Pte de Vanves, rens./réserv. Réduc'snes 01 56 08 33 88) jusqu'au 18/6, Festival La Muse en circuit, musique contemporaine et cirque, concerts, rencontres-débats... 1er juin, scène ouverte aux jeunes talents du cirque (entrée gratuite sur réservation), du 5 au 29/6, le Cirque du Tambour, spectacle musical-multimédia humoristique, réuni autour du percussionniste et compositeur Roland Auzet ; au Théâtre des Sources (Fontenay-aux-Roses, 92, rens./réserv. Réduc'snes 01 41 13 40 80) la Veillée des Abysses, création-cirque de la Compagnie du Hanneçon, proposée par James Thierrée quasiment né sous le chapiteau Bonjour, le cirque de ses parents, puis passé par le Cirque Imaginaire, puis le Cirque Invisible. P. L.

EXPOSITION

Le surréalisme à Beaubourg !

Une exposition luxuriante, peut-être un peu trop, permettant d'appréhender l'apport des surréalistes à notre futur. Folio



publie dans le même temps *Une anthologie du surréalisme* « Il y aura une fois », recueil de textes présenté par Jacqueline Chénieux-Gendron.

Pour toutes les envies...

Le festival de jazz de Coutances s'est terminé dans un déluge d'électronique, suivi par la Maison du Japon qui fêtait « son » jazz du 21 au 25 mai pour découvrir ces artistes particuliers qui ont tout écouté. L'été commence. Le jazz est là ! Comme les musiques du monde... Et votre musique ! Le Parc floral de Paris – pour 1,50 euros – abritera une initiative originale organisée par la Chambre syndicale de la facture instrumentale, « Osez la musique ». Vous pourrez essayer tous les instruments, ils seront à votre disposition. Une sorte de rêve. Le 21 sera une journée spéciale consacrée aux élèves de nos écoles de Paris et d'ailleurs. Une initiation qu'il ne faut pas refuser ! Les deux autres jours seront ouverts aussi aux adultes. En prime, le 22, Stefano Di Battista quintet à 16 h 30 – dans la lignée des Jazz Messengers – et le 23, toujours à 16 h 30, le pianiste franco-américain superbe, Jacky Terrasson et son trio. Et un concours intitulé « 5 minutes pour séduire » qui sonne comme un défi... Une façon de retrouver les 78 tours... Ou les 45...

Le 16 mai 1953 mourait à Fontainebleau – à 5 km de Samois où il vivait – le seul génie européen du jazz, Django Reinhardt. Babik, qui ne voulait pas jouer comme son père, nous a quittés dans la nuit du 11 au 12 novembre 2001 sans doute en réaction à la musique qui marche au pas. La musique ne peut pas mourir. Le festival « Django Reinhardt » qu'il organisait chaque année à Samois, à l'île du berceau, se poursuit pour sa 23^e édition et sur 6 jours – au lieu de 3 – du 25 au 30 juin. Plus de 80 musiciens et 18 groupes sont annoncés, avec la fine fleur du « jazz manouche », mais pas seulement. Tous les styles de jazz seront représentés. Du traditionnel avec Gilbert Leroux jusqu'à Anne Ducros, la chanteuse dont on parle (album chez Dreyfus/Jazz).

Le jazz et le ciment ont toujours fait bon ménage. « La Défense Jazz Festival » - un festival gratuit, il faut le souligner – vient de démontrer pour la 25^e fois. Le clou sera bien sur le concours national qui permettra, comme chaque année, de découvrir de nouveaux groupes – le 7 juillet de 14 à 19 h 30 – de nouvelles manières d'aborder les rivages du jazz qui semblent s'éloigner chaque fois qu'on s'en approche. Du 24 au 28 juin, ce sera la semaine des fanfares, du 1^{er} au 5 juillet, Anne Ducros, Jim Murple – un mélange très anglais de toutes les musiques – Eric Bibb – le nouveau venu du blues – DJ Logic et Vernon Reid pour de l'Electro-jazz et Maraca, le



groupe cubain qui fait danser se partageront la scène de 12 à 14 heures. Le 5, ce sera une soirée électro avec notamment

Niels Petter Molvaer (en espérant que ce sera moins fort qu'à Coutances), le 6 Buddy Guy, un des rescapés du blues de Chicago et le 7 Roy Haynes, à 20 h 30.

Début juillet devrait voir se réveiller tous les festivals. Notamment – à moins que... – celui de

Villette et une pléiade d'autres. Pour se terminer du côté de Marcillac début août, ou d'autres... Regardez autour de vous, le jazz vous envahit ! ■

Nicolas Benies

Spectacle philosophique

A Lyon, notre collègue Martine Chiffrot crée STOA (l'appellation « stoïciens » a été donnée à ceux qui enseignaient à côté d'un portique, « stoa » en grec), interprété par Martine Ramet, pour ceux qui surent conserver à la philosophie une place de vigilance. Du 28 mai au 7 juin, dans les petits locaux d'ARCThéâtre (11, rue Burdeau, 69001 Lyon, sur réservations exclusivement : 04 78 24 27 95 ; réduc'snes = - 10 %).

Tourisme social et associatif

Quelques adresses pouvant être utiles à la préparation de vacances différentes : Union nationale des associations de tourisme (UNAT), 8, rue César-Franck, 75015, tél. 01 47 83 21 73, www.unat.asso.fr ; Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, 21, rue d'Artois, 75008, tél. 01 42 25 38 34. Bureau international du tourisme social, Bruxelles, tél. 00 32 2 504 04 20, www.bits-int.org. P. L.

Ont participé à la conception : Marie Appert, Nicolas Benies, Pierre Corbeau, Francis Dubois, Françoise Jeancolas, Philippe Laville, Jacqueline Nacache.

SORTEZ ! avec les réductions du



De nouveaux lieux culturels, y compris quelques salles de cinéma, sont venus rejoindre les théâtres de diverses régions qui participent à Reduc'Snes en offrant un tarif préférentiel sur présentation de la carte SNES (après réservation indispensable). La liste complète sur Internet (www.snes.edu) contient aussi de nombreuses informations et éclairages que nous donnons sur quelques créations et programmations.

Ph. Laville

• **Collectif théâtral du Hainaut** (2, rue Salle-Le-Comte, 59300 Valenciennes). Jusqu'au 7 juin, *Les Passerelles*, pour leur deuxième édition, en alternance avec le festival Jeune Mai du Théâtre, proposent dans les écoles des sept communes d'implantation de la compagnie, des espaces de découvertes et de rencontres avec les enfants acteurs, leurs enseignants et les acteurs-sensibilisateurs du **Jeune Théâtre International** (détails au 03 27 32 23 00).

• **Espace Aleph** (Ivry-sur-Seine, M^o Pierre-Curie, réduc'SNES : 06 08 58 80 29) : festival jusqu'au 22/6 avec la reprise des principales créations de la compagnie fondée par Oscar Castro (détails sur pages culture du site www.snes.edu).

• **Maison de la Poésie - Théâtre Molière** (Paris, M^o Rambuteau ; réservations/Réduc'SNES : 01 44 54 53 00 ; www.maisondelapoesie-moliere.com). Nouvelle traduction de Yerma, de Lorca, création théâtrale, musicale et chorégraphique mise en scène par René Loyon, jusqu'au 2 juin ; simultanément, la petite salle accueille les jeunes chanteuses de l'Ensemble Mora Vocis travaillant les répertoires vocaux du IX^e au XIV^e siècle...

• **Maison du Théâtre et de la Danse**, à Epinay-sur-Seine (93 ; rés. : 01 48 26 45 00). La saison s'achève le 30 mai avec *Ya salam*, un hymne au métissage des cultures, particulièrement important en cette période tragique pour les peuples du Moyen-Orient. Ce spectacle de Sara Alexander revisite toutes les musiques de la Méditerranée. Née à Jérusalem, fille d'immigrants turcs et roumains, juifs et tziganes, cette chanteuse de blues orientale, avec son accordéon et ses musiciens d'horizons divers, propose un périple entre énergie rock, réminiscences de jazz, rythmes afro-balkaniques, phrases orientaux et ballades nostalgiques.

• **Studio-Théâtre** (Stains, 93 ; réduc'SNES : 01 48 23 06 61). *La Poétique des pires*, d'après *les 7 Péchés capitaux*, spectacle utilisant différentes formes artistiques conçu et mis en scène par Marjorie Nakache, jusqu'au 2 juin.

• **Théâtre des Amandiers** (Nanterre, 01 46 14 70 61, réduc'SNES = 15€). *Le Songe d'une nuit d'été* de Shakespeare, mis en scène par Yannis Kokkos, jusqu'au 16/6.

• **Théâtre du Lierre** (RER C, Bibliothèque Mitterrand ; 01 45 86 55 83, réduc'SNES : 12,5€). *Et aussi meurent les désirs...*, un spectacle remontant la vie de Bertolt Brecht, de poèmes en chansons interprétés par Antonia Bosco, du 5 au 9/6.

• **Théâtre Dunois** (Paris, M^o Chevaleret, rés. : 01 45 84 72 00, www.theatredunois.org). Danse, musique, théâtre, associant ombre, objets, marionnettes, poésie, pour des créations contemporaines, parfois insolites, ouvertes à tout public, se succèdent dans ce théâtre qui se veut avant tout pour l'enfance et la jeunesse : du 29/5 au 30/6, *Les Bateaux de papier*, par la Compagnie Espiègle qui donne aussi la parole à des textes rares de poésie contemporaine croisés avec de la littérature d'extrême orient dans le spectacle « Neige d'Août » jusqu'au 14 juin...

• **Théâtre Jean-Vilar** (Vitry-sur-Seine, 94 ; réduc'SNES : 01 55 53 10 60). *Vertiges*, création chorégraphique de la Compagnie Restauramont, inspirée du travail dans une centrale EDF, du 30/5 au 2/6.

• **Théâtre National de la Colline** (Paris 20^e, www.col-line.fr, rés./réduc'SNES : 01 44 62 52 52) Jusqu'au 21/6, le texte écrit en 1984 par Michel Vinaver, *les Voisins*, est mis en scène par Alain Françon, directeur du théâtre ; simultanément, le texte de Genet *les Paravents*, mis en scène par Frédéric Fisbach, directeur du Studio-Théâtre de Vitry est programmé du jusqu'au 14/6 avant de partir en tournée internationale (Tokyo, Salzbourg...).

• **Théâtre Populaire de Lorraine** (www.thionville.com/tpl ; réduc'SNES : 03 82 82 14 92). *Palais de glace*, du norvégien Tarjei Vesnas, nouvelle création de Stéphanie Loïk, jusqu'au 14/6 à Thionville.

• **Théâtre 13** (M^o Glacière, 01 45 88 62 22, réduc'SNES : 14€). *La paix* ! d'Aristophane, mise en scène Stéphanie Tesson, jusqu'au 9 juin.

LA SUCCESSION DE NOS ARTICLES, par thèmes, a dû donner l'impression de ressources multiples éclatées entre de nombreux acteurs ; c'est exact tant pour l'édition de logiciels que pour les sites web. On a néanmoins intérêt à bien connaître ce qu'offre l'Education nationale dont les sites construisent une base considérable. Certes, on peut parcourir tous les documents de l'institution à partir d'une seule adresse ! ...Mais bien souvent on ne cherche que ce qu'on sait pouvoir trouver, d'où notre choix de faire une ébauche d'inventaire.

Education nationale et ressources multimédias



Serveurs du ministère de l'Éducation

• <http://www.education.gouv.fr> est le site ministériel, plutôt politique et administratif. Parmi ses rubriques : CV du ministre, discours depuis 1998, organigramme du ministère ; description du système éducatif : filières, horaires et programmes (cf. nouveautés du bac 2002 : <http://www.education.gouv.fr/sec/baccalaureat/nouveaute.htm>), statistiques sur

pour les concours, SIAM pour faire une demande de mutation (bien plus aisé que le Minitel, en dehors des heures de pointe).

• <http://www.education.fr> est la page destinée à la pratique professionnelle, ouvrant sur de nombreuses rubriques dont certaines « incontournables » :

1. <http://www.educasource.education.fr> rassemble et relie des ressources électroniques pour l'enseignement. C'est peut-être la première adresse à mettre dans

diques (droit d'auteur, etc.), des articles de fond, une bibliographie, des liens vers des références documentaires et quelques sites hors EN.

3. <http://www.educlie.education.fr> ouvre sur 200 serveurs éducatifs, du domaine public ou associatif, selon un classement thématique ou par recherche directe sur les documents. Concerne les pratiques d'enseignement et aussi des thèmes des plus variés tels que réglementation, débats sur l'éducation, orientation, échanges internationaux, etc.

4. <http://www.eduscol.education.fr> est d'abord destiné à la diffusion des textes réglementaires et recommandations « officielles » (horaires, programmes, conférences sur les nouveaux programmes) mais va bien au-delà des simples « instructions » (guide pour TPE, forums, etc.).

disciplinaires et transdisciplinaires, classées par niveaux et par thèmes. Avec articles, guides pédagogiques, bibliographies, infos sur produits audiovisuels et logiciels existants, dossiers. <http://www.cndp.fr/actualites>, documents pour exploiter l'actualité, etc. Thém@doc,

AUTOUR DE CES SITES

• L'accueil d'[education.fr](http://www.education.fr) conduit aussi aux académies, universités et IUFM, au CNED, à l'ONISEP, etc. Les contenus des sites académiques (adresse du type <http://www.ac-caen.fr>) sont des plus variés : travaux de profs ou d'élèves (TPE, ECJS, travaux croisés, fiches de TP, documents), pages disciplinaires, informations administratives, annuaire et descriptif des établissements (adresse du type <http://www.cafe.ac-creteil.fr>), etc.

• Beaucoup d'établissements ont construit leur propre site, hébergés par des serveurs divers. Vous les rejoindrez avec un outil de recherche (par ex. si, sur un thème de TPE vous intéressant, un lycée a mis un dossier en ligne) ou depuis une page de liens consacrée à votre discipline. L'adresse électronique d'un établissement peut être trouvée sur le site académique.

• M@louvert. Progressivement, chacun disposera d'un « bureau » (sorte de portail) et d'une adresse électronique. Information sur Educnet. Pour l'utiliser, allez voir sur votre serveur académique (pour Créteil <http://diff.ac-creteil.fr/melouvert/accueil.htm>).

• De nombreuses associations liées à l'EN ou intervenant dans le domaine éducatif peuvent être contactées depuis <http://www.education.gouv.fr/prat/assos.htm> : Prévention routière, Ligue des droits de l'homme, Ligue de l'enseignement, Ligue pour la protection des oiseaux, ... Maintenant la pédagogie institutionnelle, Planning familial, etc.

l'enseignement (à connaître !). De nombreux documents (B.O., rapports de l'Inspection générale, etc.), l'outil Mentor permettant de rechercher les références d'un texte dans tout B.O. depuis 87 (textes intégraux depuis 1998 seulement). Gestion des personnels avec informations sur le métier, statistiques, postes et conditions

vos favoris pour préparer vos cours.

2. <http://www.educnet.education.fr> est la ressource pour les TIC : équipement, formation (pour et avec), informatique pour l'enseignement disciplinaire, etc. Avec notamment des guides sur les techniques de base (rechercher sur le web), des informations juri-

Centre national de documentation pédagogique (et réseau des CRDP)



Ce site (<http://www.cndp.fr>) est principalement un outil pour enseigner. Déjà complexe, il ne cesse de croître, nous ne citons que quelques ressources :

- Catalogue du CNDP (livres, revues du réseau, vidéos et logiciels, émissions sur FR5 avec dossiers en ligne pour Galilée) y compris brochures administratives (rapports de jurys de concours, etc.) et commande en ligne.
- Annuaire du réseau des CRDP et CDDP.
- Ressources pédagogiques dis-

QUELQUES SITES

INRP <http://www.inrp.fr>
CNRS <http://www.cnrs.fr> avec des dossiers pédagogiques.
Sélection d'articles de journaux français <http://www.bpi.fr/ged/>
Pour vous inscrire sur une liste de diffusion : <http://listes.cru.fr>



<http://www.cndp.fr/themadoc>, dossiers exploitables en classe, sur des thèmes liés aux programmes (avec évidemment des liens vers les sites pertinents hors de l'EN). Education artistique : <http://www.cndp.fr/lycee/arts> et <http://www.arts.culture.education.fr>. Philosophie : <http://www.cndp.fr/lycee/philosophie>. SVT : <http://www.cndp.fr/lycee/svt>. TPE : <http://www.cndp.fr/lycee/tpe>.

- Section dédiée aux ZEP : <http://www.cndp.fr/zepprep>. Importante documentation du centre VIE (Ville-Ecole-Intégration) : <http://www.cndp.fr/vei>. Analyse de revues pour les SMS : <http://www.cndp.fr/bms>.
- Description de 2300 vidéos pour la classe : <http://www.cndp.fr/base-video>.
- Callimaque analyse 110 revues

Tous les articles multimédias parus dans l'US magazine, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur <http://www.adapt.snes.edu>

pédagogiques : <http://www.cndp.fr/callimaque>.

- Littérature de jeunesse : <http://www.cndp.fr/1001livres/scr ipt> (non mis à jour depuis 1998).
- Télédodoc, <http://www.cndp.fr/>

te/teledoc, sélection hebdomadaire d'émissions avec accompagnement pédagogique.

- Site très utile dédié aux documentalistes : <http://www.savoirscdi.cndp.fr> ■

RECHERCHER SUR CES SITES

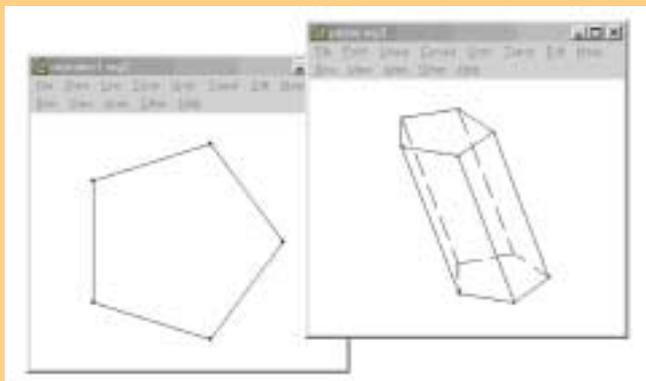
Le réseau EN est très éclaté mais tout est repéré par des liens depuis les deux grands sites nationaux. Les outils de recherche offerts sont performants (attention : ils sont dédiés par défaut au réseau EN plus des sites choisis). Partez d'educlic pour une recherche thématique, utilisez Spino <http://www.cndp.fr/spino> pour une recherche par mots-clés ou approfondie.

On peut aussi partir de sa propre académie : on rejoint tous les serveurs de l'institution et on apprend à connaître les collègues voisins.

DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »

Wingéom, programme de Richard Parris, professeur de maths aux USA, auteur d'une dizaine de gratuits. En géométrie plane, réalise les constructions de base à la souris ou via les menus. On peut ajouter ses macros ; effectuer des mesures concernant la figure (résultat réactualisé en temps réel si la figure est déformée). Les similitudes planes sont accessibles. Les figures peuvent être coloriées.

Travaille aussi en 3D ! Une séquence type consiste à construire un polyèdre, ou à en choisir un dans la bibliothèque, puis à le manipuler selon ses désirs. On peut choisir le mode de visualisation, faire pivoter, s'éloi-



gner, se rapprocher, ajouter ou ôter des faces, tracer des hauteurs, sectionner le solide étudié ou au contraire fusionner deux polyèdres. Beaucoup de commandes de la section 2D restent opérationnelles, facilitant les transitions. On peut ouvrir une fenêtre 2D et une 3D, et il existe des « ponts » entre les deux sections comme la construction automatisée d'un prisme à partir de la définition de sa base.

Des « ponts » entre géométrie et analyse : les points sont gérés par un système de coordonnées, auquel on peut avoir accès à tout moment. En paramétrant ces coordonnées, il est possible de faire décrire à un point une grande variété de courbes, que l'on peut visualiser.

On peut étudier les variations d'une mesure en fonction d'une autre (variable). Ainsi, si M se déplace sur un cercle de corde [AB], une simple commande permet d'observer les variations de son aire en fonction de l'angle en A du triangle BAM.

Malgré son origine, Wingéom est bien adapté au lycée, particulièrement en Seconde.

Analyse complète sur : <http://www.adapt.snes.edu>

LOGICIELS ET CÉDÉROMS, DANS L'INSTITUTION

- Le CNDP édite (avec les CRDP) et diffuse des logiciels (catalogue en ligne).
- Liste des nombreux produits multimédias « Reconnus d'intérêt pédagogique » par le MEN sur <http://www.educnet.education.fr/res/liste.htm>, brefs résumés. Des sites académiques offrent sur ces produits plus d'informations et des fiches d'exploitation (ainsi en SES http://www.ac-creteil.fr/ses/les_rip.htm). Pour les trouver, voir votre portail disciplinaire préféré, ou educnet ou Spino. Adapt-Snes est souvent plus précis : consultez <http://www.adapt.snes.edu> avant achat.
- Une page de téléchargement et liens pour les logiciels libres : <http://www.mtic.pm.gouv.fr/telechargement> (non spécialisée dans l'éducation).

À LIRE POUR EN SAVOIR PLUS

- Au CNDP, les Dossiers de l'ingénierie éducative. Sommaires et abonnement sur <http://www.cndp.fr/DossiersIE/accueil.htm> avec certains articles en ligne.
- A Créteil, pour le réseau CNDP, Médialog dont les articles sont accessibles sur <http://www.ac-creteil.fr/medialog>. Votre établissement y est probablement abonné.
- Epinet ; magazine mensuel gratuit de l'association Enseignement public et informatique : actualité pédagogique, expérimentations, analyses de pratiques, sites testés. Consulter ou s'inscrire : <http://www.epi.asso.fr>.
- Vient de paraître : Hypermédias et apprentissages (tome 5) - EPI / INRP-25. Actes du colloque d'avril 2001. Couvre tous les stades : conception, réalisation, utilisation et évaluation. Témoigne de l'intersection des disciplines, de la diversité des niveaux de formation (école, lycée, université, formation professionnelle), de la multiplicité des thèmes abordés (navigation, cartes de concepts, lecture, écriture). Sommaire et commande sur le site EPI : <http://www.epi.asso.fr> (cliquer sur « nouveau »).

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

- Le musée d'Orsay, en 3D, Emme, 45 €. Sélection d'œuvres impressionnistes, chacune avec un commentaire (les analyses très pointues sont réservées aux chefs-d'œuvre). Biographies, informations sur les écoles artistiques, présentation contextuelle des thèmes liés aux œuvres. Contenu très riche. La navigation et le passage en ligne se font avec une facilité exemplaires.
- Je passe mon bac S. Une aide concrète pour réviser astucieusement, Emme. Brefs résumés de cours, exercices avec aide méthodologique et lexicale. Bien fait, bien léché, correct sur le fond, mais sans grande imagination. Comme pour les autres titres de la série (L, ES) des nouveautés des programmes peuvent ne pas être prises en compte (allègements, etc.) et on aurait aimé plus d'illustrations, de vidéos et de cartes. Réellement utile pour réviser.
- Plus sur ces CD et 400 autres : <http://www.adapt.snes.edu>



Pages réalisées par Alain Prevot, pour Adapt-SNES, 237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél. : 01 40 63 27 70, alain.prevot@adapt.snes.edu.

Rubrique Logiciels libres : test par Marc Genevey, suivi Claude Micouin logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu.

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est à dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.

Stéphane Beaud, docteur en sociologie de l'EHESS,
répond aux questions de Gisèle Jean et Daniel Rallet

80 % au bac : mythe ou mystification ?

L'U.S. : Pourquoi et comment vous êtes-vous intéressé à cette question, c'est-à-dire au parcours scolaire des enfants de la classe ouvrière ?

Stéphane Beaud : Au départ, cette recherche sur la scolarisation des enfants d'ouvriers s'inscrit dans le cadre d'une recherche collective, menée avec Michel Pialoux, sur les transformations du groupe ouvrier. Elle a donné lieu à un livre, *Retour sur la condition ouvrière*, paru aux éditions Fayard, en 1999. Pourquoi travailler sur le monde ouvrier à la fin des années 1980 au moment où, pour une série de raisons, on commence à ne plus en parler et où ils tendent à disparaître dans l'espace public ? D'une part, on voulait réagir contre cette espèce de silence et de voile qui commençait à le recouvrir et, d'autre part, on s'apercevait « sur le terrain » (la région ouvrière de Sochaux-Montbéliard, le berceau des usines Peugeot dans l'Est de la France), que le groupe ouvrier subissait des attaques d'une grande ampleur, notamment au travail, au moment même où il avait perdu nombre d'armes symboliques pour se défendre... On a étudié ce processus de déstructuration du monde ouvrier dans ses différentes dimensions : au travail, à l'école, dans les familles et dans les quartiers d'habitat social. L'école occupait une place centrale dans cette analyse : d'abord, parce que, dans les entretiens menés avec les ouvrier(e)s de l'usine, l'école apparaissait comme une véritable voie de salut pour leurs enfants. Le thème omniprésent dans ces entretiens et dans notre enquête, c'est le refus extrêmement fort de l'usine par les parents et les enfants, refus de l'usine telle qu'elle est devenue à partir du milieu des années 1980 : de nouveau, un lieu de surexploitation de la force de travail, de division ouvrière, de zizanerie et de jalousies entre ouvriers mis systématiquement en concurrence par la hiérarchie, parallèlement à l'affaiblissement des formes de résistance collective et de solidarité qui existaient dans les ateliers. Certes, l'usine a rarement été choisie par les ouvrier(e)s, on y est toujours allé contraint et forcé, mais

longtemps on a pu y trouver soit des formes d'accommodement soit des formes d'investissement : au travail dans le groupe informel de travail et/ou dans l'action syndicale. Depuis 15 ans, l'usine apparaît de plus en plus comme un lieu de répulsion, notamment du fait de la dégradation continue du niveau de vie ouvrier. D'où le souci d'échapper à la condition ouvrière qui passe par l'école : viser un BTS, un bac +2, pour sauter le gap qui existe désormais dans les ateliers entre un monde ouvrier de plus en plus indifférencié et le petit encadrement..

de la recherche à l'objet que l'on ne cesse de redéfinir au fur et à mesure de l'enquête. Par exemple, dans la recherche sur les lycéens, je me suis aperçu assez vite que je n'obtenais pas « tout » en entretien : bien sûr, les jeunes interviewés me cachaient des choses ou me disaient à moitié la vérité de leurs pratiques tant était forte, pour eux, l'injonction de se présenter face à moi comme un « bon » lycéen. D'où la nécessité de passer derrière la façade, d'aller voir les pratiques informelles de travail scolaire, d'observer leur vie quotidienne dans le quartier. C'est ce que

Pour le dire brutalement, on construit des antennes universitaires davantage pour figurer dans le bilan d'activité des élus locaux que pour assurer la réussite des étudiants d'origine populaire qui s'y fourvoient bien souvent parce qu'ils ne peuvent pas opérer la nécessaire rupture entre leur « cité » et la « fac ».

Notre point de vue était d'analyser l'école à la lumière des transformations du marché de l'emploi et du monde du travail et de mettre au jour son rôle dans la rupture entre les générations ouvrières.

L'US : Quelle a été votre méthode de travail ? En quoi diffère-t-elle des travaux précédents des sociologues ?

S.B. : C'est ce qu'on appelle, dans notre jargon, la méthode ethnographique. Autrement dit, l'enquête de terrain. Comme ce terme est aujourd'hui mis à toutes les sauces (tout le monde doit aller sur le terrain, écouter le terrain, etc.), je précise quelque peu : pour nous cela signifie nous immerger dans un lieu d'enquête, y passer du temps, beaucoup de temps – plusieurs mois d'affilée – y revenir souvent... Comme un ethnologue sur un terrain exotique, on s'installe sur place, on habite avec nos enquêtés, on participe en partie à leurs activités quotidiennes, on fait de l'observation directe ou participante, on tient régulièrement un journal de terrain et on fait de nombreux entretiens approfondis (deux ou trois heures) et enregistrés, etc. Et surtout on tente d'ajuster les instruments

j'ai tenté de faire en les accompagnant dans leur travail à la fac, lors de leur première année de DEUG d'AES. Cette méthode de travail est de plus en plus pratiquée par les jeunes sociologues et, à mon avis, complète bien les indispensables enquêtes statistiques, comme celles de l'Observatoire de la vie étudiante.

L'US : Comment les couches populaires ont-elles interprété l'objectif de 80 % d'une génération au niveau bac ? Quel bilan en tirent-elles aujourd'hui ?

S.B. : J'insiste sur ce que j'appelle la réinterprétation de cet objectif par les familles lors de cette période de notre enquête (1988-1996) : aller en lycée, avoir le bac pour échapper, et s'arracher, à la condition ouvrière, éviter à tout prix le lycée professionnel. L'enquête statistique réalisée auprès des élèves de Troisième en 1992 montrait que les études longues ont été d'autant plus perçues comme une voie de salut social que ces élèves appartenaient à des familles d'ouvriers non qualifiés, à des familles immigrées, Algérie et Maroc notamment, habitant dans les cités HLM. Entrer au lycée, c'était obtenir un brevet de

citoyenneté et de respectabilité sociale. Pour les enfants d'ouvriers qualifiés dont le père était passé par le CET, il existait une petite force de rappel qui ne les faisait pas rejeter aussi massivement le lycée professionnel. Ce sont les mêmes familles qui aujourd'hui destinent leurs enfants « pas doués à l'école », comme ils disent, à l'apprentissage. Aujourd'hui, cela semble évident qu'il y a une déception, une amertume liée au fait que les promesses de salut par l'école n'ont pas été tenues : beaucoup de ces enfants d'ouvriers se sont trouvés relégués en douceur dans les sections les moins nobles des lycées et de l'université de masse, ils ont été refusés en IUT ou en BTS où ils veulent presque tous aller. Ce sont eux qui forment les gros bataillons des échecs en DEUG et des déclassés sociaux qui se retrouvent ensuite au pire dans des petits boulots ou à l'usine et au mieux dans des emplois-jeunes qui ont été une véritable planche de salut pour eux.

L'U.S. : Quels sont les obstacles que rencontrent ces jeunes ?

S.B. : D'abord, il faut insister sur la très grande différence garçons/filles. C'est une banalité. Mais il faut redire à quel point les filles, dans les cités que j'ai étudiées (un milieu très fermé et de très forte interconnaissance) sont largement protégées de la culture de rue, ont puissamment intérêt à la poursuite d'études. Avoir le bac, aller à la fac, c'est quitter le quartier, échapper à la surveillance d'autrui, c'est, comme le dit une enquêtée, une « évasion » vécue comme une délivrance. D'ailleurs, leur socialisation en tant que filles – la relative réclusion au domicile familial, la double journée de travail dans les familles nombreuses – leur donne un avantage décisif dans leur scolarité : c'est comme une préparation à l'ascèse scolaire qui est un des gages de la réussite dans les études supérieures. Les garçons, eux, sont sans cesse confrontés au groupe des pairs et, pour réussir au lycée ou à la fac, il leur faut peu ou prou rompre avec leurs copains et avec le quartier. C'est ça qui est très difficile. On se fait vite traité d'intello si on est un peu plongé dans les bouquins et si on refuse trop souvent les parties de foot « en bas des blocs ». J'ai pu remarquer que ceux qui, au lycée, s'étaient progressivement acculturés à la culture scolaire, grâce à des professeurs qui leur avaient donné goût pour la lecture par exemple, pouvaient mettre à distance la vie du quartier. Pour les autres, c'est très difficile. Et, à ce titre, la construction des facs de proximité est, à mes yeux, est un véritable leurre. Pour le dire brutalement, on construit des antennes

universitaires davantage pour figurer dans le bilan d'activité des élus locaux que pour assurer la réussite des étudiants d'origine populaire, qui s'y fourvoient bien souvent parce qu'ils ne peuvent pas opérer la nécessaire rupture entre leur « cité » et la « fac ».

L'U.S. : Vous montrez que l'évolution de la situation et des stratégies sociales explique les trajectoires scolaires, mais quelle est la marge de manœuvre qu'a l'institution scolaire pour aller vers une démocratisation effective ?

S.B. : J'ai essayé de montrer dans le livre, en comparant deux lycées de la région, qu'il existait une marge de manœuvre, que cette démocratisation scolaire n'était pas

collège et le lycée et qu'il y en a d'autres où on a laissé jouer les mécanismes de la « démocratisation ségrégative », pour reprendre l'expression de Pierre Merle. A travers cette enquête, j'ai surtout voulu montrer les contradictions et surtout l'ambivalence de cette politique 80% au bac. Faire voir les choses au-delà des apparences, examiner de près le destin de ces enfants de la démocratisation, forcer aussi à voir ce que personne ne semble vouloir voir, comme cet échec massif en DEUG qui touche, d'abord, et avant tout les enfants de milieu populaire.

L'U.S. : Le ministère vient de sortir un rapport sur les lycées. Qu'en pensez-vous ?

S.B. : Je laisse le soin de le commenter à des chercheurs plus autorisés que moi sur ces questions. Mais juste une remarque : on peut sérieusement s'interroger sur la pertinence de ces rapports tombés d'« en haut » et assénant avec tant d'assurance de tels diagnostics. J'ai plutôt l'impression qu'on pourra progresser en mettant en place des instances de réflexion mêlant les différents acteurs du système d'enseignement, d'abord les enseignants de lycée, et les chercheurs en sciences de l'éducation. Petit souvenir personnel : j'étais surveillant de lycée au moment des débats Savary de 1982, j'y ai modestement participé dans mon établissement et j'avais trouvé ça diablement intéressant... ■



Stéphane Beaud, né en 1958, agrégé de sciences sociales, docteur en sociologie de l'EHESS, est maître de conférences à l'université de Nantes, en délégation au CNRS (au laboratoire Cultures et sociétés urbaines) et chercheur associé au Laboratoire de sciences sociales de l'Ecole normale supérieure (Ulm). Il est par ailleurs membre du comité de rédaction de la revue *Genèses, sciences sociales et histoire*.

vouée dès le départ à l'échec (je me démarque ici fortement des conservateurs de l'école républicaine, nostalgiques des générations à 20 % de bacheliers). Je dis, d'une part, que cette démocratisation a été menée à marche forcée, tambour battant, mais sans donner les moyens pédagogiques d'accueillir ces « nouveaux lycéens » : le rapport à la culture est un enjeu essentiel de la réussite scolaire, c'est à mon avis la clé de tout. Or il faut des conditions spécifiques pour faire entrer dans le monde de la culture légitime des jeunes qui en sont, au départ, très éloignés. Je dis, d'autre part, qu'il y a des établissements où on a pris le problème à bras le corps et qu'on a réfléchi aux moyens institutionnels de faciliter notamment la transition entre le

Bibliographie

- *Guide de l'enquête de terrain* (avec Florence Weber), La Découverte, 1997.
- *Retour sur la condition ouvrière* (avec Michel Pialoux), Fayard, 1999.
- *80% au bac et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, 2002

Sélection d'articles

- « Les professeurs et leurs métiers face à la démocratisation des lycées », *Critiques sociales* n° 3-4, décembre 1992, p. 55-111, en collaboration avec Florence Weber.
- « L'échec au bac, la logique de l'aveu », *Genèses, sciences sociales et histoire*, n° 14, octobre-décembre 1994, p. 136-152.
- « Un ouvrier, fils d'immigrés, "pris" dans la crise. Rupture biographique et configuration familiale », *Genèses, sciences sociales et histoire*, n° 24, 3^e trimestre 1996.
- « L'agrégation de sciences sociales. Un bilan critique et quelques propositions », *Documents pour l'enseignement des sciences économiques et sociales* n° 102, mars 1997.
- « Un cas de sauvetage social : histoire d'une jeune précaire racontée par un conseiller de mission locale », *Travail et Emploi*, n° 80, septembre 1999.
- « Le métier de chef de travaux. Entre l'école et l'entreprise », *Revue française de pédagogie*, 2^e trimestre 2000.
- « Ouvriers bacheliers. Sur le déclassement des "enfants de la démocratisation" », *Lien social et politique*, 2^e trimestre 2000.

Nous vous informons que la date limite d'envoi de vos petites annonces pour parution est fixée au 10 juin 2002. Le service reprendra début septembre.

Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(16) Charente, coll. loue part. de grde mais. de camp., 30 km nord Angoulême, 430 €/quinz., juill.-août. Tél. 01 42 81 23 24.

Quercy, prox. Cahors, loue juill. mais. ind. 4/5 pers., tt conf., nature, calme, 150 m village, 335 €/s. Tél. 05 65 30 97 36.

Martinique, loue maison F4 avec bail 765 €/mois. Tél. 01 60 03 19 55.

(13) Gardanne, villa 8/10 pers., 13/07-31/08. Tél. 04 42 51 16 77.

Royan, T3, ds villa, 500 m plage, 85 m², vue pan., balcon, 5/6 p., 29/06 au 6/07, 381,12 € ; 27/07 au 3/08, 564,06 €. Tél. 05 61 84 20 05.

Arrière-pays, 10 km Montpellier, maison 6/8 pers., 732 €/sem. Tél. 04 67 84 34 78.

(44) Nantes, coll. loue studio centre, calme, confort, juill.-août-sept. quinz./mois. Tél. 02 99 55 34 86.

Alsace, loue 3 gîtes, 4/5 pers. Prox. Kaysersberg, calme, vue, 650 m alt., 305 €. Tél. 03 89 71 25 78.

Toscane, maison. Tél. 02 48 77 01 71.

(66) Font-Romeu, maison. Tél. 04 68 50 89 70.

(17) Prox. mer, mais. 3/4 p., jard., calm. 1/07-31/08. Tél. 05 46 99 28 56.

La Rochelle, loue T2 bis, prox. marché, 4 pers., 305 €/sem., juin à sept. Tél. 06 10 29 11 41.

(974) Réunion, St-Denis, villa 6 p., 30 mn, mer, 15/07-15/08, 950 €/quinz. Tél. 02 62 21 40 39 fabien.brial@wanadoo.fr.

St-Gervais Mt-Blanc, loue 4/5 pers., moy. montagne, résid., calme, tennis, piscine. Tél. 02 35 59 12 22.

Près Paris, mais. 6 p., gar., jard., vélos, 20 mn St-Lazare, 300 €/s., 1100 €/m., 6/07 au 24/08. Tél. 01 42 42 46 86.

Nice, F3, belle vue mer, 2 terrasses, 5 mn Prom. Anglais ; été, 540 €/s., 900 €/quinz. Tél. 06 16 89 47 61.

(83) Coll. loue villa, pisc., 10 km Hyères, 8 pers. 06/07 au 13/07 et 10/08 au 17/08, 1 000 €. Tél. 04 94 33 88 78.

Biarritz, coll. loue été, studio acc. dir. plage, pisc., park. Tél. 05 59 59 25 47.

Loue villa à la mer Ampuriabrava (Espagne), 50 km frontière (6 couch., 2 sal. d'eau). Libre juin du 15/06 au 6/07 (300 €/s.), libre août du 10 au 17 (450 €/s.). Bigorre A., 66360 Fontpédrouse. Tél. 04 68 97 05 46.

Vac. d'été à la mont. (eaux chaudes, rando., escal.), pens. compl. 370 €/jour. Hôt.-rest. Sylviane, 66360 Fontpédrouse. Tél. 04 68 97 05 08.

(06) Valbonne-Sophia-Antipolis. Loue villa ind. 4 p. (2 ch.) du 11/07 au 03/08, 1 200 € + chat à câliner. Tél. 04 93 42 03 17.

Nice centre, 3 p., 65 m², 2 terr., 260 à 310 €/s, 520 €/qz. Tél. 04 93 86 12 27.

Eté à Val-d'Isère, 4/5 pers., 35 m², balc. sud, piscine, tennis, 230 €/s. Tél. 04 73 35 93 61.

Coll. ch. pr fille, cl. prépa. lycée Condorcet, chbre ou studio 9^e arr. ou prox. de 08-2002 à 06-2003. Tél. 04 91 77 05 54 ou 06 14 87 63 82.

(04) Loue mas alt., pl. nature, site, vue except., conv. 2 fam. av. 4 x 4. Tél. 04 92 77 05 91.

Coll. loue à l'année 12 km Béziers, maison F4 rénovée, gde cour, gar. 700 €/mois. Tél. 04 67 79 91 56.

Collègue garde maison en votre absence entre 21/07 et 25/08. Tél. 01 53 61 04 55 (répondeur).

Montpellier, loue T1, juin à sept., calme, desservi. Tél. 04 67 97 72 38.

Pise, appart. 3 pers. Tél. 02 48 77 01 71.

Autrans (Vercors), coll. loue ds mais. t.c. : r.-de-c. F2 (60 m²), 5 pers. ; 2^e ét. : F2 (75 m²), 8 pers., TV, jard., park. Tél. 04 76 56 18 98.

(06) St-Laurent-du-Var, studio, 4 pers., terrasse vue mer (1 km), pisc., tennis, proche Nice, 460 €/s. Tél. 06 03 89 47 59.

30 mn Mont-St-Michel, coll. loue maison campagne rénovée, jardin clos, 4 pers. (1/06-30/09), 290 €/s. Ttes activités à 15 mn. Tél. 02 32 28 30 44.

Unique, Mt-Blanc, Mt-Arbois, appt 4 p., sol, balc., pisc., ten., 610 €/qz. Tél. 04 78 08 49 54-04 50 93 16 06.

Guadeloupe, 151 € la sem., 2 pers., tt confort, clim., TV, cuisine, mer, jardin, commerces. Tél. 0690 36 08 57. oceanes@ifrance.com.

(93) St-Denis, pied métro, loue duplex, 5 p. terrasse, 5-6 pers., 17/07 au 17/08, 380 €/s. Tél. 01 48 20 50 59.

Nice, port loft 4 pers., 50 m² + gar. (chat inclus) 400 €/s., 27/07-24/08. Tél. 04 97 08 14 54.

Briançon, joli F3, ttes sais. Tél. 04 42 21 67 88 (répondeur).

Saint-Gervais/Mont-Blanc, coll. loue appt 73 m², 8 pers., tt conf., balcons E+O (Aravis), 400 €/s. Tél./fax : +45 33 79 82 40.

(46) Gourdon-en-Quercy, loue toutes saisons, maison, cour, jardin. Tél. 05 61 63 02 14 ou 06 87 01 56 91.

Col. cherche à louer à partir de juillet ou août, F2 Paris. Tél. 01 44 74 94 22/06 87 49 29 48.

(07) Loue maison village cachet, terr., jard., vue, calme, 120 m², 6 p., 400 à 600 €/s. Tél. 04 75 60 41 18.

(22) Bretagne, loue maison cft 396 €/s., plage 2 mn. Tél. 02 96 21 45 68.

Loue 3 p. Paris 11^e, juill.-août, 300 €/s., 900 €/mois. Tél. 01 48 06 46 34.

(84) Beaumes-de-Venise, mais., jard., 300 €/s. Tél. 01 43 31 32 98.

Loc. Nice, 2 p. conf., sem. et quinz., vac. scol. Tél. 06 11 19 14 84.

(74) Araches les Carroz, 4/5 p., juill./août. Tél. 03 88 94 80 28.

(83) Port Grimaud, appt 6 p., 10-17 août. Tél. 03 88 94 80 28.

Loue à collègue, appt 2 p., Paris 11^e. Tél. 02 37 35 88 64.

(13) Cassis, loue chambre 3 pers., pt-déj., barbecue, cuis. ext., 800 m mer, calme. Tél. 04 42 01 22 88.

Serre-Chevalier, loue r.-de-ch., châlet, 6/8 p., sud, calme, juill. quinz. Tél. 04 76 89 58 27.

Marseille 8^e, prox. Prado/plages, loue 07/08, duplex 45 m², 7^e et 8^e (dernier) étages, 2 balcons, 470 €/s. Tél. 06 89 95 56 29.

Paris 13^e, proche Mouffetard (5^e), loue F1 semaine, quinzaine ou mois. Tél. 02 38 93 01 75 ou 06 87 34 03 10.

Htes-Vosges, coll. loue gd chalet été. Tél. 03 87 76 21 83.

(24) Coll. loue sa maison, 4 pers., 15/27-07. Tél. 05 53 05 43 83.

Sud Ardèche, gîte, 4 pers., tt cft, prox. gorges, 600 €/quinz. Tél. 04 75 53 08 15.

Périgord, ex-école, 5/6 pers., 2*, jard., baign., sport, tourisme, 380 €/s. Tél. 05 53 62 81 07.

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE HABITATION AVEC PISCINE

dans les départ. 66, 11, 34, 84, 13, 06, 83, 30

Louez votre villa en juillet ou août

loyer élevé, paiement garanti, clientèle sélectionnée

ACACIA LOCATIONS SAISONNIÈRES APPEL GRATUIT : 0 800 880 846



Grasse, mais. res., clos, pkg, pisc., ten., lac, pinède priv. Tél. 05 63 59 53 66.

Périgord vert, loue grande maison de caractère, 7 pers., tt cft, 490 €/s. Tél. 05 53 54 31 48.

(74) Thonon, lac Léman, appt F3, 4 pers., loue sem., quinz. Tél. 04 50 73 03 98.

Alpes, 25 km Grenoble, 450 m alt. Prête maison (ancien.), 3 ch., jardin. Condition : garder gentil chien ! Juillet. Tél. 04 76 72 46 89. Manuele.jargot@ac-grenoble.fr

Rég. châteaux, loue août, gde ferme rest. près Blois, 15 km Chambord, 300 m² sur 4 ha, étang 400 €/s. Tél. 02 54 33 20 03.

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES

Assurés MAIF et FILIA-MAIF et leurs proches

VACANCES EN CAMPING AVEC LE G.C.U.

- des tarifs avantageux
- 100 terrains aménagés
- une ambiance familiale et conviviale
- des activités de plein air, de détente, de loisirs

Recevez gratuitement notre documentation en retournant ce bon au G.C.U.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

GROUPEMENT DES CAMPEURS UNIVERSITAIRES

72, boulevard de Courcelles - 75017 PARIS

Tél : 01 47 63 98 63 - Fax : 01 47 63 04 14

Internet <http://www.gcu.asso.fr> - E-mail gcu@gcu.asso.fr



(83) Cuers, coll. loue juill.-août, mais., 4/5 pers., tt conf., quart. tranq. Tél. 04 94 28 61 50.

(Haute-Savoie) Loue été, maison campagne, calme. Tél. 04 50 36 22 20.

(33) Lacanau, loue maisonnette, 4 couchages, 340 €/s. Tél. 05 56 87 62 85.

Loue grande maison (5 chbres) à proximité immédiate d'un petit village dans le massif du Canigou à 600 m d'altitude. Libre en juillet. Vaste terrain, calme total. Tél. 01 42 87 29 88.

(04) Estoublon, loue villa, sem. 27, 500 €. Tél. 04 92 34 46 33.

Savoie, Vanoise, loue meublé 2 à 4 pers. ou ch. 1 pers. Tél. 06 73 39 06 40.

Savoie, apt 228,67 €/s., village typique, alt. 1300 m. Tél. 03 29 06 55 39.

Morbihan, 30 km mer, loue maison ancienne, 5 pers., 274,41 €/s., calme. Tél. 02 33 50 16 06.

Gironde, région de St-Emilion, gîte 3 à 5 pers., 220 €/s. Tél. 05 57 47 14 84.

Couple fonctionnaires cherche appart à Paris (distance cyclable, bd des Invalides) pour 2 ans, août-sept. 2002. Tél. 04 67 99 31 37.

P.E. loue villa, 5 ch., 2 s. de b, gd liv., gde terrasse, gd jard. + pisc., 13 km nord Montpellier du 20/07 au 24/08. Tél. 04 99 62 09 72.

Nice, coll. loue 3 p., cft, park., calme, 15/07-30/08. Tél. 04 93 89 94 08 - 06 84 21 14 95.

Paris (4^e), loue appart 2 pers. du 14/07 au 25/08, 335 €/sem. Tél. 01 42 72 30 06.

Prague, F2, 210 €/sem. Tél. 01 43 05 50 11.

(76) Grde mais., 8 pers., jardin 2 ha, ds village, 2 km mer. Tél. 01 45 84 52 64.

Htes-Pyrénées, coll. loue préf. qz/mois, 1^{er}/07-15/08, maisonnette indép., jardin, 2/3 pers., 240 €/s. Tél. 05 62 36 82 92.

(65) Pyrénées, loue F2, villa, parc arboré, t. calme, route Aubisque, 280 €/s. Tél. 05 62 97 15 47.

(66) Pyr.-Orientales, loue mais., 10 km mer, 4/6 pers., tt cft, piscine, tennis en copr. Tél. 04 67 52 46 91 ou 04 67 04 82 17.

(50) Carolles, pte villa, 3 pers. (2 ch.), garage, jardin, 350 €/s. Tél. 02 43 68 14 87.

(66) Exceptionnel, 4/08-25/08, villa pied dans l'eau sur crique, proche Collioure, 8 pers., gde terr., 2 ch., 1 sem. 1 600 €, 2 sem. 2 800 €, 3 sem. 3 820 €. Tél. 06 83 28 39 98.

Près Lorient, mobilhome + annexe terrain clos 1500 m², juill.-août, 7 pers., 2 douches/wc, 381,12 €/s. Tél. 06 71 20 84 17.

Loue du 6 au 27 juill., grande maison 6 pièces, tt confort avec grand terrain au cœur du Marais poitevin (5 km abbaye de Maillezais ; 1/2 heure La Rochelle) ; 450 €/s. Tél. 01 48 58 03 25-06 80 87 83 94.

Coll. ch. F1, Paris 8^e, 17^e, 7^e, 15^e pr fille étud. 1/07, 1/08 ou 1/09. Tél. 03 22 31 30 66.

Ht-Jura, gîte tt cft, 5/6 pers., pêche, VTT, chevaux, escalade, forêt, calme. Tél. 03 81 55 88 42.

(34) Valras plage, loue T2. Tél. 04 67 39 62 94.

Crète Sud, Igt chez hab. : chbres/douches, WC, poss. cuis., belle vue : mer et montagne. Prix int. Loc. toute l'année. « Panorama Kamil ». Tél./fax : 00 30 89 204 21 72. Port. : 00 30 93 40 45 983.

Loue à Roussillon, Lubéron, dans village, maison pour 6 pers., tt cft, juin-juill.-août-sept. 1 114 €/mois. Tél. 04 91 47 03 99.

Coll. loue Les Deux-Alpes, F2 bis, stand., balc. Tél. 06 07 54 05 69.

Coll. loue Villard-de-Lans, stat. été/hiv., F3 stand. Tél. 04 75 03 20 28.

(94) Joinville, prox. Paris, loue maison + jardin, 13/07-03/08, 650 €/s. Tél. 01 55 96 16 05.

Ile-Maurice, appt 5 pers. dans villa + pisc., 240 €/s. Tél. 02 62 52 70 41 - hervelemaut@aol.com

Grande-Motte, août, 30 m², 4 pers., face à la mer, 50 m plage, 1 220 €. Tél. 01 69 30 14 89.

(13) Prox. Carry-le-Rouet. Juill.-août, coll. loue r.-de-ch., villa, pinède. Tél. 04 42 45 99 01.

Portugal, bord de mer, golf. Loue maison particu. dans village de pêcheurs typique. Tél. 05 53 40 92 00. abc-portugal.com.

(Var) Cotignan. A louer mais. de caract., grd terr. arboré, 8 pers. max. entre mer et Verdon, juill.-août, 850 €/s. Tél. 04 91 75 10 11, 04 91 91 07 20.

10 mn Avignon, rez de villa, 3/5 p., juil.-août, 385 €/s., 690 €/qz. Tél. 04 90 25 90 81.

Loue Paris 9^e, F3, ttes vac. scol., 382 €/s. Tél. 01 44 53 08 72.

Paris 18^e, loue F2 ou chbre, 300 ou 150 €/s. Tél. 06 18 98 07 26.

Coll. loue Queyras, F2, calme, nature. Tél. 04 92 20 11 05 (hr).

Nice, calme, coll. loue gd 4 p., tt cft, v. mer, terr., gar., 450 à 495 €/s., 790 à 840 €/qz. Tél. 04 93 86 12 27.

Lille, coll. loue maison, gd jardin à l'année, 100 m² sup. hab., 2/3 ch. + bur. Tél. 03 20 82 04 27.

Ds parc nat. Ht-Jura, coll. loue chalet, tt cft, 4/6 pers. Tél. 01 64 25 54 60.

(75) République, loue 3 p., 4 pers., 10/07 au 31/08, 390 €/s. Tél. 01 43 14 48 89 / 06 09 31 64 46.

Coll. loue 2 F4, Espagne, Sitges (Barcelone) et Torrevieja (Ali-cante). Tél. 01 41 13 72 60 - 01 58 37 33 42.

(47) Vallée du Lot, loue chalet dans base de loisirs. Piscine. Tél. 05 53 40 28 97. www.lotvacances.com.

Loue Ile-d'Oleron, appt tt cft ds pavillon, 4 pers., 1,3 km plus belle plage. Tél. 05 46 76 61 48 ou 01 48 75 29 81.

Coll. loue été, Bas. d'Arcachon, villa et jardin. Tél. 06 56 22 65 83.

Vence, F2. Tél. 06 83 50 47 49.

Coll. loue Carqueiranne (près Hyères), appt 4 pers., résid. calme, vue mer, 230 €/h. saison, 385 €/juill.-août. Tél. 04 74 21 31 89.

Vosges, chalet, gd confit, vue, ttes saisons. Tél./fax 03 83 98 25 81.

Martinique, studio, vue mer, 190 €/s. Tél. 05 96 68 45 98.

Périgord, week-end, semaine, 2 maisons caractère, bel espace planté, mai à septembre. Tél. 05 59 30 13 06.

Travail du bois Stages de menuiserie Apprenez en réalisant un meuble personnel

« DANS LA VALLÉE DE LA DRÔME »



26400 Suze-sur-Crest
Tél. : 04.75.40.02.41

(83) Hyères, T2, tt cft, calme, vue mer, park. Tél. 04 94 35 74 24.

Parc Haut-Jura, appt 2 pers., calme, ttes saisons. Tél. 03 84 33 31 91.

(66) Coll. loue villa F4, jard., cft, 5 km mer, été, 425 €/s. Tél. 06 86 86 66 99 - 04 68 66 52 52.

A Flavigny, en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama, 290 €/s. Tél. 03 80 96 20 59, www.Licorne-Bleue.org

Nice, coll. loue sem., bel appart., calme, 2 ch., 6 couch., garage. Tél. 04 93 05 81 21-04 93 05 88 57.

Nice prox. mer, petite villa 3 p., 4 pers. (2 ch.), parf. état, calme, confort, clim., pt jardin, park. Semaine juill. à sept. : 410 à 580 €. 2 sem. sur dem. Rens.& doc. Tél. 04 93 44 98 00.

Minervois, Maison de village, 7 p., tt cft, plein sud, 380 €/s. Tél. 05 46 50 88 32 - 06 74 40 46 90.

J.F. recherche studio ou F1 à Paris, 460 € c.c., caution garantie. Tél. 01 45 87 01 51.

Chalet, gd conf., 12 pers. maxi, calme, nbreuses balades, 29/6 - 13/7. Tél. 04 76 35 35 41.

IMMOBILIER

Coll. achète studio Paris, libre ou loué. Tél. 04 42 21 91 21.

Chalet grand confort, 12 pers. maxi, calme, balades nombreuses, libre 29-06 au 13-07. Tél. 04 76 35 35 41.

SNES-Echanges vous propose

Correspondance scolaire

Angleterre

Professeur de français dans le Yorkshire est enthousiasmée à l'idée de trouver des élèves français de toute région désireux de correspondre avec les siens.

Liban

Habitant à Aïta El Chaëb, au sud du Liban, la fille d'un collègue en Terminale, 17 ans, aimant la langue française et désirant l'étudier à l'université, serait très intéressée par une correspondance avec des lycéens ou des étudiants passionnés par la littérature.

Echange de logements

Irlande

Deux femmes professeurs, enchantées d'avoir déjà fait un échange avec la France, aimeraient échanger leur maison avec deux chambres,

(05) Alpes, Buech, maison de village, F5, en cours de rénovation, rivière, ski, vol libre, 49 000 €. Tél. 06 15 78 26 68.

LOISIRS

Vélo au Pays-Bas, 25-55 km/j. av. péniche conf. comme hôtel. 501-561€/sem., pens. comp. Indiv. ou cab. dbl. Tél. 05 59 68 93 43.

Stages d'été dessin peinture, avec artistes confirmés, tous niveaux. En Gascogne. Rens. et dossier sur demande au : 05 58 71 50 89.

Quatre stages en Bourgogne : Le Nu, par le dessin et le modelage, le pastel. L'aquarelle et le dessin. La calligraphie et la peinture chinoises. 275 €/sem. à La Licorne Bleue, 21150 Flavigny. Tél. 03 80 96 20 59. www/licorne-bleue.org.

Randonnées et vélo en Corse, Pyrénées, Provence et Sardaigne sur www.tour-aventure.com.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €, livr. et SAV, ds tte la France, Bachtstein, Baldwin, Feurich, Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

dans le centre historique de Dublin à 5 minutes des parcs, musées et galeries d'art, contre l'équivalent dans le sud de la France.

Québec

• Notre collègue échangerait sa maison climatisée, avec piscine et jardin, contre l'équivalent en bord de Méditerranée. La maison est à 30 km de Montréal.
• Notre collègue échangerait sa maison (6 pièces) et sa voiture, centre de Montréal, contre l'équivalent dans le sud-ouest de la France.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger-Charles Le Breton

le monde and notre pays

SEJOUR SOLEIL Grèce 469 €
à partir de par personne 3 077 F
1 semaine en pension au départ de Paris, Lyon ou Nantes d'avril à octobre.
Aux portes de l'Argolide, Tolo est une agréable station située à une dizaine de kilomètres de Nauplie, dominée par une citadelle vénitienne. Vous avez le choix entre 3 hôtels très conviviaux à l'ambiance familiale.

SEJOUR SOLEIL Italie 220 €
à partir de par personne 1 443 F
1 semaine en pension du dimanche au dimanche de mai à septembre (transport non compris). Dans la lagune de l'arrière-pays vénitien, Caorle port de pêche connu depuis l'Antiquité a développé une activité touristique le long de son immense plage de sable fin tout en conservant son caractère authentique.

CROISIERE Turquie 589 €
à partir de par personne 3 864 F
1 semaine en pension complète au départ de Paris, Lyon, Nantes et Strasbourg d'avril à septembre.
Une croisière d'une semaine en mer Egée à bord d'une goélette en bois verni selon la tradition des pêcheurs d'éponge. Vous pourrez poursuivre par un séjour dans la péninsule de Bodrum.

Tous ces prix s'entendent pour certaines périodes sous réserve de disponibilité à la réservation

Pour recevoir gratuitement les brochures d'Arvel, retournez le coupon à : Arvel Voyages BP 2080 - 69616 Villeurbanne Cedex ou télécopiez-le au 04 78 89 58 66 - Réf. : U.S.

Nom/Prénom
Adresse
Ville Code Postal

Informations et réservations : Minitel 3615 ARVEL
Internet : www.arvel-voyages.com
Tél. : 04 72 44 95 50



*Certains moments de la vie
demandent toute votre attention...*

***pour les crédits et l'épargne
la CASDEN est à vos côtés,
alors forcément ça libère l'esprit.***

agence C3 06 10 36 61 19 La Photographique SDDP



Prêts Consommation, prêts Immobiliers, prêts IUFM ou prêts Parentaux, être Sociétaire CASDEN, c'est profiter des crédits avantageux d'une banque différente, réservée aux Personnels de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Culture. www.casden.fr

Solidaire pour bien faire